

RAPPORT ANNUEL

DES

INSPECTEURS

DU

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

POUR

L'ANNÉE 1855.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



TORONTO:
JOHN LOVELL, IMPRIMEUR, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.
1856.

RAPPORT ANNUEL

DES

INSPECTEURS

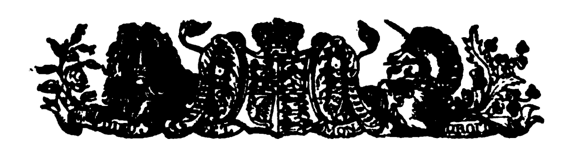
DU

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

POUR

L'ANNÉE 1855.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



TORONTO:
JOHN LOVELL, IMPRIMEUR, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.
1856.

CR I+B

Avec les compliments

De L. A. HUGUET-LATOUR, N. P.,

MONTREAL, C. E.

RAPPORT ANNUEL.

SUR

L'ETAT DU PENITENCIER PROVINCIAL, accompagné de remarques générales sur l'administration et la discipline des prisons.

A son excellence SIR EDMUND WALKER HEAD, *baronet, gouverneur-général del'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général, et gouverneur-en-chef dans et pour les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc.*

Les inspecteurs éprouvent beaucoup de plaisir à présenter leur rapport annuel sur la condition du pénitencier provincial, d'autant plus que les affaires de l'institution ont été aussi prospères que pos ible, sous les circonstances actuelles, et pareillement, parce qu'il n'est rien survenu qui ait pû créer du trouble dans l'esprit des inspecteurs, ou servir à jeter un blâme sur l'administration et l'économie d'un établissement si vaste et si important, et qui promet tant pour l'avenir du pays.

L'accroissement du nombre des détenus a été moindre qu'on aurait pu s'y attendre à raison de la cherté de tous les articles de consommation, et de toutes les choses nécessaires à la vie, ainsi que de la grande diminution survenue dans la demande pour la main-d'œuvre, due principalement à la rareté de l'argent.

Le nombre des contrevenants aux lois du pays, il y a tout lieu de le croire, serait bien moins considérable si l'économie et la discipline des prisons communes étaient changées, et si un système ou une méthode convenable était adopté pour leur administration. Telles qu'elles sont aujourd'hui, elle servent simplement de vestibules au pénitencier, et trop souvent elles sont la cause de châtiments pires et plus terribles encore qui contribuent à imprimer une tache ineffacable sur le pays. A cet égard, les inspecteurs croient qu'il est impérativement de leur devoir d'exprimer leurs vues aussi franchement que possible ; c'est un sujet sur lequel à raison de leur expérience personnelle, de leur surveillance et de leurs études constantes ils se croient en état de pouvoir formuler des opinions assez correctes.

Tout individu envoyé en prison devrait être isolé, et non pas exposé à une dégradation pire encore, surtout s'il est déjà souillé de quelque crimes. Avec combien plus de raison on devrait insister sur cet isolement, si l'accusé est encore innocent. Il ne devrait jamais lui être permis de subir l'influence délétère du vétéran en fait de crime qui a ou mené une longue vie d'iniquité, ou subi des châtiments répétés ou bien encore qui a des penchants naturels ou constitutionnels à commettre le mal. Ces observations se rattachent spécialement à la classification, à propos de laquelle un écrivain français distingué par ses ouvrages sur le crime remarque " que quoiqu'on ait beaucoup parlé de la classification des " prisonniers, c'est un projet parfaitement arbitraire et impraticable, vû qu'il est " impossible de connaître la mesure des dispositions, des caractères ou des pré- " dispositions des hommes. Il n'y en a pas deux de semblables, et le même " individu n'a pas toujours la même tournure d'esprit: tantôt chagrin, tantôt " emporté, tantôt soumis, tantôt opiniâtre ; un moment repentant, et le moment " suivant distrait, hardi et décidé au mal."

Quoique lors du procès un individu ne soit pas trouvé coupable—et il n'arrive que trop souvent qu'un grand nombre de ceux qui sont réellement coupables échappent au châtiment dû à leurs offenses par le secours ingénieux d'un avocat, par de faux témoignages ou par d'autres influences repréhensibles—cependant, par le fait seul qu'il est fortement soupçonné, et grandement compromis, il est prudent que la période entre son arrestation et son procès ne soit pas sacrifiée pour lui-même et pour la société. Il devrait être employé à quelqu'occupation manuelle, afin de pouvoir acquérir des habitudes d'industrie, et gagner quelque chose pour défrayer les dépenses de son emprisonnement, s'il était trouvé coupable ; et d'un autre coté, s'il était mis en liberté, il devrait recevoir la valeur de son travail en argent, comme indemnité pour sa détention. On devrait exiger la même chose du témoin qui a le malheur de ne pouvoir offrir de caution pour sa comparution à l'instruction d'une offense dont il a quelque connaissance, ou à laquelle il peut avoir participé. Un homme respectable trouve rarement de la difficulté à se procurer des cautions et très fréquemment le témoin est plus ou moins impliqué dans le crime à l'egard duquel son témoignage est requis. Il y a, sans doute, des exceptions, mais, règle générale, les principes qui viennent d'être énoncés, peuvent servir de point de départ pour arriver à quelque remède. L'intérêt de tous semble l'exiger.

Tout en admettant qu'il y a un grand nombre de cas dans lesquels les vrais innocents ont souffert l'emprisonnement et des châtiments sans les avoir mérités, ce qui est certainement un fait bien déplorable, on ne peut se cacher qu'il y a des cas sans nombre, d'une occurence assez fréquente, dans lesquels les vrais coupables échappent sains et saufs, justifiant par là l'ancienne remarque que malgré que la loi déclare que le coupable devra être puni, cependant comme pour éluder son propre objet, elle donne à l'accusé tant de moyens d'éviter la conviction que la probabalité est aussi grande pour son acquittement que pour son châtiment.

Les inspecteurs croient à propos de profiter de cette occasion pour réitérer la récommandation qu'ils ont déjà faite d'établir un système uniforme pour la direction et l'administration de nos prisons communes, afin qu'un principe commun de coopération l'embrasse en entièr. Les fins de la justice seraient certainement atteintes par ce moyen, et une bien grande économie pécuniaire s'opèrerait annuellement.

Quoiqu'on ait eu recours à des moyens subtils pour vanter les mérites de quelque prison en particulier, comme on l'a fait dans le cas de la prison de Liverpool, cependant en faisant des recherches on pourra dire de la première comme de la dernière "c'est l'institution la plus efficace possible pour apprendre " et propager le crime."

Cependant, il est inutile d'essayer à établir aucun système d'administration, quelque bien adapté qu'il puisse être, tant qu'il existera un mode aussi inconsidéré de construire des prisons généralement dans toute la province, que celui qui prévaut aujourd'hui, particulièrement dans le Canada Ouest, où chaque comté érige sa propre prison suivant ses moyens, et ses idées souvent étranges sur ce que devrait être une prison, et où on veille plutôt aux besoins présents et à l'économie qu'aux exigences futures. L'état de la plupart des institutions de la province supérieure a été l'objet de plaintes et de condamnations constantes, et semblerait demander un changement immédiat.

L'opinion unanime de tous ceux qui ont étudié le nature des institutions pénales est " qu'un systéme uniforme de discipline est indispensable tant dans " une prison que dans une maison de correction, pour la répression et la réforme. " Les petites prisons sont bien désavantageuses ; là, il n'y a ni surveillance, " ni emploi ni correction."

Discipline des prisons—Traitement des détenus.

Des différences d'opinion sur ce sujet se manifesteront comme sur tous les autres, et moins les personnes connaissent la question, plus elles sont portées à presser l'adoption de leurs notions mal digérées. Une classe d'individus prétendra qu'il est sage de venger les crimes punis par le châtiment sévère, d'autres insisteront aussi énergiquement à ce que la discipline soit fondée sur l'amitié afin d'obtenir une réforme plus efficace et empêcher le retour vers le mal. D'autres personnes désireront combiner en un seul les deux modes de châtiment sévère et de douceur; employant la force contre le rebelle et le vindicatif, l'admonition et l'encouragement pour le faible et le chancellant, en les excitant tous à bien faire.

Le plan de la réclusion constante et de la solitude parfaite a été suivi de conséquences si fatales tant pour le corps que pour l'esprit, qu'il sera bientôt abandonné. La méthode généralement suivie à l'heure qu'il est, est basée sur des vues plus saines et sur la connaissance plus étendue des dispositions morales et des souffrances physiques. On pourrait avec raison l'appeler le système mixte de la discipline de prison consistant dans le travail en commun, sous la vigilance la plus stricte pour empêcher la conversation, et dans l'isolement dans la cellule, hors des heures de travail et durant la nuit, avec une garde attentive pour qu'on ne parle pas, qu'on ne fasse pas de trouble ou qu'on n'enfreigne pas les règlements. Ainsi, dans l'atelier, dans le réfectoire, l'école et la chapelle le plus grand silence est observé. C'est un châtiment pénible en soi-même, cependant l'infortuné détenu sent qu'il n'est pas entièrement seul, et qu'il n'est pas tout-à-fait rejeté de la société. Il jouit encore de la compagnie de ses compagnons, quoiqu'il lui soit impossible de converser avec eux. Mais cette société toute limitée qu'elle soit, chasse l'ennui et éloigne l'abattement moral, qui a souvent eu pour effet de produire l'aliénation mentale dans une réclusion entière, et le corps ne souffre pas ou ne s'affaisse pas plus que l'esprit.

Ce plan est strictement observé dans le pénitencier provincial, et les inspecteurs ne craindraient pas de défier la comparaison avec toute autre institution pénale, n'importe où elle est située, ou comment elle est conduite, quant au succès de son administration.

L'incarcération, avec toutes ses privations, l'observance de ses règles les plus strictes, sans parler de l'absence presqu'entière de toute espérance d'évasion, rend bien vite obéissant, si non docile, l'homme le plus désespéré. Mais tout en mettant la discipline à exécution, il ne faut pas oublier qu'il nous faut veniren contact avec nos semblables, dont quelques-uns peuvent par hazard, être plus accusés que coupables, et se trouver être les victimes de l'education la plus pernicieuse depuis le berceau jusqu'à l'âge mûr.

Un grand nombre d'individus sont nés avec un penchant au mal provenant de la conformation physique que la meilleure éducation ne peut pas toujours dompter ou changer. Chez un grand nombre les sentiments bas sont inculqués comme des devoirs à rendre à des parents vicieux, et comme de l'obéissance à des maîtres sans scrupules; les caresses sont prodiguées quand quelques actes de déception et de vilainie ont réussi, tandis que quand le contraire arrive l'on a recours aux châtiments sévères. L'ancienne histoire de "l'homme pieux" se reproduit chaque jour: "John, mon garçon, avez-vous mouillé le tabac? " avez-vous mis du sable dans le sucre? de l'eau dans le rum?" "Oui, mon- " sieur!" "Voilà un bon garçon, voyons, prions et couchons-nous!" C'est l'impression de principes aussi vicieux dans l'esprit impressionnable du jeune âge qui est la malédiction de la société et qui peuple nos prisons.

Certainement, les malheureuses victimes de semblables propensités naturelles, et de cette mauvaise éducation, méritent plus la commisération que les châtiments cruels et sévères, même le plus vieux et le plus dégradé des cou-

pables est encore susceptible des plus nobles impulsions de l'âme. Il ne peut pas y avoir de diable incarné, si méchant qu'il puisse être, qui ne puisse pas être influencé par le regard, et des paroles de tendresse.

Au lieu de le dégrader encore davantage dans sa propre opinion, et dans celle de ceux qui l'environnent, qu'on lui fasse connaître qu'il est le dispensateur de son propre sort; que les traitements rigoureux qu'il éprouve lui sont imposés par ses semblables, par des chrétiens qui ressentent sa chûte, et qui seraient prêts à lui tendre la main du secours et de l'amitié. Sous cette conviction, les plus endurcis et les plus rébelles deviendraient bientôt insensiblement subjugués. Feu le professeur Johnston, ce profond philosophe, a écrit les mots suivants dans son dernier et plus célèbre ouvrage : " Tout en tendant à la réforme, on trouvera " que le sens moral est plus accessible quand l'âme est tenue dans la plus " grande activité." Quelques-unes des paroles de feu l'excellent juge Talfourd, prononcées du haut de son siége de juge, et au moment d'expirer, peuvent être citées ici avec à propos, et devraient servir de leçon à la société dans tout le monde : " Je crains que nous tous ensemble, nous tenions à une trop grande dis- " tance de ceux qui sont au-dessous de nous, et que nous les encouragions par là à " nous regarder avec soupçon et mépris. J'attribue la fréquence du crime à ce " qu'on refuse cette éducation qui donne la sympathie qui devrait exister entre " la haute et la basse classe, la bonté active et les remontrances polies qui " devraient nous lier aux classes dont nous nous séparons orgueilleusement par " des habitudes de réserve." Un auteur récent très distingué, en traitant de la discipline des prisons, dit : " La tendresse engendre la confiance et la gratitude, " souvent un seul mot fait naître des sentiments longtemps cachés sous la lave " du vice." Un peu plus loin, il remarque, " avant de prendre de l'empire sur " les sentiments ou le jugement du détenu, il faut faire la conquête de sa con- " fiance ; mais d'un autre côté, il ne faut pas oublier la fermeté, la sagacité, le " discernement et la prudence."

L'auxiliaire le plus puissant pour le succès de la discipline des prisons après " l'influence magique de la tendresse " est l'octroi de récompense pour bonne conduite, tel qu'adopté dans les prisons militaires britanniques, par la distribution d'insignes à ceux qui les méritent. Par ces moyens, le prisonnier n'est pas laissé seul à regretter d'être privé de l'espérance qui luit pour tous

Le colonel Jebb, dans ses rapports annuels des prisons militaires, insiste beaucoup sur l'efficacité des marques de bonne conduite et sur la nécessité de les accorder. On verra donc que le sort du soldat anglais que certains philantropes plaignent tant, est de beaucoup préférable à celui du citoyen avec tous ses priviléges vantés d'homme libre ; car aussitôt que le premier a subi sa sentence, son crime se trouve expié, et il peut réusir aussi bien que les autres. La " rage et la fureur " du fouet qui était toute puissante un jour, et considérée comme indispensable, est une chose presqu'inouie aujourd'hui dans l'armée ou la marine anglaise ; et nous n'entendons plus non plus parler aujourd'hui de complots, de violence, et de révolte, qui étaient si fréquents autrefois. Nous avons tout lieu de croire qu'il y aurait moins d'insubordination, moins d'idée de conspirer ou de s'évader, dans quelques institutions pénales, si on respectait plus les sentiments et les véritables droits des misérables prisonniers. Les actes de violence et de meurtre des gardiens seraient moins fréquents si les détenus étaient persuadés qu'il y a tout à gagner par l'obéissance et la soumission. Pour le maintien du bon ordre, et pour la bonne administration des prisons, ainsi que pour le progrès de la réforme, ce qui aurait le même effets que les traitements doux et humains, serait l'exercice de la clémence royale en faveur des détenus qui, par l'observance continue des règles de la prison, et des marques sincères de repentir, pourraient être jugés dignes d'une pareille faveur. L'institution en retirerait un bien grand avantage, même dans le cas où le pardon n'abrégerait sentence que de quelques mois. Ce serait considéré comme un certificat de

bonne conduite, et servirait de passeport auprès des anciens amis et des parents. Si un système pareil de récompense était établi—tous chercheraient à en profiter—le moral serait toujours tenu en éveil—une douce espérance serait nourrie, et on n'aurait plus recours pour obtenir la liberté qu'à la bonne conduite. D'un autre côté, comme il a déjà été remarqué par une haute autorité en fait de prison, un engagement puissant à respecter la discipline serait la certitude, qu'en la violant, l'emprisonnement serait prolongé pendant un temps proportionné à la mauvaise conduite. Il serait peut-être difficile d'établir une pareille loi, mais dans l'intérêt et pour le succès d'un système efficace de gouvernement pénal, il semble que l'idée mérite quelqu'attention.

Le pénitencier provincial a fourni plusieurs preuves des bons effets de la tendresse ; un cas, en particulier, mérite d'être relaté, celui d'un homme déchaîné qu'on croyait impossible de réduire, même par les mesures les plus énergiques et les plus coërcitives, et qui chaque jour se rendait coupable de quelque acte de violence et d'insubordination. Il avait été à diverses reprises enfermé dans les prisons des Etats-Unis, de l'une desquelles il s'était évadé pour venir en Canada, où on le surprit bientôt en flagrant délit de vol de cheval, ce qui le fit condamner au pénitencier provincial pour sept ans, dans deux occasions il attaqua son gardien avec un couteau de cordonnier, et lui fit de graves blessures. Il était puni presque chaque semaine, soit par l'isolement au pain et à l'eau, ou dans la cellule noire, ou fouetté sans miséricorde. Mais tout cela le rendait de plus en plus déterminé. Lors de la première visite des inspecteurs, cet individu fut amené devant eux, pour avoir détruit six paires de jambes de bottes, sans l'ombre de provocation. Après lui avoir fait des remontrances, dans les termes les plus bienveillants, nous lui dîmes qu'il avait mis les inspecteurs dans une bien pénible position, car au lieu d'inaugurer leur entrée en fonction par quelque acte de clémence, comme ils s'étaient plu à l'anticiper, il leur avait imposé une obligation qui répugnait à leurs sentiments—celle de sanctionner les punitions corporelles. Lors de leur seconde visite, ce même malheureux subissait encore une sévère punition. Un des inspecteurs lui reprocha sa conduite de la manière la plus amicale en terminant par cette remarque : " je suis peut-être le seul homme dis-" posé à prendre votre parole ; promettez-moi de bien vous conduire d'ici à ma " prochaine visite, et j'espère que nous deviendrons bons amis." Il répondit avec beaucoup d'émotion et d'emphase "oui, monsieur." Il a tenu fidèlement sa parole, et les officiers de la prison se sont fait un devoir de lui parler dans les termes les plus doux. Il y a maintenant plus de deux ans que cela est arrivé, et à part une faute presque inévitable " regarder ça et là," sa conduite a été irréprochable, et le changement opéré dans la conduite de cet homme endurci, qui semblait encourager les autres à se mal comporter, a donné un exemple très-salutaire. Comme son terme d'emprisonnement tire à sa fin, il manifeste un grand désir de le voir abréger, ne serait-ce que de quelques mois, par un pardon, " afin (dit-il) que cela montre à mes amis que je ne suis pas tout-à-fait perdu." sa demande sera soumise en bonne et due forme, et les inspecteurs espèrent qu'elle Sera exaucé, et que cet homme jusqu'ici égaré saura apprécier cette faveur, et chercher en lui-même la cause de toutes ses misères, et non l'attribuer (comme il était porté à le faire) aux lois, ou à une conspiration de ses concitoyens.

Le pardon toutefois ne devrait être accordé que pour récompenser la bonne conduite, autrement tous les avantages qui pourraient en résulter se trouveraient complètement frustrés ; il ne devrait aussi être obtenu que par l'intermédiaire des officiers de l'institution, ou sur la recommandation des inspecteurs, qui, si on ne leur suscite pas d'embarras, devraient être tenus responsables de tous leurs actes dans le gouvernement des prisons sous leur surveillance, aussi bien que pour toutes les suggestions qu'ils peuvent faire.

Un autre motif très-puissant pour accorder de temps à autre cette faveur est le fait qu'un bon nombre de ces malheureux ont été condamnés pour de longs

termes, dans quelques cas pour la vie, sur de fausses accusations ou de faux témoignages. Le révérend M. Finlay, chapelain du pénitencier de l'Ohio, fait la remarque suivante, qui sera profondément sentie par tous les hommes justes et les amis de l'humanité : " Je n'ai pas le moindre doute qu'il s'en trouve, je pourrais dire peut-être plusieurs, qui ont été envoyés au pénitencier sur de faux témoignages, et par l'inattention des jurés. On ne doit pas oublier non plus, que sous le coup de longues sentences, spécialement chez les hommes âgés, les forces physiques succombent,—la mélancolie, la dépression et la débilité intellectuelle deviennent évidentes. Peu d'entre eux peuvent subir une condamnation de huit ou dix ans, sans devenir mentalement et physiquement impotens." Cependant il serait sage dans tous les cas de faire durer la sentence assez longtemps, pour permettre au prisonnier d'apprendre un bon métier, et d'acquérir de meilleurs principes. " Le pardon sera d'autant plus apprécié que la condamnation sera pour un plus long terme. L'espoir du pardon ou d'une récompense pour l'accomplissement fidèle des devoirs est le bras droit du gouvernement des prisons. L'exercice fréquent du pardon peut être compatible et même nécessaire aux fins de la justice." Mais il ne devait pas être retardé jusqu'au moment où les infirmités corporelles et mentales du pauvre malheureux le rendent incapable de gagner sa vie. Alors le pardon serait une cruauté et non une faveur. (*Prison Reports*, *publiés par la chambre des communes.*)

De peur qu'on ne suppose que les inspecteurs sont trop disposés à la clémence, ils prendront respectueusement la liberté d'observer qu'ils partagent entièrement les sentiments du colonel Jebb, qui dit avec raison dans son rapport sur les prisons pour 1854, p. 19.

" La répression des crimes par une discipline corrective repose principalement sur la force de l'exemple, et sur l'effet salutaire qu'elle exerce sur les autres, en leur faisant craindre les conséquences de leur conduite.

" Je suis convaincu de la nécessité de conserver dans tous les cas, le prestige général d'un châtiment sévère, soit par la longueur du temps de l'emprisonnement soit par la rigueur de la discipline."

Mais le colonel Jebb tout en maintenant ainsi avec force la nécessité d'infliger des châtiments qui ont une influence salutaire, ne manque jamais de dire " qu'on " doit s'efforcer d'empêcher la répétition des crimes, en tâchant de réformer le " détenu."

On peut toujours espérer quelque réforme par l'exercice de la douceur et de la bienveillance, lorsqu'il y a une perspective d'éveiller les meilleurs sentiments de notre nature. Mais il faut chercher la seule base véritable dans l'instruction religieuse, car nulle privation ni châtiment, quelque ingénieux, sévère ou cruel qu'il soit, n'engendrera ou n'éveillera des impulsions vertueuses chez un délinquant endurci. On le rend au contraire incorrigible et déchaîné. " Autre chose est d'en faire un habile ouvrier, et autre chose d'en faire un homme meilleur, et les interêts de la société souffrent au lieu d'être protégés, lorsque pour l'amour du gain, les peines de la loi sont affaiblies et les effets moraux de l'emprisonnement supprimés."—(*Crawford's Report p.* 24.)

Il y a beaucup de vérité dans la remarque que " la prison est un hôpital moral ; " cela admis, le remède ne peut se trouver que dans l'enseignement des principes religieux ; notre législature a donc eu raison de décréter que " chaque chapelain consacrera tout son temps et toute son attention à l'instruction religieuse et à l'amélioration morale des prisonniers."

Cette idée a maintenant pris racine dans tout le monde civilisé. On sent si bien en France le besoin de relever le caractère moral des prisonniers, que dans plusieurs des prisons, les gardes et préfets sont choisis parmi les frères de la doctrine chrétienne qui, fidèles au devoir qu'ils se sont imposés, sacrifient tout ce qu'on appelle plaisir et confort dans ce monde pour consacrer leur existence entière à l'édification, l'instruction et la régénération de la population des prisons.

Les chapelains trouvent dans ces hommes excellents les plus puissants auxiliaires de leur œuvre philanthropique.

En France on agit d'après ce principe humain.

" Si une faute est une chute, la morale veut qu'on relève celui qui tombe et non point qu'on l'humilie jusqu'à le dégrader à ses yeux.

" Il y a dans la morale des fils mystérieux, à l'aide desquels une main habile opèrera des réactions tenant du prodige. Il faut savoir toucher juste, et reconnaître le moment opportun."

Quelque pervers que soient, jusqu'à un certain point, tous les hommes, et quelque endurcis que soient les vieux délinquants, cependant les nobles sentiments de l'âme ne sont pas tout-à-fait éteints, et comme le remarque avec force un ancien écrivain français sur les prisons, " le forçat aime la prière quand il aime celui qui lui apprend à prier."

Parmi les exemples consolantes qu'on pourrait citer des effets bienfaisants qui résultent des enseignements d'un homme bon et dévoué, nous nous contenterons d'en mentionner un des plus récents. Le révérend M. Finlay, (dont il a déjà été parlé) Chapelain du pénitencier de l'Ohio, a publié, il a deux ans (en 1854) un petit ouvrage très intéressant et très instructif, intitulé " *Memorials of Prison Life.*" Il remarque judicieusement qu'il faut plus que la froide régularité de la coutume. " Il faut gagner la confiance du prisonnier avant de pouvoir influer sur ses sentiments et sa raison. " C'est en touchant les cordes du cœur qu'on peut attendre la réforme et la conversion. Mais pour attendre ce but il faut que le chapelain soit encouragé et aidé dans sa belle et noble tâche. L'excellent pasteur dont nous parlons était si pénétré de l'importance de ses fonctions sacrées et si convaincu de la somme de bien qu'il pouvait opérer en s'y dévouant de tout cœur, qu'il prit son logement dans l'enceinte même de l'institution qu'il surveillait afin qu'aucune occupation étrangère ou mondaine ne vînt le distraire. Sa mission non plus n'a pas été sans fruit comme le prouve son petit ouvrage.

Les inspecteurs, quoique persuadés que les deux révérends messieurs auxquels est confié le soin important de l'instruction morale et religieuse des détenus du pénitencier provincial sont tout-à-fait à la hauteur, de leur grave et important mission, ne peuvent néamoins s'empêcherde dire que leur sphère d'utilité pourrait prendre des proportions beaucoup plus considérables, s'ils établissaient leur résidence dans l'édifice même du pénitencier; aujourd'hui ces officiers sont obligés de demeurer à une longue distance, ce qui est grandement incommode pour eux et préjudiciable à l'établissement.

Cette opinion des inspecteurs sur la nécessité de la présence constante du chapelain les a engagés à donner ordre à l'architecte du pénitencier de préparer des plans et estimations de résidences convenables pour les chapelains dans l'enceinte même des dépendances du pénitencier où se trouvent plusieurs emplacemens adaptés à cette fin. En adoptant cette mesure, les inspecteurs ne font que mettre à effet les vues si sages contenues dans l'acte du pénitencier, sec. XXIX, mais qui ne doivent pas être retardées, comme il y est pourvu "jusqu'à ce que l'octroi annuel soit limité à six mille louis dans une seule et même année."

Les inspecteurs éprouvent beaucoup de plaisir à pouvoir rendre témoignage du bon comportement général et presque uniforme de tous les serviteurs du pénitencier, dont plusieurs ont vieilli au service de l'institution, et y sont attachés depuis le moment de sa fondation. Leurs salaires n'ont suffi qu'à leurs besoins journaliers, et ils n'ont pu en conséquence rien amasser pour leurs vieux jours. Deux des officiers en particulier se trouvent dans cette pénible position, savoir, le Dr. Sampson, l'habile chirurgien, et M. Francis Bickerton, le commis fidèle et toujours diligent, auxquels on devrait accorder une augmentation de paie, ou ce qui paraîtrait encore plus raisonnable,, une modique allocation de retraite lorsqu'ils seront devenus incapables de continuer plus longtemps à servir,

époque qui peut être encore bien éloignée, vu que ces messieurs sont sincèrement attachés, tant par habitude que par zèle, à leurs situations respectives, et que l'impérieuse nécessité pourra seule les forcer à quitter.

A l'égard du préfet, les inspecteurs ne peuvent que répéter l'opinion qu'ils ont déjà exprimée sur ses précieux services. Il exerce une influence morale et physique sur tous ceux qui sont sous lui, et il en obtient l'estime, le respect et la confiance. Il concentre en lui, avec un rare bonheur, la dignité et la fermeté en même temps que la douceur et la bienveillance. Son attention constante à ses devoirs multiples et importants mérite une approbation sans réserve.

En terminant, les inspecteurs prendront la liberté de dire, relativement aux faits et aux opinions énoncés dans ce rapport qu'agissant suivant les principes énoncés par le célèbre Baron Chaptal, " ils n'ont pas craint de répéter une vérité tant qu'ils ont cru pouvoir le faire avec avantage."

FINANCE.

Il verra par la feuille lettre K que la somme de £24,881 2s. 4d. a été payée durant l'année expirée le 31 décembre 1855, laissant en caisse une balance de £402 4s. 11d.

Fonds sur lesquels ce montant a été payé :

Argent en caisse au commencement de l'année..........	£858	9	2
Octroi du gouvernement pour 1854, non tiré durant l'année	5,000	0	0
Octroi du gouvernement pour 1855....................	10,000	0	0
Reçu pour le travail des détenus.....................	9,004	1	5
Reçu pour dépenses contingentes.....................	420	16	8
	£25,283	7	3

On verra par l'état qui précède que la somme de £5,000 tirée durant l'année 1855, faisait partie de l'octroi du gouvernement pour 1854, et que seulement £10,000 ont été reçus du gouvernement comme partie de l'octroi pour 1855.

Pour connaître avec exactitude le profit ou la perte de l'institution pendant l'année, il sera nécessaire d'examiner les feuilles marquées K, L et M, qui montrent l'augmentation ou diminution de l'argent en caisse à la fin de l'année ; aussi, les créances et dettes de l'institution ; aussi, l'augmentation ou diminution des meubles et effets, à la fin de l'année.

La feuille K montre £858 9s. 2d. en caisse le 31 décembre 1854, et £402 4s. 11d. le 31 décembre 1855, faisant voir une réduction d'argent en caisse à la fin de l'année, de £456 4s. 3d.

La feuille marquée L montre que les dettes de l'institution le 31 décembre 1854, étaient de £5,634 6s. 10d. La dette qu'on peut dire être due par l'institution est une réclamation controversée pour £540. Admettant que cette réclamation doive définitivement être payée, on verra que les dettes de l'institution ont été réduites de £5,094 6s. 10d. durant l'année.

Mais le 8 janvier 1856, les inspecteurs reçurent une lettre du secrétaire-provincial, disant qu'il plaisait à votre excellence en conseil d'ordonner que le préfet et tous les officiers et serviteurs du pénitencier provincial reçussent le percentage accordé par l'acte 18 Vic., ch. 89, à compter du 1er janvier 1855. Le percentage à payer aux officiers sera de £1,243 1s. 2d. et est classé parmi les dettes de l'institution.

Durant l'année dernière les gardes ont reçu une avance de £290 6s. 10d. sur leurs salaires fixés par 14 Vic., ch. 2, et sur cette avance ils doivent recevoir le percentage de même que les autres officiers ; et ainsi ces officiers reçoivent £100 par année au lieu de £65, en vertu de 14 Vic., ch. 2.

Les créances de l'institution le 31 décembre 1854, étaient de £1,445 9s. 4d., et le 31 décembre 1855, de £1,419 15s., ce qui fait une diminution de £24 14s. 4d. Une partie de cette créance a été payée depuis le commencement de cette année, comme on verra dans les prochains comptes.

La feuille M indique que la valeur des biens et effets le 31 décembre 1854, était de £9,250 3s. 11d., et le 31 décembre 1855, £9,965 2s. 1½d., indiquant une augmentation de £714 18s. 2½d. sur le fonds en main.

La feuille P indique que 43,822 jours de travail ont été donnés pour l'institution durant l'année, et en évaluant le prix de chaque journée à 2s., ce travail s'élèverait à £4,381 4s. 6d., et quoique ce travail fut nécessaire à l'institution, pour la confection d'habits, pour la cuisine, le lavage, le nettoyage, le sciage du bois, etc., etc., il n'a rapporté aucun profit.

Mais une partie de ce labeur a rapporté des profits—la construction de nouvelles boutiques a augmenté la valeur de la propriété immobilière. Le travail fait pendant l'année pour les nouvelles boutiques a été évalué à £3,056 6s. 7d., y compris £1,475 2s. 3d. pour le coût des matériaux.

Par ordre du gouvernement il a été fourni un certain nombre d'articles, à même le fonds du pénitencier provincial, à l'asile des aliénés criminels situé en dedans des murs de la prison, mais formant un établissement à part ; disons, pour habillements, litérie, rations, bois de chauffage, etc., etc., une somme de £442 15s. 7d., qui n'aurait pas dû être comprise dans les dépenses du pénitencier.

Le préfet a eu à payer une somme de £573 5s. 7d., adjugée à MM. Stevenson, entrepreneurs, pour dommages, etc., résultant de quelque marché indéfini passé par les ci-devants inspecteurs. A proprement parler, cet item ne devrait pas être porté au compte des dépenses courantes pour l'année dernière, vu qu'il se rapporte à des transactions d'années antérieures.

D'après les états qui précèdent, le pénitencier coûtera à la province pour l'année 1855, les sommes suivantes :

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en mains le 1er janvier 1855..........	858	9	2			
Octroi du gouvernement pour 1854............	5,000	0	0			
Octroi du gouvernement pour 1855............	10,000	0	0			
Moins, les dettes actives du pénitencier.......	24	14	4			
				£15,883	3	6
Argent en main le 31 décembre 1855..........	402	4	11			
Réduction des dettes durant l'année..........	3,851	5	8			
Augmentation du fonds en main..............	714	15	2½			
Augmentations des immeubles..............	3,035	6	7			
Compte contre l'asile des aliénés............	442	15	7			
Somme adjugée à M. M. Stevenson	573	5	7			
				£9,019	13	6½
Coût exact pour la province durant l'année.............				£6,863	9	11½

Le nombre moyen des détenus l'année dernière a été de cinq cent vingt-neuf, lesquels ont coûté en moyenne à la province douze louis dix-sept chelins et onze deniers chacun, y compris toutes les dépenses se rattachant à l'institution, sauf les déboursés pour augmenter la propriété immobilière.

Cette somme ne paraît pas élevée si l'on prend en considération tous les incidens survenus l'an dernier. Les rations forment un item élevée dans les dépenses de l'année dernière, savoir, six mille six cent quatre-vingt-neuf louis

six chelins et deux deniers. Dans quelques-unes des années passées, la même quantité de ration n'a coûtée que trois mille cent quarante-trois louis neuf chelins et cinq deniers, indiquant que le coût de surplus pour le même nombre de rations l'année dernière est de trois mille cinq cent quarante-cinq louis seize chelins et neuf deniers.

Le fourrage et le bois de chauffage et presque tous les autres articles dont l'institution a besoin ont aussi augmenté en une égale proportion. L'on verra que si les rations et autres objets nécessaires à l'institution fussent restés à un bas prix comme autrefois, et qu'il n'eût pas été jugé à propos d'augmenter le salaire des officiers, de mille cinq cent trente-trois louis, huit chelins et onze deniers, pour l'année dernière, le pénitencier serait bien près, sinon tout-à-fait, en état de pourvoir par lui-même à son entretien. Contre ces causes incidentes les inspecteurs ne peuvent rien.

L'institution a souffert une perte en conséquence de ce que les personnes qui ont entrepris de fournir le fer sont devenues insolvables juste au moment de signer le contrat ; des annonces demandant de nouvelles soumissions ont dû être publiées, et une perte d'environ deux cent quarante louis en est résultée avant qu'un nouveau contrat ait pu être mis à exécution, les détenus ayant été occupés à des travaux qui ne rapportaient aucun profit pécuniaire.

Il est vrai que le préfet a reçu ordre, et c'est ce qu'il a fait, de n'accepter pour la fidèle exécution du contrat, que de bonnes et suffisantes cautions, mais ces dernières n'ont rien payé comme dommage, quoiqu'elles aient offert mille louis pour être relevées de leur obligation, dont un état a déjà été mis devant son excellence, savoir :

Les entrepreneurs qui n'ont pu mettre à exécution leur contrat devaient payer 2s 4d. par jour pour chaque détenu, et ceux d'à présent ne donnent que deux chelins.

Les détenus choisis pour faire le travail voulu par ce contrat se trouvant inoccupés, et à cette saison de l'année les affaires étant mauvaises, les inspecteurs enjoignirent au préfet d'accepter la soumission la plus élevée qui serait faite, vu que les parties étaient riches et avaient donné de bonnes cautions ; le contrat s'exécute aujourd'hui favorablement.

L'entrepreneur pour la confection des instruments aratoires, n'a pu se conformer à son contrat en raison de ce que la boutique qu'il a occupée n'est pas propice, ce qui l'a empêché de prendre le nombre convenu de détenus ; mais il a obvié à cet obstacle en se plaçant dans les nouvelles boutiques, qui peuvent être comparées sous tout rapport avec les meilleures en cette province, et il a pris d'autres détenus depuis et se conforme à son contrat d'une manière plus satisfaisante.

Il est une question d'une nature assez délicate sur laquelle nous désirons attirer l'attention de votre excellence, vu qu'elle affecte à la fois les intérêts pécuniaires de l'institution et le bien-être futur des détenus. Il n'y a pas moins aujourd'hui de cent vingt-cinq détenus condannés à deux ans de détention. Si ces détenus n'ont pas de métier en entrant dans le pénitencier, il est très probable que les entrepeneurs refuseront de les employer au travail mentionné dans le contrat, et plus particulièrement s'ils sont restés en prison pendant quelque temps après leur condamnation, et les inspecteurs ont le regret de dire que ce fait a eu lieu trop fréquemment.

Les contrats suivants sont maintenant en voie d'exécution :

Nom des entrepreneurs.	Nombre des détenus.	Entrée en opération du contrat.	Expiration.	Prix.
E. P. Ross,............	150	1er Juil. 1854..........	1er Juil. 1859..	1s 9d
James Moreton,........	65	1er Fév. 1855..........	1er Fév. 1860..	2s 7d
S. Skinner,...........	150	6 Juin 1854............	6 Juin 1859...	2s 3d
J. P. Milluire et Cie.,	100	9 Août 1855............	9 Août 1860...	2s 0d

Pour plusieurs raisons quelques-uns des contrats ne sont pas parfaits.

ESTIMATION.

En faisant l'estimation pour l'année actuelle, les dépenses à faire pour le pénitencier provincial et pour tels autres articles qui devront être fournis à même lesfonds du pénitencier pour l'usage de l'asile des aliénés criminels, ont été évaluées à vingt-et-un mille huit cent vingt-neuf louis, neuf chelins et six deniers; dans cette somme sont comprises toutes les dépenses à faire peur terminer les nouvelles boutiques, etc. Pour faire face à ces dépenses, l'on compte réaliser dix mille louis avec le travail des détenus, cinq cents louis des contingents, et l'octroi législatif de onze mille trois cent vingt-neuf louis neuf chelins et six deniers.

Il y a quelques années passées, les inspecteurs n'avaient aucune idée qu'une semblable somme comme octroi du gouvernement serait nécessaire pour l'entretien de l'institution. Mais l'extrême augmentation du prix des provisions, du fourrage et du bois de chauffage, l'augmentation des salaires des officiers forment à elles seules une somme considérab.e à part ce que coûtent les bâtiments spacieux en voie de construction.

Si les criminels aliénés doivent être pourvus de rations, d'habillements, de literie, de bois de chauffage, etc., durant l'année, cela augmentera aussi les dépenses de surcroît de l'institution.

Les inspecteurs ont prévu que le nombre des détenus dans le pénitencier allait vraisemblablement augmenter, et que pour les employer avec profit pour la province et pour eux-mêmes, il était nécessaire d'avoir des boutiques convenables aux travaux à faire par contrat. Avant d'ériger ces boutiques, les inspecteurs considérèrent l'agrandissement futur de la province et conclurent qu'en les érigeant ce serait suppléer aux besoins futurs et présents. L'édifice une fois terminé sera de deux cent huit pieds de long et de quarante-six de largeur et à trois étages. Il a été estimé que ces boutiques pourront commodément permettre à trois cents détenus d'y travailler. Partie d'entre elles ont été érigées l'année dernière, et elles sont maintenant occupées par l'entrepreneur pour la confection d'instruments aratoires. Il est entendu qu'elles seront toutes terminées cette année et mises en état d'être occupées. Le coût des matériaux de ces boutiques à part la pierre fournie en dedans des murs et la main d'œuvre, sera d'environ mille trois cent trente-cinq louis. Lorsque ces boutiques seront terminées, les inspecteurs feront en sorte que tous les détenus qui sont de quelque manière capables de travailler, soient mis à l'ouvrage soit des contrats existants ou de nouveaux, et qu'une classe inférieure de détenus y puisse être employée, les inspecteurs étant convaincus qu'il est très avantageux pour la province et pour les détenus eux-mêmes de les louer à des entrepreneurs.

En conséquence de la grande augmentation des détenus, il a été jugé à propos d'augmenter le nombre des gardes, ce qui a encore ajouté aux dépenses. Ce n'est pas seulement l'augmentation des détenus qui exige une plus grande surveillance, mais bien le nombre extraordinaire de condamnés par la vie. Il n'y a pas moins, en ce moment, dans le pénitencier, de cinquante-six détenus condamnés pour la vie à part les prisonniers condamnés pour de longues périodes.

Le nombre de détenus dans la prison d'état de l'état de New-York excède de trois fois celui des détenus du pénitencier provincial; mais le nombre de condamnés à vie dans le pénitencier dépasse presque du double celui de toutes les prisons d'état de l'état de New-York.

REMARQUES.

L'acte 14 Vic., sec. 11, enjoint aux inspecteurs de faire des remarques sur les faits venus à leur connaissance touchant les lois criminelles et le système pénal, etc., de la province.

Parmi les suggestions que les inspecteurs ont à faire, il en est peu qui n'ont pas déjà été faites dans leurs rapports annuels antérieurs; cependant, bien peu de mesures ont été adoptées pour mettre à effet leurs recommandations. Néanmoins, les inspecteurs prennent respectueusement la liberté de soumettre de nouveau à l'attention de son excellence, la grande nécessité qu'il y a d'établir des maisons de réforme pour les jeunes délinquants—une dans le Haut et une autre dans le Bas-Canada. Des volumes pourraient être écrits pour démontrer les avantages et la nécessité de ces institutions pour cette province toujours croissante.

Nos prisons communes ont un effet démoralisateur sur tous ceux qui y entrent; elles sont en vérité des écoles où l'on y enseigne le vice. Les prisonniers eux-mêmes, lorsqu'on les interroge sur l'effet qu'a produit sur eux l'emprisonnement qu'ils ont subi, répondent invariablement qu'il a été mauvais ou démoralisateur." Pour remédier à ce mal il devrait être établi des maisons de correction semblables au pénitencier d'Albany, pour les adultes condamnés à un court emprisonnement, où les criminels sont soumis à une discipline réformatrice et où on leur apprend à gagner leur vie. Du moment qu'un criminel est condamné pour une courte période, il devrait être envoyé à une semblable institution. Il arrive fréquemment qu'un criminel est condamné pour deux ou plusieurs offenses à un même terme, et pour la plus grave il est souvent condamné à plusieurs années de travaux forcés dans le pénitencier, et pour l'offense ou les offenses mineures, à quelques mois d'emprisonnement avant d'aller au pénitencier. Il serait beaucoup plus avantageux pour le prisonnier et moins coûteux pour la province, si la cour était autorisée par la loi à cet effet, de n'infliger qu'une seule peine correspondante aux offenses à celui qui aura subi plusieurs condamnations.

Les prisons ne devraient être employées que comme maisons de détention pour les prisonniers qui attendent leur procès; mais il en est plusieurs d'entre elles qui ne sont pas même propres à cet objet, car rien n'est plus commun que les évasions des prisonniers, et ce fait est dû soit à l'inefficacité de nos prisons ou à la négligence des officiers; et l'on s'attend que cet état de choses se continuera tant que cette irrégularité dans nos prisons existera, dans le Haut-Canada surtout. Le shérif est tenu responsable de la garde efficace de ses prisonniers, mais les conseils de comté ne veulent pas s'occuper de rendre les prisons sûres. Pour obvier à ce mal, une forte amende devrait être imposée au comté pour toute évasion de prisonnier, qui aurait lieu par suite de l'inefficacité de la prison, et à l'officier, si par négligence ou manque de soin telle évasion a lieu.

Les inspecteurs remarquent avec chagrin, qu'un grand nombre de condamnés qui arrivent verront leur sentence expirée au milieu des rigueurs d'un hiver canadien. S'ils ont un domicile, plusieurs d'entre eux ont à faire par terre un trajet de cent ou deux cents milles et plus durant cette saison rigoureuse, et avec peu de moyens; et s'ils n'ont pas de place où aller, leur sort est encore plus à plaindre, car on les met dans le chemin dans un temps de l'année où des hommes d'un caractère irréprochable éprouvent souvent des difficultés à gagner de quoi suffire à leur existence. Si c'est un mal de libérer un détenu au milieu de l'hiver, ce mal sera autrement grave si une telle libération a lieu pour une pauvre femme sans asile et dénuée de tout secours. La faim et le froid la mèneront bientôt dans les sentiers du vice, quand même ses dispositions auraient une tendance contraire.

Ce serait un grand avantage pour les détenus s'il existait des asiles convenables où, à l'expiration de leur sentence, ils pourraient être reçus jusqu'à ce que l'occasion leur vînt de pouvoir gagner leur vie honnêtement.

ASILE DES CRIMINELS ALIENES.

Les inspecteurs se font un devoir de soumettre à l'attention de son excellence, l'urgence de retirer aussitôt possible les aliénés du pénitencier provincial. Le motif de cette suggestion est qu'il n'y a seulement que vingt-cinq cellules d'inoccupées pour recevoir les condamnés qui pourront venir, et si le nombre de ces derniers doit augmenter dans la même proportion que cela a eu lieu depuis quelque temps, toutes les cellules qui restent seront occupées dans moins de six mois.

Il est une autre circonstance qui se rattache à l'asile des aliénés et qui n'a rien de plaisant.

Les aliénés et une partie des détenus couchent dans la même bâtisse, et les fous turbulents y font fréquemment beaucoup de bruit la nuit et empêchent les détenus, qui ont été employés à de rudes travaux tout le jour, de se reposer ou de dormir. Les détenus en général se soumettent à la discipline de la prison sans murmurer, mais ils peuvent prétendre avec justice que la condamnation qu'ils ont subie ne comporte pas qu'ils doivent être privés la nuit de sommeil et de repos par le bruit que font ces fous.

Le tout respectueusement soumis,

WOLFRED NELSON, M. D., J. P. P.
ANDREW DICKSON, J. P. P.

Pénitencier provincial,
31 décembre, 1854.

A.

A. Wolfred Nelson, M. D. et à Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial du Canada.

RAPPORT DE DONALD ÆNEAS MACDONELL, ECUYER, préfet du dit pénitencier provincial, pour l'année 1855.

Etat des détenus et prisonniers militaires dans le pénitencier provincial du Canada le 31me jour de décembre 1854, y compris ceux entrés dans cette institution depuis le 1er janvier jusqu'au 31me jour de décembre 1854, inclusivement. Aussi, un état des détenus et prisonniers militaires libérés à l'expiration de leur sentence, et du nombre de ceux qui ont été graciés par son excellence le gouverneur-général, durant l'année 1855, ainsi que du nombre qui sont décédés durant cette année et de ceux qui ont été remis au soin du surintendant médical de l'asile des criminels aliénés comme étant attaqués d'aliénation et pour être soumis à son traitement.

Les cinq cent douze détenus et prisonniers militaires dans le pénitencier provincial le 31ème jour de décembre 1854, étaient classés comme suit:

Détenus, hommes	475
Détenues, femmes	32
Prisonniers militaires	5
Total dans le pénitencier le 31 décembre 1854	512
Détenus, hommes, admis durant l'année 1855	181
Détenues, femmes " " "	12
Prisonniers militaires " " "	5
Total durant l'année 1855	707

Détenus, hommes libérés du pénitencier durant l'année 1855, à l'expiration de leur sentence	101
Détenues, femmes, libérées durant cette même période	11
Graciés	13
Décédés	11
Prisonniers militaires élargis	7
Détenus aliénés remis au surintendant médical de l'asile des aliénés	7
Total dans le pénitencier le 31me jour de décembre 1855	557

Les cent quatre-vingt treize prisonniers reçus dans le pénitencier provincial furent condamnés dans les districts et comtés suivants de la province du Canada :

District de Kamaraonska	2
" Québec	12
" Trois-Rivières	1
" Montréal	26
" Ottawa	1
" St. François	2
Comtés-unis de Stormont, Dundas et Glangarry	1
" " Prescott et Russell	1
" " Leeds et Grenville	5
" " Lanark et Renfrew	2
" " Frontenac, Lennox et Addington	11
" " Northumberland et Durbam	13
" " Peterborough et Victoria	11
" " York et Peel	24
" " Lincolin et Welland	4
Cité de Toronto	2
Comté de Lambton	3
" Perth	1
" Carlton	2
" Prince Edward	1
" Hastings	1
" Ontario	4
" Wentworth	16
" Haldimand	2
" Brant	2
" Waterloo	1
" Simcoe	3
" Norfolk	4
" Oxford	1
" Middlesex	13
" Elgin	6
" Wellington	3
" Grey	1
" Huron	1
" Essex	5
" Kent	5
Total des districts et comtés,	193

Tableau des divers crimes pour lesquels les détenus envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1855, ont été condamnés.

Meurtre	5
Incendiat	3
Blessure et coupure	1
Blessure avec intention de faire un mal grave	3
Coupure avec intention de faire un mal grave	1
Félonie	12
Vol de cheval	15
Vol	7
Vol avec effraction la nuit et larcin	1
Recèlement d'effets volés	3
Vol dans un magasin	1
Vol de mouton	2
Assuat et félonie	1
Vol dans une maison	1
Vol d'argent	2
Vol domestique	1
Bris de maison	1
Complice d'une félonie	1
Emission de faux billets	1
Vol sur la personne	1
Viol	2
Homicide involontaire	8
Poignardé avec intention d'estropier	2
Vol de grand chemin	1
Poignardé avec intention d'assassiner	1
Vol avec violence	2
Faux	6
Vol avec effraction la nuit	1
Poignardé	2
Coup de feu	1
Effets obtenus sons de faux prétextes	2
Crime contre nature	1
Vol avec effraction la nuit et vol de cheval	1
Lettres obtenues à la poste sous de faux prétextes	1
Vol d'une lettre d'argent	1
Assault et vol	1
Misdemeanor	1
Blessure	1
Larcin	95
Condamnés au pénitencier en 1855	193

Tableau de la croyance religieuse des condamnés envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1855 :

Eglise d'Angleterre	62
Eglise d'Ecosse	10
Baptistes	7
Pas de religion	5
Catholiques Romains	87
Méthodistes	22
Total	193

Les condamnés reçus durant l'année 1855 sont natifs des pays suivants :

Province du Canada	59
Etats Unis de l'Amerique	23
Ecosse	7
Nouveau Brunswick	2
Grèce	1
Sur la mer	1
Angleterre	18
Allemagne	2
Russie	1
Italie	1
Irlande	78
Total de tous les pays	193

Tableau des emprisonnements dans le penitencier provincial durant l'année 1855 soit sur première, seconde, troisième ou quatrième condamnation :

Sur première condamnation	178
Sur seconde do	12
Sur troisième do	2
Sur quatrième do	1
Total durant l'année 1855	193

Tableau général des crimes commis par les détenus restant dans le pénitencier provincial le 31e décembre 1855, y compris ceux admis durant l'année 1855, indiquant le nombre de détenus pour chaque crime :

Meurtre	41
Incendiat	14
Viol	13
Tentative de viol	4
Homicide involontaire	15
Assaut pour tuer	1
Assaut pour assassiner	1
Assaut avec intention de faire un mal grave	2
Déchargé une arme à feu avec intention de tuer	3
Poignardé dans l'intention d'assassiner	1
Poignardé dans l'intention de faire un mal grave	6
Coup de feu tiré dans l'intention de faire un mal grave	1
Blessure faite avec intention de faire un mal grave	5
Coup de feu tiré dans l'intention d'estropier	1
Coup de feu	2
Blessure	1
Felonie et meurtre	2
Poignardé	3
Blessé félonieusement	2
Bestialité	2
Assaut dans l'intention d'estropier	1

Assaut pour vol et vol d'une vache	1
Assaut et vol	1
Incendiat et larcin	1
Félonie	28
Faux	21
Incendiat et vol de cheval	1
Faux et félonie	1
Vol avec effraction la nuit	4
Coupure avec intention de faire un mal grave	1
Blessure et coupure	2
Vol avec effraction la nuit et larcin	2
Bigamie	5
Vol avec effraction la nuit et vol de cheval	1
Vol le cheval	38
Vol de bestiaux	3
Assaut félonieux	1
Vol domestique	1
Effraction et vol d'argent dans un magasin	1
Contrefaction de piastres	1
Changé le chiffre de billets de banque	1
Gravé félonieusement des billets de banque	2
Complice de félonie	1
Avoir mis félonieusement de faux billets en circulation	1
Forgé un reçu pour des effets	1
Vol	20
Assaut	1
Parjure	2
Fraude	1
Vol de grand chemin	1
Larcin et vol	1
Vol de cheval et bris de magasin	1
Bris de maison et larcin	1
Bris de maison et vol de mouton	1
Bris de maison	1
Bris de prison	2
Larcin	227
Misdemeanor	1
Larcin et pour avoir détruit des lettres	1
Larcin dans une maison habitée	2
Pour avoir forgé des billets en sa possession	1
Effets obtenus sous de faux prétextes et faux	1
Effets obtenus sous de faux prétextes	4
Argent obtenu sous de faux prétextes	1
Lettres obtenues à la poste sous de faux prétextes	1
Parjure et faux	1
Empoisonnement de chevaux	1
Avoir battu sa femme et causé la mort d'un enfant	1
Recel	6
Vol sur la personne	1
Vol dans un magasin	1
Vol domestique	1
Vol avec violence	2
Vol dans une église	1
Vol d'argent dans un magasin	1
Vol sur la personne	6

Vol d'une chaloupe	1
Vol dans un magasin	1
Vol dans une maison habitée	1
Vol de mouton	7
Avoir mis le feu à une meule de foin	1
Vol dans un édifice	1
Vol d'une lettre d'argent	1
Vol d'argent	2
Bris de magasin	1
Délit contre nature	2
Emission de faux billets	5

Nombre total dans le pénitencier le 31 décembre, pour divers crimes..557

Tableau des districts et comtés dans la province du Canada, d'où les cinq cent cinquante sept détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre, 1855 furent envoyés, indiquant le nombre de chaque district et comté :

District de Montréal	93
" Québec	24
" Trois-Rivières	6
" St. François	11
" Ottawa	5
" Kamouraska	4
" Gaspé	1
Anciens districts dans le Haut-Canada.	
" " London, maintenant le Comté de Middlesex	2
" " Niagara, maintenant Lincoln et Welland	2
" " Est, maintenant Stormont, Dundas et Glengary	1
" " Home, maintenant York et Peel et d'Ontario	8
" " Gore, maintenant Wentworth, et	5
" " Johnstown, maintenant Leeds et Grenville	3
" " Colborne, maintenant Peterborough et Victoria	1
" " Midland, maintenant Frontenac, Lennox et Addington	1
" " Newcastle, maintenant Northumberland et Durham.	2
Comtés-unis York et Peel, y compris la cité de Toronto	75
" " Northumberland et Durham	26
" " Peterborough et Victoria	7
" " Huron et Bruce	1
" " Leeds et Grenville	14
" " Frontenac, Lennox et Addington	35
" " Prescott et Russell	4
" " Lanark et Renfrew	5
" " Lincoln et Welland	19
" " Stormont, Dundas et Glengarry	2
Comté de Norfolk	9
" Oxford	4
" Wentworth	58
" Hastings	11
" Kent	15
" Haldimand	9

Comté de Middlesex	22
" Prince Edward	3
" Essex	12
" Carlton	6
" Brant	15
" Waterloo	3
" Simcoe	7
" Elgin	9
" Wellington	5
" Ontario	7
" Grey	1
" Lambton	3
" Perth	1

Total dans le pénitencier le 31 décembre 1855, venant des divers districts et comtés de la proviuce du Canada....... 557

Les cinq cent cinquante-sept détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855, sont natifs des pays suivants :—

Angleterre	63
Ecosse	23
Canada	182
Allemagne	4
France	2
Isle du Prince Edouard	1
Pays de Galles	1
Russie	1
Sur l'Océan	1
Grèce	1
Irlande	190
Etats-Unis	80
Nouveau-Brunswick	3
Ile de St. Jean	1
Indes Occidentales	1
Malte	1
Guinée	1
Italie	1
Total	557

Croyance religieuse des détenus restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855, y compris le nombre d'entre eux qui ne professe aucune religion.

Eglise d'Angleterre	189
Presbytériens	41
Catholiques Romains	230
Méthodistes	59
Baptistes	15
Congrégationalistes	2

Luthériens	2	
Quaker	1	
Hollandais réformé	1	
D'aucune religion	17	
Total de toutes les religions		557

Période ou durée de la sentence des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855 :

Pour la vie	56	
" Vingt ans	3	
" Quinze ans	2	
" Quatorze ans	15	
" Onze ans	1	
" Dix ans	13	
" Neuf ans	1	
" Huit ans	2	
" Sept ans	52	
" Six ans	12	
" Cinq ans	77	
" Quatre ans	34	
" Trois ans	178	
" Deux ans et demi	5	
" Deux ans	106	
Total des diverses sentences		557

Tableau des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855, sous première, seconde ou troisième condamnation, etc.,

Sous première condamnation	503	
" Seconde "	41	
" Troisième "	11	
" Quatrième "	1	
" Cinquième "	1	
Total		557

Tableau de l'âge des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855 :

Entre 12 et 16 ans	28	
" 16 et 20 ans	67	
" 20 et 35 ans	302	
" 35 et 75 ans	160	
Total		558

Tableau des détenus dans le pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1855, mariés ou non mariés:

Mariés	195
Non mariés	335
Veufs	23
Veuves	4
Total	557

Ci-suit un état des différentes races de détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855:

Blancs	496
Nègres	39
Mulâtres	14
Sauvages Indigènes	8
Total	557

Le nombre moyen des détenus (hommes et femmes) dans le pénitencier durant l'année 1855, est de	529
Et la différence dans le nombre des détenus dans le pénitencier, le 31 décembre 1855, sur celui de l'année 1854, donne une augmentation de	45

Le tableau suivant indique quelle était la manière de vivre des détenus, s'il étaient tempérants ou adonnés aux boissons, d'après leur propre information:

Nombre de détenus qui ont dit ne s'être pas adonnés aux boissons	54
Nombre de détenus qui ont dit avoir fait usage de boissons avec modération	108
Nombre de détenus qui ont dit avoir été intempérants	307
Ivrognes	82
Nombre dont ils n'a pas été reçu d'information	6
Total	557

Le tableau ci-dessus doit être assez correct, car il est indubitablement reconnu que l'intempérance est le chemin de la ruine, particulièrement dans les familles dont les membres sont adonnés à l'usage des liqueurs, ce qui est un triste exemple pour les enfants. Cependant, je dois faire remarquer que beaucoup de détenus sont coupables de crimes dus à leurs mauvaises dispositions, à leur penchant pour le mal. Quelques cas de violence, d'incendiat et autres actes d'atrocité sont dus très-souvent au tempéramment des individus, mais l'intempérance dans le boire, la perversité de l'esprit et l'oisiveté sont la source principale des crimes commis par le grand nombre de détenus de cette institution.

La passion du vol est tellement forte chez plusieurs individus qu'il est impossible de la dompter. J'ai entendu beaucoup de détenus, qui lors de leur

sortie de cette institution, exprimaient leur désir de faire le bien, mais ils n'en étaient pas aussitôt éloignés qu'ils retombaient dans leurs anciennes habitudes. Je considère qu'une récidive doit être considérée comme un penchant irrésistible pour le vol, et les personnes qui y sont adonnées devraient être envoyées au pénitencier pour longtemps.

Je recommande fortement à l'attention du bureau des inspecteurs, qu'à part du registre contenant les noms, la naissance et la profession des détenus, il devrait y avoir un livre dans lequel les principaux faits de la vie d'un détenu pourraient être écrits, ce qui serait une archive importante pour l'information du public.

Tableau des punitions infligées aux détenus dans le pénitencier provincial, pour infraction à la discipline durant l'année 1855.

Mois.	Nombre de repas au pain et à l'eau pour chaque punition.								Nombre de nuits sans lits.	No. d'emprisonnements dans les cachots.	No. d'emprisonnements dans les cachots ordinaires.	No. de jeunes prisonniers punis de la houssine.	No. de coups de houssine infligés.	Nombre punis du fouet.	Nombre de coups de fouet donnés.	No. de punitions par bains à l'eau froide.
	1	2	3	4	5	6	7	8								
Janvier	5	15	70	88	58	22	1	....	99	45	....	2	10	2	36	....
Février	5	6	27	71	57	23	....	....	71	19	....	....	....	4	162	....
Mars	11	25	36	78	63	24	....	....	72	70	1	....	....	....	....	....
Avril	6	16	27	50	72	25	....	1	78	67	3	....	....	....	....	....
Mai	16	35	39	117	74	6	....	....	150	38	1	4	48	....	....	....
Juin	15	42	75	82	55	34	....	....	153	66	1	....	....	3	108	9
Juillet	19	19	39	87	96	38	....	....	167	63	3	3	17	2	48	6
Août	22	18	67	63	66	13	....	....	89	44	....	2	17	1	36	13
Septembre	15	37	62	100	50	5	....	....	135	54	....	1	11	1	48	12
Octobre	12	25	71	127	47	11	....	....	106	77	4	2	13	1	36	10
Novembre	16	45	124	92	26	2	....	....	123	42	....	2	10	....	....	8
Décembre	11	24	64	115	27	6	....	....	128	47	1	2	17	2	36	....
* Total	153	307	701	1070	691	209	1	1	1381	627	14	18	143	16	510	58

* Remarques.—La punition qui prive du lit pendant un ou deux soirs consécutifs est prescrite par un rapport de mauvaise conduite, sur lequel il est ordonné tant de repas au pain et à l'eau, et non sur un rapport séparé, et il en est de même pour la réclusion dans le cachot, tant de repas au pain et à l'eau, une ou deux nuits dans le cachot, ou pour la privation de lit, suivant la nature de l'offense.

J'ai été induit à faire les remarques qui précèdent dans la prévision où les punitions par le cachot et la privation de lit seraient considérées comme des punitions distinctes de celles au pain et à l'eau, car elles sont imposées en punition d'après le même rapport de mauvaise conduite, sur lequel tant de repas au pain et à l'eau sont prescrits pour le détenu.

L'ordonnance des punitions est un devoir sérieux qui exige beaucoup de discernement et de discrétion, leur infliction ayant pour but d'établir et maintenir une discipline salutaire, en faisant observer le silence et en prévenant les actes de violence auxquels les détenus pourraient se livrer contre ceux qui doivent les surveiller ou entre eux. Il est de la plus grande importance qu'il y ait un nombre suffisant de gardes pour surveiller tous les détenus, car, en autant que la discipline et la sûreté de l'institution y sont concernées, aucun détenu ne devrait lors de la vue de son gardien, surtout quand il y a un aussi grand nombre de condam-

nés pour la vie et sous une condamnation de cinq à vingt ans. Je vous invite à donner votre sérieuse attention à la nécessité de rendre la discipline plus sévère, pour garantir l'institution de tout danger, en augmentant le nombre des gardes. Il vous sera facile de convenir, après examen, qu'il est certaines parties de l'institution qui devraient être surveillées avec la plus grande vigilance, et qui aujourd'hui sont sans un seul garde.

Je comprends parfaitement combien il est important de traiter les détenus avec douceur et de les faire obéir aux règles de l'institution par la persuation et les remontrances plutôt que par les punitions, et je suis heureux de pouvoir dire que la majorité des détenus supportent leur sort avec le plus grand courage. Il est consolant aussi pour moi de pouvoir dire qu'en général les détenus qui laissent l'institution à l'expiration de leur sentence m'expriment leur reconnaissance pour la manière dont ils ont été traités, et à peu d'exceptions près, confessent que le traitement des détenus est humain et judicieux.

On a toujours pris garde à ce que le vêtement des détenus durant l'année fût propre et confortable, et le chirurgien de l'institution s'est toujours montré fort attentif pour les malades. L'hôpital est tenu aussi proprement qu'aucun autre hôpital dans le pays, et je puis ajouter que cette propreté a même l'effet de tenter les détenus et de les engager à aller s'y délasser de leurs labeurs.

Quant aux jeunes détenus, ils sont l'objet de beaucoup de soin; ils sont envoyés régulièrement à l'école, particulièrement ceux qui ne sont pas engagés pour travailler; néanmoins, je suis d'opinion qu'il faudrait une autre sorte d'institution pour les jeunes délinquants, parce qu'il y a tout lieu de craindre qu'ils ne s'endurcissent dans le crime par leur contact continuel avec tant d'hommes dépravés.

En terminant cette partie de mon rapport sur le traitement des détenus, je suis forcé de dire que quelque satisfaisant qu'il puisse être de gouverner les détenus avec douceur, il y a cependant une certaine classe de détenus qui ne peuvent être assujettis à leur devoir qu'au moyen d'une discipline rigoureuse et sévère.

Ci-suit un état du nombre jours de travail donnés par les détenus dans le pénitencier provincial durant l'année 1855.

Tailleurs de pierre et maçons......	10,919	
Charpentiers et tonneliers..........	3,578	
Tailleurs	5,871	
Carriers	3,810	
Couturières	7,433	
		31,610 pour le pénitencier.
Travail par contrat.		
Boutique de cordonnerie...........	47,842	
Meubliers.........................	16,209	
Boutique de forgeron..............	14,364	
Boutique agricole.................	4,963	
Couturières	1,843	
		85,221
Travailleurs à la carrière et dans la cour	25,515	
Salle à dîner, cuisine.............	7,366	
		32,881 pour le pénitencier.
		149,712

Tandis que j'en suis sur ce sujet, il peut être à propos de faire remarquer que plusieurs des détenus employés dans la cour et à briser de la pierre sont mainte-

nant avancés en âge, et peu propres en conséquence au travail par contrat; d'autres sont infirmes et sont retenus pour les besoins de l'établissement.

Il peut être à propos aussi de vous rappeler l'effet que peuvent avoir pour les jeunes gens et les enfants des condamnations pour un court espace de temps. C'est avec beaucoup de difficultés qu'ils peuvent entrer dans les boutiques des entrepreneurs, parce que du moment qu'ils seront en état de rendre quelque service leur sentence devra expirer. Ainsi, prenant en considération l'importance pour les jeunes gens d'apprendre un métier, les garçons de 13 à 20 ans ne devraient pas être condamnés pour moins de 3 ou 4 ans au travail forcé dans le pénitencier, ou dans quelque institution expressément adaptée à l'instruction, et à la réforme des jeunes délinquants.

Durant l'année 1855 on a élevé un vaste bâtiment pour y faire des ateliers, plus d'une moitié a été achevée, à l'exception des toits. La longueur du bâtiment est de 208 pieds, et la largeur de 46 , et la hauteur de trois étages. Le commencement des opérations du printemps a été beaucoup retardé par la difficulté des excavations pour les fondations, mais si l'on considère que les détenus employés à l'érection de ce bâtiment sont plutôt des tailleurs de pierres que des constructeurs, on verra que le progrès a été passable ; et en préparant toute la pierre de taille durant l'hiver, nous pouvons espérer achever le reste de la bâtisse durant le cours de l'été prochain.

Dans l'aile ouest de la prison on a fait des constructions temporaires dans le but de se servir de cette partie du pénitencier comme lieu d'emprisonnement pour les aliénés détenus, et les trois rangées de cellules ont été cédées au Dr. Lethfield, le surintendant médical de ces aliénés. La partie inachevée de cette prison (le nord de l'aile ouest) a aussi été cédée, un plancher a été posé, et l'extrémité Est de la dite aile a été arrangée de manière à faire une promenade pour les aliénés. Les deux rangées supérieures de cellules, immédiatement au-dessus de celles qui ont été cédées au Dr. Litchfield, sont retenues pour la réception de détenus, et vu leur nombre toujours croissant, on peut s'attendre que ces deux rangées ne suffiront pas pour ceux qui nous seront envoyés le printemps prochain, vingt-deux des cellules de la première rangée réservée étant déjà occupées.

Il peut être important d'appeler votre attention sur le fait que les quatre bâtiments de la prison sont contigus, et que le bruit fait par les aliénés peut être entendu par les détenus, particulièrement durant les mois de l'année, époque ou les fenêtres doivent être tenues ouvertes pour la ventilation.

D'autres ouvrages ont aussi été faits, savoir, une pompe et une fournaise pour le contrat des instruments d'agriculture, en arrière du nouveau bâtiment, ainsi qu'un atelier additionnel en arrière de la forge, pour la manufacture de haches.

Il a été fait aussi beaucoup de progrès dans l'excavation de la cour, et une grande partie des murs du nouveau bâtiment a été construite avec la pierre tirée de la cour de la prison.

Il est très important que je vous fasse connaître l'état inachevé des bâtiments de la prison. C'est un ouvrage qui doit se faire, et le plus tôt sera le mieux. Pour un étranger qui entre dans le centre des bâtiments de la prison, l'apparence est celle d'un édifice en ruine, les toits de ces quatre rangées de bâtiments sont en bardeanx, et il n'y a aucun doute qu'ils sont beaucoup exposés aux accidents du feu. Ils sont d'ailleurs disjoints en plusieurs endroits, ce qui expose l'intérieur du bâtiment à se détériorer.

Il est aussi très évident qu'un détenu, s'il réussit à se rendre au centre de la prison durant la nuit, peut s'échapper, comme la chose est arrivée le 29 octobre 1853. Il est aussi de mon devoir d'attirer votre attention sur le fait que la muraille extérieure dans quelques endroits n'a pas été assez consolidée et qu'elle éprouve des dommages. Mais il est certain que l'achèvement des prisons est l'ouvrage le plus urgent dans le moment actuel.

Ci-suit un état de la distribution des détenus le 31 décembre 1855.

Tailleurs de pierre et maçons		41
Charpentiers		12
Tonnelier		1
Ferblantier		1
Tailleurs		25
Carriers		9
Cordonniers	Par les entrepreneurs	162
Meubliers	Par les entrepreneurs	62
Forgerons	Par les entrepreneurs	51
Instruments d'agriculture.	Par les entrepreneurs	29
Couturières		31
Barbier		1
Cuisiniers		2
Journaliers		109
Malades		21
Total		557

Rapport sur les dépenses aussi bien que sur le revenu du travail des détenus dans le pénitencier provincial durant l'année 1855.

Les comptes trimestriels et le bilan général de nos recettes et de nos dépenses pour l'année 1855 ayant été transmis à l'auditeur des comptes publics, il ne me reste qu'à vous donner sur nos transactions de l'année les renseignements qui pourront faire connaître au gouvernement aussi bien qu'au public l'état de l'institution quant aux dépenses et au revenu du travail des détenus.

Conformément à vos ordres comme inspecteurs de cet institution, j'ai acquitté dans le cours de l'année tous nos comptes pour 1855 aussi bien que les divers comptes de 1854 qui n'étaient pas encore payés. Le montant entier de nos comptes pour 1855, y compris ce qui restait à acquitter sur les années précédentes, s'éleva à £24,801 2s. 4d. Le montant payé au fournisseur des rations est aussi un item considérable de dépense. Néanmoins, comme cette branche de nos dépenses est mise à la concurrence publique, il ne saurait y avoir de plainte, parce que son augmentation est due entièrement à la grande hausse du prix des provisions. Le prix du contrat pour la ration des détenus pour 1855 a été de huit deniers et cinq seizièmes ; le bois de corde, l'huile de lampe, le linge et le fourrage sont aussi mis à la compétition. C'est aussi le cas pour la pierre tirée de la carrière au nord du pénitencier; cependant, à part la pierre fournie par l'entrepreneur, on a transporté durant l'année dans la cour du pénitencier une quantité considérable de pierre qu'on a employée dans la construction du nouveau bâtiment.

La dépense pour les matériaux de construction est un item considérable, et ce sera le cas tant que les bâtisses de l'institution ne seront pas achevées.

Je suis heureux de faire observer qu'il y a eu, durant l'année 1855, une augmentation dans le produit du travail des détenus, et il n'est que raisonnable d'anticiper une augmentation encore plus considérable pendant l'année 1856. La montant obtenu du travail des détenus en 1855 a été de £9,004 1s. 5d. Cela joint aux opérations de construction de l'institution qui se continuent, parle beaucoup en faveur de l'industrie des détenus, aussi bien que de l'attention constante des officiers.

Il est beaucoup à regretter que le contrat passé par le préfet du pénitencier avec MM. Austin et Holmes, pour le travail de cent détenus aux travaux de forge, etc., qui devait prendre effet à compter du 1er juillet dernier, ait manqué de la part des dits Austin et Holmes. Comme préfet du pénitencier, j'ai pris les mesures nécessaires pour faire exécuter les conditions du contrat, mais ni les dits Austin et Holmes, ni leurs cautions, n'ont paru s'y conformer; de sorte que cette branche du travail qui avait été offerte à la concurrence publique, n'a pas rapporté le montant qui devait être payé pour le travail de chaque détenu en vertu des stipulations du contrat passé avec MM. Austin et Holmes.

Je suis heureux, cependant, de pouvoir dire que les contrats pour le travail des détenus opèrent généralement d'une manière favorable, malgré que la pratique de donner de temps à autres aux détenus du tabac ou des gazettes se continue encore.

(Signé,) D. Æ. McDONALD,
Préfet, pénitencier provincial.

Pénitencier provincial }
31 décembre 1855. }

Dépense annuelle d'un détenu, savoir:—Habillement, couvertures de lit et rations.

Habillement d'hiver	£1	5	0
Habillement d'été	0	15	0
Deux chemises de flanelle	0	16	0
Deux caleçons de flanelle	0	14	0
Deux paires de souliers	0	12	6
Une paire de pantouffles	0	3	9
Deux paires de chaussons	0	2	6
Deux mouchoirs de poche	0	0	6
Deux paires de bretelles	0	0	8
Deux casquettes et stocks	0	3	4
Une taie de lit	0	4	0
Deux couvertes (2 paires)	1	15	0
Une couverture	0	4	0
Deux traversins et oreillers	0	2	0
Paille	0	0	6
365 rations à 8¼d. par ration	12	11	0
	£19	9	9

Copie de la balance annuelle pour 1855 transmise à l'auditeur des comptes publics avec les pièces justificatives le 12 janvier 1856.

Balance de l'année dernière.......				£858	9	2
Reçu du gouvernement comme octroi de 1854................				5000	0	0
Reçu du gouvernement comme octroi pour 1855.............				10000	0	0
Reçu du gouvernement militaire...				17	13	11
Appentis à la pierre..	£1027	16	1			
Charpentiers........	86	6	7			
Tailleurs............	22	16	9			
Forgerons..........	1	18	6			
Matrones	2	12	0			
Loyer..............	93	6	8			
Etoupe............	110	6	6			
Chaux..	21	11	2			
Divers items........	62	11	11			
Travail des détenus..	7730	13	10			
				9160	0	0
Contingens:						
A. Garratt.........	27	10	0			
Jardinier...........	8	8	9			
Porc.........	164	12	1			
Ecurie..............	51	13	4			
				247	4	2
				£25283	7	8

Pièces justificatives, depuis No. 1 jusqu'à No. 1096..................				£24881	2	4
Argent en caisse...................				402	4	11
Sommaire.						
Hôpital..................	£316	16	11			
Savon, chandelles et huile...............	847	13	8			
Dépenses contingentes..	832	1	4			
Bois et charbon.........	1998	16	11			
Bâtisse de prisons......	2868	14	10			
Linge et literie.........	2584	0	0			
Meubles et outils.......	161	9	5			
Provisions..............	8156	16	10			
Ecurie.................	702	7	10			
Papeterie..............	63	8	10			
Bibliothèque..........	15	5	0			
Etoupe................	24	10	11			
Détenus..	98	13	8			
Officiers..............	7215	6	2			
	£24881	2	4	£25283	7	8

B

Kingston, 31 *décembre* 1855.

Messieurs,—Mon rapport pour 1855 sera court, vu que j'ai déjà, à plusieurs reprises, exprimé mon opinion sur l'opération des diverses dispositions de l'acte du pénitencier et sur les amendements qu'on devrait lui faire subir, et que le gouvernement est déjà en possession de mes vues sur le sujet et peut agir d'après les suggestions que j'ai faites s'il les juge dignes d'attention. Il y a cependant quelques points que je prendrai la liberté de soumettre à votre sérieuse considération, espérant que vous les envisagerez sous ce point de vue large et généreux qu'on a droit d'attendre de personnes dans votre position.

Je dirai d'abord qu'une expérience de quatre ans m'a convaincu que le système actuel qui oblige le chapelain à lire aux détenus les prières du soir et du matin est loin d'avoir le résultat bienfaisant qu'on en attendait ; comme les détenus sont enfermés dans leurs cellules, il est impossible pour le chapelain de se faire entendre par la moitié d'entre eux, et comme on ne peut exercer sur eux la surveillance convenable, c'est un fait bien connu que durant les prières du soir, au lieu d'écouter la lecture avec dévotion, plusieurs s'occupent à manger leur souper ou parlent, les uns font une chose, les autres une autre : un très-petit nombre font leurs prières. On en peut dire la même chose durant les prières du matin : combien de fois n'arrive-t-il pas que lorsque le chapelain entre le matin, la plupart sont encore couchés, et que le temps qui devrait être consacré à la prière, est employé par eux à s'habiller ou à balayer leurs cellules. Cela me convainc pleinement que si le chapelain consacrait chaque jour de vingt minutes à une demi-heure, soit après déjeuner ou après diner, à la prière et à l'instruction spirituelle des détenus, on atteindrait beaucoup mieux l'objet voulu qu'avec le système actuel. Quant aux prières qui devraient être dites, et au genre d'instruction qu'on devrait donner, le chapelain ne devrait être lié par aucune disposition législative, parce que je considère qu'ils sont les meilleurs juges de ce

qui convient à ceux qui sont confiés à leur soin. Il y a certains individus trop absorbés par les soins matériels, qui ne portent jamais leurs vues au-delà des idées étroites de leur pauvre intelligence, et n'accordent qu'en murmurant aux détenus le temps nécessaire pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, pensant que tout l'objet d'une institution de réforme doit consister à obtenir des détenus la plus grande somme possible de travail. Pour mettre un frein à la disposition sordide de ces personnes et prévenir à l'avenir tout malentendu, il faudrait insérer dans tous contrats pour le travail des détenus une clause par laquelle le contractant s'engagerait à accorder aux détenus le temps raisonnable pour leurs devoirs religieux. Dans cette perte de temps nécessaire je ne comprends pas les quelques jours de fête d'obligation, dont le nombre est maintenant réduit à six ; et comme quelques-unes de ces fêtes tombent généralement le dimanche, la liberté de s'abstenir de travailler ces jours là devrait être assurée au détenu catholique dans le nouveau bill du pénitencier.

Le nombre des livres n'est pas assez considérable, et quelques-uns ne sont pas de nature à opérer la réforme morale des détenus. Un des plus puissants moyens de produire une forte impression sur le cœur de l'homme est de lui mettre sous les yeux les leçons de l'expérience. Dieu a placé la loi qui gouverne la société sous l'inévitable alternative des récompenses ou des châtiments, suivant qu'on est fidèle ou infidèle à cette loi. L'histoire, avec toute la prospérité et les castastrophes dont elle se compose, n'est rien autre chose que l'occomplissement de ce decret éternel ; je considère l'histoire, lorsqu'elle est écrite dans un bon esprit, comme une leçon pratique de religion, et son enseignement comme une excellente école. Je désirerais donc voir entre les mains des détenus un choix convenable d'ouvrages historiques ; mais quant aux *magazines* et nouvelles, même de l'espèce la plus inoffensive, je voudrais les voir exclus de l'établissement. Les romans, productions maladives d'esprits étouffés par les mauvaises herbes, ne portent que des fruits propres à corrompre le goût et à nous rendre impropres à recevoir une nourriture plus solide et plus saine. Des livres sur la géographie, les voyages, l'agriculture, et sur les arts mécaniques, pourraient être introduits avec avantage.

Il me semble que le principal objet que le gouvernement devrait avoir en vue, en louant le travail des détenus à des entrepreneurs, devrait être de mettre les détenus en état d'apprendre quelque métier, de manière qu'à l'expiration de leur sentence ils pussent gagner leur vie honnêtement, sans s'exposer, faute d'emploi, à retomber dans leurs anciennes habitudes ; et cependant cet objet, par suite du pouvoir qu'obtiennent les entrepreneurs d'employer les détenus de la manière qui convient le mieux à leurs intérêts, est presque entièrement sinon tout-à-fait perdu de vue. Il est vrai que les détenus engagés sont généralement employés à quelque métier, mais au fonds peu d'entre eux ont un métier. Un homme peut passer toute sa vie à cheviller des souliers sans devenir cordonnier : un autre peut pendant six ou sept ans tenir une pièce de bois pour une scie circulaire sans jamais devenir charpentier ; et de même pour les autres métiers. La vérité est que les détenus, après plusieurs années passées sur une branche d'un métier en particulier, sont rejetés dans le monde plus incapables qu'ils n'étaient lors de leur admission dans le pénitencier.

Comme l'établissement d'une institution de réforme pour les jeunes délinquants viendra probablement sous la considération de la législature provinciale à la prochaine session du parlement, on me permettra, j'espère, de mettre sous les yeux des inspecteurs pour l'information du gouvernement les suggestions suivantes : le caractère d'une institution de ce genre devrait être réformateur, industriel et pénitentiaire ; on devrait avoir pour but de réformer au moyen d'une discipline approchant autant que possible de celle qui est suivie dans une famille chrétienne et bien réglée ; la douceur, le courage, la patience, le sang froid, la discrétion, la gaité et la pratique de la vertu et de la piété devraient être

regardés comme des qualités nécessaires aux directeurs de l'établissement. Le principal élément du système devrait être, non l'instruction, mais le travail; et le travail dans les champs plus que dans les boutiques. A cet effet, il faudrait avoir une grande ferme dans un endroit aussi retiré que possible, mais pas trop loin d'un bon marché, parce que le travail des champs sera toujours trouvé plus ou moins nécessaire pour tous les garçons, tant pour leur santé que pour leur réforme morale; même ceux qui apprennent un métier devraient chaque jour être employés quelque temps au travail des champs ; car on a toujours trouvé que les occupations entièrement sédentaires sont également pernicieuses aux mœurs et à la santé. Les garçons devraient avoir chaque jour une récréation d'au moins une heure chaque fois ; on devrait aussi leur enseigner, à des heures régulières, la lecture, l'écriture et les éléments de l'arithmétique, et on devrait surtout leur enseigner avec soin les principes et la pratique de leur religion ; mais il faudrait prendre garde de ne pas les laisser devenir le jouet des folles théories de certains individus qui voudraient surcharger leur esprit de connaissances nullement adaptées à leur condition. Il faudrait adopter un système de récompense propre à les encourager à se défaire de leurs habitudes vicieuses et à contracter des penchants à la vertu. Le premier objet de l'institution devrait être de rendre les enfants vertueux ; le second, de leur enseigner quelque métier ou quelque branche utile d'agriculture qui pût leur donner moyen de gagner leur vie honnêtement. Des institutions de réforme de ce genre sont établies en France et en Belgique depuis seize ans, et opèrent heureusement. Ces institutions ne sont pas toutes conduites d'après les mêmes principes. A Miltray, en France, l'institution est exclusivement pour la réforme des jeunes délinquants, tandis qu'à Rousellaide en Belgique, l'institution n'est pas exclusivement destinée aux criminels, mais reçoit en même temps des enfants que les paroisses y envoient comme étant exposés à devenir des criminels; 90 par cent dans la première institution, et 95 dans l'autre ont été complètement réformés. A Miltray, il y dix familles distinctes dans dix bâtiments distincts, tandis qu'à Rousellaide, tous sont réunis ensemble. Mais la moindre réflexion suffira pour convaincre tout homme de jugement que le système des subdivisions est de beaucoup préférable à l'autre. Dans les institutions de réforme, souvent on inflige des châtiments corporels, parce que les personnes chargées de la surveillance de ces institutions ne veulent pas se donner le trouble de s'en passer. Quoiqu'il en soit, bien que le principal objet des directeurs doive être de se faire aimer et respecter des enfants par des manières douces, il ne faudrait pas cependant priver ces institutions des terreurs de la prison, ni affaiblir trop l'autorité des officiers, ni souffrir qu'ils fléchissent dans l'accomplissement de leurs devoirs. Dans toutes les institutions de réforme, on trouvera un certain nombre d'enfants de tempéraments bruts, si complètement démoralisés qu'on ne pourra en rien faire de bon qu'au moyen d'un bon fouet. Ces suggestions sont simples, claires et pratiques, et je suis convaincu qu'on trouverait, en les suivant, qu'elles répondent au but mieux que toutes ces théories creuses et ronflantes qui ne sont trop souvent que les conceptions mal-digérées de soi-disant philantropes.

Quant à la conduite générale des détenus, je n'ai aucune raison particulière de me plaindre, car j'ai souvent lieu de me convaincre que mes travaux parmi eux n'ont pas été stériles, puisque malgré l'indifférence et l'abrutissement spirituel qui existent à l'égard de la morale et de la religion, on trouve un nombre considérable de personnes bien disposées capables d'apprécier ce qui est beau, bon, honorable et vertueux. Dans le cœur de l'homme, même du plus dépravé, règne encore une certaine puissance secrète qui l'oblige à reconnaître les charmes de la vertu. Non, le feu vivificateur n'est pas complètement éteint; sous ces cendres qui paraissent froides et inanimées existe encore une étincelle capable de produire une flamme, et qui donne la conviction qu'on ne doit pas les traiter comme s'ils ne formaient que des aggrégations d'hommes hostiles les uns aux autres, toujours prêts à commettre de nouveaux crimes, et comme s'il était

impossible de leur faire comprendre et aimer leur devoir. Car souvent j'ai eu la consolation de voir ces malheureux, auparavant les fléaux de la société, déclarer en pleurant que ce qu'ils souffraient n'était que la juste punition de leurs crimes.

Pour ce qui est du département des femmes, je n'ai qu'une remarque à faire, c'est que je suis convaincu depuis longtemps qu'avant de pouvoir y introduire aucune amélioration réelle et permanente, il faudra commencer par réformer la tête, et ensuite s'occuper des membres. Ce language peut n'être pas du goût de certaines personnes; mais en exprimant ainsi mes convictions, je vous prie de croire que je les fais parce que je suis convaincu qu'en le faisant j'accomplis un devoir; et je ne m'occupe guère d'encourir en le faisant la désapprobation d'aucun homme ou d'aucune classe d'hommes.

Le nombre des catholiques reçus dans le pénitencier provincial durant l'année mil huit cent cinquante-cinq s'élève à 87, et le nombre des libérés à 50, c'est-à-dire, 44 hommes et six femmes; trois ont été graciés et six sont morts. Le nombre total des catholiques dans le pénitencier le premier janvier de cette année était de 230 dont 18 femmes. Il y a 25 catholiques détenus à vie, classés de la manière suivante: 17 pour meurtre, trois pour incendie, deux pour vol, 2 pour crime contre nature, et 2 pour avoir obtenu et ouvert une lettre à la poste. Sur les 230 détenus catholiques, 150 sont nés en Irlande, 69 dans le Bas-Canada, 8 dans le Haut-Canada, 1 en Italie, 1 dans le Nouveau-Brunswick, 1 dans l'Ile du Prince Edouard, 1 dans le Brésil, et 1 dans les Etats-Unis. Sur les 69 nés dans le Bas-Canada, 53 sont d'origine française, dont 8 demeuraient dans le Haut-Canada au moment de leur condamnation. La plupart des autres détenus d'origine française ont été initiés aux crimes dans les Etats-Unis ou le Haut-Canada.

Je demeure, messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé,) ANGUS MACDONELL,
V. G. C. C. P. P.

B.

A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial.

Messieurs,—Le soussigné, chapelain protestant, a l'honneur de vous soumettre, conformément aux exigences de l'acte du parlement pour la régie de ce vaste établissement, le rapport suivant pour 1855, sur les détenus confiés à sa direction spirituelle.

A la fin de l'année 1854, il restait dans le pénitencier provincial trois cent deux détenus professant la religion protestante. Ce chiffre, dans le cours de l'année, a considérablement été réduit par suite des élargissements, des sentences expirées, des pardons, des décès et des translations à l'asile des aliénés criminels. Quatre détenus ont été envoyés à l'asile durant l'année; cinq ont été enlevés par la mort; dix ont obtenu leur pardon, et soixante deux ont vu leur sentence expirer, faisant quatre vingt un de moins pour ces diverses causes. En 1854, la diminution résultant de toutes les causes a été de quatre-vingt onze, ou onze deplus qu'en 1855. Ceci doit être principalement attribué au plus grand nombre de décès de cette année là, vu qu'il y eut 15 décès en 1854, pendant qu'en raison de l'état supérieur de la santé pendant l'année dernière, il n'y en a eu que cinq. Le nombre des détenus admis durant l'année, est de cent six—ce

qui, ajouté à ceux qui étaient déjà en prison au commencement de l'année, fait le nombre considérable de quatre cent six qui ont reçu l'instruction religieuse comme protestants :

Le nombre était à la fin de 1854 de..................		302
Ce chiffre a été réduit par décès......................	5	
" par translation à l'asile......................	4	
" par pardons......................................	10	
" par sentences expirées..............................	62	
Diminutions totales durant l'année........................		81
En retranchant ce chiffre de 81 sur les 302 détenus protestants au commencement de 1855, il reste..............		221
Auquel il faut ajouter le nombre admis en 1855..........		106
Nombre total des protestants maintenant en prison...		327

Cet état indique une augmentation de vingt-cinq détenus dans l'année 1855, ne faisant qu'une augmentation de sept emprisonnements sur ceux de l'année dernière. Le tableau suivant offre un aperçu correct de la diminution des emprisonnements et de l'augmentation pendant les diverses années depuis la passation du présent statut passé pour l'administrer :

	1852.	1853.	1854.	1855.
Elargis par sentence expirée.............	40	57	63	62
" par pardon............................	12	13	10	10
" par décès.............................	4	6	15	5
Autres causes..............................	5	4	3	4
Emprisonnés pour la première fois........	77	81	100	99
" pour la seconde fois........	2	6	7	7
" pour la troisième fois......	0	1	1	0
" de l'asile...................	0	5	1	0
Augmentation	18	11	18	25
Total à la fin des diverses années.... ...	271	284	302	327

L'examen de ce tableau suggère bien des réflexions ; le petit nombre de personnes ré-emprisonnées qui n'est que de sept sur des milliers qui ont déjà été détenus ici, comparé au grand nombre de cent six emprisonnements pour 1855, mérite une attention toute particulière. L'augmentation durant l'année dernière paraît beaucoup plus grande que pour aucune des années depuis 1853 ; mais la raison de cette augmentation se trouve toute dans le fait que, dans le cours de l'année qui expire maintenant, il y a eu dix décès de moins que l'année d'avant et beaucoup moins d'élargissements pour sentences expirées ; sans cela l'augmentation de 1855 aurait été bien moindre que celle de 1854.

Parmi les prisonniers dont la sentence a expiré se trouvaient cinq femmes emprisonnées—deux pour larcin, une pour félonie, une comme incendiaire et une pour meurtre. En fait de religion elles se disaient toutes de l'église d'Angleterre et prétendirent sortir de prison avec un repentir sincère de leurs fautes et de leurs crimes, et une ferme résolution de changer de conduite. Il est à espérer que leurs résolutions étaient sincères et qu'elles les mettront à exécution ; on avait de bonnes espérances pour trois d'entre elles au moins, et jusqu'ici on n'a rien constaté qui prouve le contraire. Plus que toutes les autres classes de détenus, les femmes ont besoin d'être élargies, elles ont besoin d'une maison de

refuge et de protection où elles puissent au moins être à l'abri et subir de bons traitements pendant un certains temps avant d'être livrées à elles seules pour combattre les tentations et les vices du monde.

Dans le cours de l'année cinquante-sept détenus ont vu expirer leur sentence. Ils appartenaient aux croyances religieuses suivantes :

Baptistes	4
Presbytériens	8
Méthodistes	10
Point de réligion	3
Eglise d'Angleterre	32
Total	57

Les crimes pour lesquels ces personnes ont été condamnées au pénitencier sont les suivants :

Incendies	3
Assault avec intention de viol	1
Vol avec effraction	1
Vol avec effraction et larcin	1
Coups de couteaux et blessures	1
Félonie	7
Bris de maison et larcin	1
Faux	1
Vol de cheval	6
Larcin	25
Homicide	2
Obt. des garanties sous de faux prétextes	1
Obtenir de l'argent " " "	1
Vol de bœufs	1
Avoir fait passer de la fausse monnaie	1
Avoir poignardé	1
Vol de bétail	1
Vol de moutons	2
Total	57

Ainsi donc l'on trouve que six personnes qui ont commis des offenses contre les personnes, une pour coup de poignard, une pour assault grave, une pour coup de couteau, blessures, et trois pour homicide, sont rentrées dans la société. Ces personnes ont déclaré laisser la prison avec la détermination de se conduire à l'avenir plus paisiblement et surtout d'éviter l'usage des liqueurs enivrantes sous l'influence desquelles ils prétendent tous avoir commis leur offense. Ces personnes, avec toutes les autres qui ont été élargies ont avoué laisser la prison dans une frayeur salutaire de la discipline qui y est exercée et avec une sincère appréciation des devoirs et des avantages d'un genre de vie honnête et honorable.

Dix détenus ont été graciés par l'exécutif durant l'année ; proportion moins grande que pendant les diverses années antérieures, ainsi que le fait voir le tableau statistique suivant :

Année.	Total en prison.	Graciés.
1852	271	12
1853	284	13
1854	302	10
1855	327	10

Après une longue expérience l'on s'est aperçu ici que l'exercice judicieux de la clémence royale, surtout lorsqu'elle est appliquée à des détenus qui se sont uniformément bien conduits pendant leur emprisonnement produit des résultats très-avantageux. Le témoignage de tous les détenus, lorsqu'ils sont élargis, joint au fait que l'emprisonnement répété d'un détenu gracié est une chose bien rare, font preuve que la clémence que l'on exerce ainsi n'est pas perdue. Sur les détenus graciés en 1855.

Cinq appartenaient à l'église d'Angleterre;
Deux étaient presbytériens, et
Trois étaient méthodistes.

Ces dix détenus avaient été condamnés pour les crimes suivants:

Larcin	3
Félonie	2
Recel d'effets volés	1
Avoir mis en circulation de faux billets	1
Vol de cheval	1
Viol	1
Homicide	1
Total	10

Six de ces détenus avaient été emprisonnés pour graves offenses et quatre seulement pour des offenses plus légères de larcin ou de récel d'effets volés. Leurs sentences étaient comme suit:

2	Larcin	2 années.
1	Larcin	2½ "
1	Reçu des effets volés	2 "
1	Passer de faux billets	3 "
1	Vol de cheval	3 "
1	Félonie	pour la vie.
1	Homicide	5 années.
1	Viol	pour la vie.

En parcourant ces sentences il se présente naturellement plusieurs questions savoir: si une sentence de moins de trois années, terme requis pour apprendre un bon métier, est ce qui convient ou est la meilleure pour le détenu. Si les offenses qui exigent une sentence de moins de trois années ne seraient pas plus convenablement punies dans une prison de comté qu'ici où, par nécessité les détenus pour offenses légères se trouvent en contact avec les criminels les plus endurcis.

DÉCÈS.

Il n'est survenu que cinq décès dans le cours de l'année dernière qui a été pour l'institution une année des plus florissantes sous le rapport de la santé; les décès parmi les protestants se sont montés à moins de deux par cent. Ces cinq détenus décédés ont déclaré mourir avec le repentir de leurs fautes et en pleine réconciliation avec Dieu, comme de parfaits croyants à l'évangile. Ils ont été visités et ont reçu des exhortations tous les jours durant leur maladie et ont fait tout ce que le chapelain pouvait leur faire faire pour mourir en paix avec Dieu et les hommes.

Deux de ces condamnés avaient été convaincus de larcin, un de félonie, un d'assault avec intention de viol et un d'homicide. Lorsqu'ils furent admis au pénitencier provincial, ils déclarèrent adhérer aux religions suivantes :

Méthodistes....................	1
Presbytériens..................	2
N'ayant point de religion.........	2

Comme je l'ai dit ces détenus eurent la visite de leurs ministres, entendirent la parole de Dieu, et furent instamment exhortés à se réconcilier avec Dieu. Il fut souvent offert des prières pour eux, et ceux qui le désirèrent reçurent la communion. La charité chrétienne nous fait espérer qu'ils sont morts dans la foi et qu'ils reposent en paix.

TRANSLATIONS A L'ASILE.

Il n'a été transporté cette année que quatre détenus à l'asile des insensés criminels. Ces insensés ont prétendu tous appartenir à l'église d'Angleterre. Ils avaient été condamnés pour des crimes effroyables, vu que deux étaient condamnés pour la vie pour crime de meurtre, un pour viol, un seul avait été condamné pour l'offense comparativement légère de vol de cheval.

ADMISSIONS.

Dans le cours de l'année qui se termine actuellement, cent six protestants de toutes dénominations ont été convaincus de crimes et admis dans la prison. C'est là le plus grand nombre d'emprisonnemens qui se soit fait depuis bien des années, vu que c'est une augmentation de vingt-cinq pour cent sur l'année dernière ; l'état ci-joint indique le nombre de détenus qui se trouvaient dans le pénitencier à la fin de chacune des quatre dernières années respectivement avec l'augmentation annuelle.

Année.	Total en prison.	Augmentation.
1852	271	18
1853	284	11
1854	302	18
1855	327	25

Il sera peut-être satisfaisant de connaître les crimes commis par ces cent six détenus ; en conséquence ci-dessous est un état des diverses condamnations de l'année jointe aux condamnations des deux années précédentes, de manière à présenter sous un même point de vue les crimes et le nombre de prisonniers pendant les trois dernières années.

Crimes. I. *Crimes contre la personne.*	1853.	1854.	1855.	Total. en prison
Meurtre..................................	0	1	1	20
Viol.....................................	0	2	2	11
Bigamie..................................	0	0	0	2
Coup de feu avec intention de tuer..........	0	1	0	3
Assault avec intention de tuer..............	0	0	0	2
Coup de couteaux et blessures..............	1	1	0	0
Félonie..................................	1	10	8	18
Homicide.................................	0	4	1	7
Assault avec intention de meurtre..........	1	0	0	0
Coup de feu..............................	0	0	0	1
Coup de couteaux.........................	1	0	0	0

Avoir battu sa femme et causé la mort de son enfant	0	0	0	1
Blessures avec intention de faire un mal grave	1	0	1	2
Blessures avec intention, etc	0	0	1	1
Assault avec intention de mutiler	1	0	0	1
Coups de poignard avec intention de faire de graves blessures	0	1	0	1
Coup de feu, blessures, etc	0	0	1	1
Coup de feu avec intention de blesser	0	2	0	1
Blessures	0	0	1	1
Coups de couteaux avec intention	0	0	1	1
Coups de poignards	0	1	0	1
Coups de poignards avec intention de meurtre.	0	0	0	1
Assault avec intention de viol	1	1	0	1
Total	7	23	17	77
II. *Crimes contre nature*	2	0	0	2
III. *Crimes contre la personne et la propriété.*				
Vol avec intention de faire violence	0	0	2	2
Vol sur la personne	0	0	0	1
Assault félonieux	0	0	1	1
Assault pour voler et vol de vache	0	1	0	1
Assault et vol	0	0	1	1
Total	0	1	4	6
IV. *Crimes contre la propriété*				
Vol avec effraction	0	1	0	3
Vol de cheval	0	7	12	21
Crime de faux	5	5	5	19
Incendiaire	4	3	2	9
Larcin	57	42	52	130
Vol	3	1	2	7
Vol dans une église	0	0	0	1
Vol de bétail	1	0	0	1
Reçu des effets volés	1	1	1	2
Vol de cheval hongre	1	0	0	2
Vol d'un bateau	1	0	0	1
Avoir obtenu des effets sous de faux prétextes.	1	1	1	3
Vol dans une maison habitée	0	1	0	1
Vol d'une jument	0	1	0	1
Avoir fait passer de faux billets	0	0	0	1
Avoir empoisonné des chevaux	0	1	0	1
Avoir félonieusement gravé sans autorité	0	1	0	2
Fraude	0	1	0	1
Violation de prison	0	1	0	1
Avoir employé de faux billets	0	5	0	4
Avoir eu en possession de faux billets	0	1	0	1
Vol dans un magasin	0	1	0	1
Vol chez son maître	0	1	0	1
Vol de mouton	0	4	0	4
Alteré des billets d'une piastre	0	1	0	1
Contrefait des billets d'une piastre	0	1	0	1
Contrefait une livraison d'articles	0	1	0	1
Délit (misdemeanor)	0	0	0	1

Accessoire à une félonie	0	0	0	1
Recu des effets volés	0	0	0	1
Vol de grands chemins	0	0	0	1
Bris de magasin	0	0	0	1
Effraction de maison et vol d'argent	1	0	0	1
Se servant d'un billet de banque sans autorité	0	1	0	1

V. *Doubles crimes contre la propriété.*

Parjure et faux	0	0	0	1
Larcin et incendie	0	0	0	1
Vol de cheval et bris de maison	0	0	0	1
Obtenir des effets sous de faux prétextes et faux	0	0	0	1
Larcin et destruction de lettres	0	0	1	1
Bris de maison et larcin	2	0	0	1
Faux et félonie	0	1	0	2
Vol de moutons et bris de maison	0	0	0	1
Incendie et vol de cheval	0	0	0	1
Bris de magasin et vol d'argent	0	0	0	1
Vol avec effraction et vol d'argent	0	0	1	1
Vol de lettres et d'argent	0	0	1	1
Larcin et vol avec effraction	0	0	1	1
Bris de maison et larcin	0	0	1	1

Ces crimes font non seulement voir une augmentation qui probablement ne dépasse pas l'augmentation de la population, mais elle fait aussi voir une augmentation dans la variété des crimes et une augmentation dans les crimes d'une nature plus compliquée, comprenant une double offense contre la propriété, ou une offense contre la propriété et la personne dans la même transaction.

Parmi les cent six personnes emprisonnées durant l'année se trouvent quatre femmes. L'une de ces femmes était déjà venue dans cette prison mais non comme protestante. Ces quatre femmes avaient été condamnées pour larcin. Leur nouvel emprisonnement était,

Pour larcin	4
Pour félonie	1
Pour vol de cheval	2
Pour coups de poignard avec intention de meurtre.	1

Ces quatre femmes appartenaient aux religions suivantes :

A l'église d'Angleterre	2
" " méthodiste	1
Aucune église	1

Sur les sept emprisonnements répétés,

Un était presbytérien,
Six appartenaient à l'église d'Angleterre.

Quinze noirs ont été condamnés dans le cours de l'année et envoyés au pénitencier provincial.

Ces détenus de couleur sont de quinze à soixante ans. Ils ont reçu leurs sentences respectives pour les crimes suivants .

Vol de cheval	2
Pour félonie	4
Pour larcin	9

Trois de ces détenus de couleur se sont dits membres de l'église d'Angleterre, cinq baptistes et sept méthodistes. Ces détenus sont nés dans les pays suivants, tous esclaves fugitifs ou descendants de fugitifs :

En Guinée ou en Afrique	1
En Canada	4
Aux Etats-Unis	9

Sur les détenus condamnés au pénitencier en 1855, il n'y en a pas moins de quarante-deux qui sont des jeunes gens de vingt-un ans et moins. Ces jeunes gens ont été convaincus d'une grande variété de crimes, quelques-uns les plus noirs qu'il soit laissé à l'homme de commettre ; mais les crimes qui paraissent généralement à la portée de ces jeunes gens sont d'une teinte plus douce. Le très grand nombre de vingt-un, ou la moitié de ces criminels ont été condamnés pour larcin ; un pour incendie, un pour félonie, un pour meurtre, deux pour vol, un pour avoir obtenu des effets sous faux prétextes, un pour faux, six pour vol de cheval, un pour assault félonieux, un pour détournement de deniers, un pour bris de magasin, un pour assault et vol, un pour délit, un pour larcin et vol avec effraction, un comme complice d'une félonie et un pour coup de feu et blessure.

Le total des détenus emprisonnés pour cette année est de cent six ; ils se disent des religions suivantes :

Eglise d'Angleterre	62
Méthodistes	22
Presbytériens	10
Baptistes	7
Aucune religion	5
Total	106

Si l'on examine le lieu natal de ces détenus, on trouvera que, comme ceux des années précédentes, ils viennent généralement des mêmes pays et dans une proportion qui varie considérablement.

Le tableau ci-dessous donne les origines pendant les trois dernières années :

	1853.	1854.	1855.
De Russie	0	0	1
" Allemagne	0	1	2
" Guinée	0	0	1
" En mer	0	0	1
" Nouveau Brunswick	1	0	1
" Ecosse	8	7	6
" Canada Est	4	8	4
" Angleterre	18	18	18
" Irlande	20	14	24
" Etat-Unis	17	30	19
" Canada Ouest	18	30	29
" Nouvelle Ecosse	1	0	0
" Pays de Galles	1	0	0
Total	88	108	106

Le tableau statistique qui suit présente sous le même point de vue le pays natal des divers pays respectivement, les crimes commis par eux ensemble avec

le nombre et la nature des crimes commis par les détenus de chaque différente dénomination auxquelles ils prétendent appartenir.

CRIMES.	PAYS NATAL.												RELIGION.					
	Russie.	Guinée.	Allemagne.	En mer.	Nouveau Brunswick.	Canada Est.	Canada Ouest.	Etats-Unis	Angleterre.	Ecosse.	Irlande.	Total.	Eglise d'Angleterre.	Methodistes.	Presbytériens.	Baptistes.	Point de Religion.	Total.
Larcin	1	1	..	1	1	2	13	10	8	3	12	52	30	10	4	6	2	52
Félonie	..	..	..	..	..	..	2	4	1	..	1	8	3	3	1	..	1	8
Incendie	..	..	..	..	..	1	1	..	...	...	...	2	1	1	...	...	...	2
Reçu des effets volés	..	..	..	..	..	..	...	...	...	...	2	2	1	1	...	...	...	2
Homicide	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	..	..	1	..	1
Blessure pour faire un mal grave	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...	1	1	1	..	..	..	..	1
Faux	..	..	..	..	..	..	1	1	1	1	1	5	4	...	1	...	..	5
Vol de grand chemin	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	1	..	..	..	..	1
Poignarder avec intention de meurtre	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1	1	..	..	..	..	1
Vol avec effraction et vol de cheval	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1	..	...	1	...	..	1
Vol	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	2	1	..	1	..	..	2
Obtenu des effets faussement	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1	1	..	..	..	..	1
Vol de lettre et denier	...	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	..	..	1	..	..	1
Assaut félonieux	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1	1	..	..	..	..	1
Vol avec violence	..	..	..	..	..	...	..	..	2	..	..	2	2	..	..	..	..	2
Détournement	..	..	..	..	..	..	...	1	..	..	..	1	..	..	...	1	..	1
Bris de magasin	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1	..	..	..	1	..	1
Assaut et vol	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1	1	..	..	..	..	1
Délit	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	..	1	..	..	..	1
Larcin et vol	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1	..	1	..	..	...	1
Accessoire à félonie	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1	..	1	..	..	..	1
Blessures	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	1	..	..	..	..	1
Coup de feu, blessures, etc.,	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1	1	..	..	..	..	1
Blessures avec intention, etc.,	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	..	1	..	..	..	1
Coup de couteau	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	1	..	..	..	..	1
Viol	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	2	2	..	..	..	..	2
Vol de cheval	..	..	1	..	..	1	5	2	1	..	2	12	8	3	..	..	1	12
Meurtre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	1	..	..	..	..	...
	1	1	2	1	1	4	29	19	18	6	24	106	57	20	10	7	4	106

Il a maintenant été parlé des détenus élargis et des détenus reçus pendant l'année ; mais il y a en encore un grand nombre, deux cent vingt et un, qui sont restés en prison durant toute l'année. Comme l'on trouvera dans les tableaux à la fin de ce rapport des détails complets touchant l'âge, l'origine, les crimes, la religion et toutes les autres matières qui se rapportent à ces détenus, il est inutile d'en parler ici. Il y a vingt-huit sentences pour la vie et elles ont été prononcées pour les crimes terribles qui sont ci-dessous énumérés.

Pour meurtre	20
" viol	5
" homicide	1
" bestialité	1
Assaut avec intention de tuer	1

Cependant les malheureux qui ont commis ces crimes épouvantables ont

réclamé le titre de chrétiens et se sont déclarés membres des diverses dénominations désignées ci-dessous.

Eglise d Angleterre	19
Méthodistes	5
Presbytériens	1
Baptistes	1
Aucune église	2

Quant à la race de ces grands criminels, un seul est sauvage ; et cinq (proportion bien grande comparée à la population de couleur en Canada) sont noirs ; les deux autres sont blancs. L'origine de ces vingt-huit condamnés pour la vie est comme suit :

Nés en Allemagne	1
" Ecosse	1
" Angleterre	6
" Dans les Etats-Unis	7
" Irlande	10
" Canada	5

Il est certainement bien consolant de voir que le Canada, avec une population de près de deux millions, dont la moitié est protestante, ne fournisse que trois condamnés pour la vie sur vingt-huit ; vingt-cinq de ces détenus étant natifs d'autres pays. Il est consolant de penser que les crimes les plus noirs ne sont pas, généralement parlant, commis par des canadiens. Il se présente un trait frappant dans les sentences durant les années 1854 et 1855. Cinquante-cinq personnes ont été condamnées au pénitencier provincial pendant ces deux années, pour une période de deux ans seulement—période trop courte pour leur permettre d'apprendre un métier. La grande partie de ces détenus sont des jeunes gens, et il est douteux si, sous le point de vue de l'humanité et de la bienveillance, il n'aurait pas été mieux de les condamner à un emprisonnement de trois ans et les mettre ainsi en état d'apprendre un métier et de laisser la prison avec des moyens certains de gagner leur vie.

Les détenus qui, pendant toute ou une partie de l'année, ont été sans instruction comme protestants comptent, y compris ceux qui ont été libérés et ceux qui ont été admis durant l'année, quatre cent huit, et il en reste maintenant trois cent vingt-sept qui sont sous la direction pastorale du chapelain protestant. Il a été continuellement fait, dans toute l'année, des efforts pour reformer moralement et spirituellement ces détenus ; et il est agréable d'enregistrer sur ce point l'intérêt profond qu'ont manifesté les inspecteurs et le préfet qui, sans aucun doute, ont grandement à cœur l'amélioration morale des infortunés qui sont ainsi pour un temps placés sous leur direction. Les livres et pamphlets religieux ont circulé à profusion parmi ces malheureux protestants fourvoyés—ils y ont puisé des instructions, trouvé le repentir et des avertissements salutaires sur leurs erreurs passées. Les inspecteurs ont acheté dans le cours de l'année pour environ vingt-cinq louis de livres hautement utiles et instructifs, qui ont été mis entre les mains du bibliothécaire pour être distribués jour par jour parmi tous les détenus. Ces livres, qui ne se rattachent à aucune secte mais abondent en renseignements utiles, intéressants et moraux, ont été reçus et lus, par les détenus, avec beaucoup d'intérêt. Il ne faut peut-être pas s'étonner si, comme règle générale, les criminels préfèrent les lectures morales et scientifiques à celles qui sont purement religieuses ; et il est probable qu'ils retireront autant de profits, sous le rapport religieux, d'écrits dans lesquels la religion se trouve pour ainsi dire incidemment introduite, que des écrits exclusivement consacrés à discuter ce sujet. Si l'on pouvait se procurer des livres de cette espèce en assez grand nombre pour fournir de la lecture à tous les détenus, ce serait sans doute créer bien des moyens de contentement et de perfectionnement.

Tous les détenus protestants ont reçu individuellement une copie des saintes écritures qu'il leur a été permis et enjoint d'étudier dans tout temps disponibles. Il est à présumer que bien peu de détenus ont trouvé de l'intérêt dans les pages de ce livre sacré dont ils ont transgressé si épouvantablement les préceptes et auquel ils ont désobéi si criminellement ; mais il est certain au contraire qu'un grand nombre, probablement la majorité, ont porté une attention profonde aux saintes écritures, quelques-uns d'entre eux ayant lu la bible plusieurs fois de suite avec beaucoup de plaisir et de profit, ainsi qu'ils le disent. Les détenus appartenant à l'église d'Angleterre ont la liberté d'avoir des livres de prière, mais les détenus appartenant à d'autres croyances religieuses ne peuvent point avoir ce livre s'ils ne le désirent spécialement ; et il ne serait que juste que ces derniers détenus eussent leurs livres de psaumes ou d'hymnes, et il est probable que ces livres seraient souvent lus lorsque la bible est négligée.

L'école principalement destinée au profit des jeunes détenus est encore conduite avec succès et produit beaucoup de bien. C'est un spectacle bien constant que de voir tant de jeunes délinquants avoir, grâce aux sentiments d'humanité de l'état, les moyens de devenir plus sages, plus heureux et plus utiles même pendant le temps qu'ils subissent le châtiment que leur a imposé la loi. Des examens fréquents de l'école font voir que les détenus auxquels la discipline de l'institution permet ces avantages, prennent un profond intérêt à s'instruire et font des progrès qui tournent à l'honneur de leur instituteur ou à leur propre comme écoliers. La lecture, l'écriture, l'arithmétique dans ses formes les plus simples, avec quelques idées générales de géographie, comprennent toute la somme d'instruction donnée ; le but étant de donner à chacun d'eux des connaissances suffisantes pour les affaires ordinaires de la vie et de poser les fondements d'une instruction plus parfaite, si le detenu veut plus tard l'acquérir. Quand à l'école du dimanche il n'est pas nécessaire pour le chapelain d'en faire un rapport au long, vu que le préfet a en toute probabilité exposé minutieusement le sujet aux inspecteurs.

Quant au culte public, le soussigné est heureux de pouvoir dire que le service divin s'est fait trois fois par semaine dans tout le cours de l'année, une fois le jeudi et deux fois le dimanche, le temps auparavant occupé comme école du dimanche dans l'après-midi étant aujourd'hui exclusivement consacré au service divin et au ministère public. Il est consolant de voir avec quelle attention et quel maintien sérieux les condamnés assistent aux services religieux. Dans tout le cours de cinq années, le chapelain n'a jamais eu occasion de rapporter qu'un détenu s'était mal conduit pendant le service divin. Comme ils sont toujours attentifs et quelques fois très affectés aux exercices de piété, ce n'est peut-être pas trop que d'espérer que la prédication de l'évangile conduira ces malheureux, avec la bénédiction du ciel, au repentir et à la reforme. Ce n'est qu'un acte de justice de mentionner l'excellent exemple que donnent à ces services divins tous les officiers, et il ne serait pas juste non plus de passer sous silence la présence fréquente des inspecteurs aux offices publics—ce qui indubitablement a l'effet de rendre ces exercices plus respectables sinon plus efficaces pour les détenus. Il est peut-être à propos de mentionner ici qu'à la demande des détenus eux-mêmes et après de fréquents entretiens avec eux et toute l'aide que, sous le rapport de l'instruction et des exhortations, les circonstances particulières dans lesquels ils sont placés ont permis de leur donner, un grand nombre —soixante adultes ont été baptisés ; et les détenus qui appartenaient à l'église d'Angleterre et désiraient participer à ce culte ont été admis à la confirmation par le lord évêque. Il est à espérer que les promesses solennelles qu'ils ont faites à leur ministre, et les vœux solennels qu'ils ont prononcés devant leur créateur ne seront pas inutiles ou oubliés mais seront fidèlement et consciencieusement observés.

Les femmes n'ont cependant pas les mêmes avantages que les hommes dans

u pénitencier—leur chapelle se trouvant immédiatement au-dessus de l'avenue d'inspection, vis-à-vis la salle à diner, il arrive inévitablement que tout le bruit qui se fait dans cette avenue ne trouve d'autre voie pour échapper qu'en traversant la chapelle des femmes. Sous ces circonstances, le service divin est à peine entendu d'une partie des femmes détenues. On pourrait probablement remédier à cela et rendre le service divin plus régulier et plus utile en continuant jusqu'au plafond le mûr de la chapelle des femmes sur le côté qui avoisine l'escalier.

Outre les moyens de perfectionnement moral que je mentionne ici, je puis dire que la prière se fait tous les jours de l'année parmi les détenus; les détenus ont fait écrire un grand nombre de lettres pour leurs amis et les réponses leur ont été lues; les détenus malades et réfractaires ont été constamment visités par le chapelain dans la vue d'entretiens sérieux, il a fait à chaque prisonnier sous ses soins bien des visites après que la prison était fermée pour la nuit dans le but de converser privement avec chaque détenu sur les affaires de la religion. Souvent dans les visites le chapelain a éprouvé bien des raisons d'encouragement dans ses peines. Il y a bien des raisons de croire que la discipline morale de laprison a eu un effet salutaire sur les prisonniers, comme le fait voir évidemment le désir de s'instruire qui les dévore, l'application avec laquelle ils ont étudié les livres qui ont été à leur portée—l'inquiétude d'apprendre et d'avoir de bons ouvrages—l'attention vive et sérieuse pendant le service divin, leur tranquillité et leur bonne conduite aux prières de tous les jours dans l'aile, et les questions sérieuses qu'ils proposent souvent au chapelain. Toutes ces considérations jointes à d'autres feraient croire que l'intention morale de cet établissement s'est du moins quelque peu réalisée. Quelques remarques générales menant à cette conclusion devront terminer ce rapport.

Premièrement,—Le petit nombre d'emprisonnements répétés, puisqu'il n'en est rapporté que six protestants parmi le grand nombre de cent six. Ceci comprend tous les emprisonnements répétés de tous les détenus protestants maintenant ici et qui se montent à quelques milles. Sur les quatre-vingt douze qui ont été libérés en 1854 et les soixante-douze libérés en 1855, sept seulement ont été condamnés de nouveau.

Secondement,—On fait à chaque détenu libérés, en sortant, les questions suivantes : Pensez-vous que vous sortez un homme pire ou meilleur que quand vous êtes entré ? Dans soixante-douze cas dans lesquels on a fait cette question à des détenus protestants libérés, les détenus ont volontairement donné les réponses suivantes :

Laissant la prison meilleurs	37
Laissant la prison bien meilleurs	16
Laissant la prison meilleur sous tous les rapports	1
Sortant plus sensible et plus tranquille	1
Sortant plus prudent	1
Ne sont pas pires	3
Sort avec de bonnes intentions	1
Ne sortent ni meilleurs ni pires	4
Sort deux fois meilleur	1
Ne peuvent dire s'ils sont meilleurs ou pires	4
N'est pas meilleur	1
Sort pire	1
Sort aussi bon que jamais	1
Sort bien pire	1

Ces remarques des détenus expriment les impressions de ceux qui ont été libérés pendant la présente année ; et en les lisant on ne peut s'empêcher d'espérer qu'ils sont aussi changés sous le point de vue moral qu'ils le croient eux-mêmes.

Troisièmement,—En passant d'une allée à l'autre dans la prison et parlant à chaque détenu, le chapelain leur demande s'ils pensent, lorsqu'ils seront libérés, si sa sentence où la providence le permet, qu'il laissera la prison dans un état meilleur sous le rapport moral et religieux ; le nombre de ceux auxquels cette question a été posée était de 320 détenus, qui ont donné les réponses suivantes :

Pas améliorés moralement dans la prison	18
Pensent qu'ils seront de meilleurs citoyens	50
Ne peuvent dire s'ils en ont profité ou non	69
Ont moralement changé par suite de leur emprisonnement	183
Total	320

Les faits et assertions qui précédent font fortement espérer que les détenus deviennent par suite de leur emprisonnement des hommes meilleurs sous le rapport religieux et moral.

Il est donné dans un appendice des renseignements statistiques contenus dans plusieurs tableaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Avec beaucoup de respect,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) HANNIBAL MULKINS,
Chapelain protestant.

Kingston, pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

APPENDICE.

I Tableau indiquant toutes les particularités concernant les détenus admis et renvoyés durant l'année 1855.

I. *Tableau des détenus sortis.*

Transférés à l'asile	4
Décès	5
Graciés par l'exécutif	10
Expiration de sentence	61
Total	80

II. *Tableau des Admissions.*

Sous deuxième condamnation	7
Sous première condamnation	99
Total des admissions	106

III. *Tableau des lieux de naissance.*

Né en Russie	1
" Allemagne	2
" en Guinée	1
" en mer	1
" au Nouveau Brunswick	1
" en Ecosse	6
" au Canada Est	4
" en Angleterre	18
" en Irlande	24
" dans les Etats-Unis	19
" au Canada Ouest	29
Total	106

IV. *Tableau des religions.*

Eglise d'Angleterre	57
Méthodistes	20
Presbytériens	10
Baptistes	7
Sans religion	4
Total	106

V. *Tableau des différentes races.*

La race indigène ou américaine	2
La race africaine ou nègre	15
La race circassienne ou européenne	89
Total	106

VI. *Tableau des crimes commis.*

VII. *Tableau des sentences.*

Pour deux ans	38
" deux ans et demi	3
" trois ans	29
" quatre ans	7
" cinq ans	14
" six ans	2
" sept ans	5
" dix ans	2
" quatorze ans	3
" vingt ans	1
" la vie	2
Total	106

VIII. *Tableau des mariages.*

Veufs	3
Mariés	34
Non-mariés	69
Total	106

II. Tableaux contenant tous les renseignements touchant les trois cent trente détenus maintenant en prison.

I. *Tableau des lieux de naissance.*

Né en mer	1
" en Russie	1
" en Guinée	1
" au Pays de Galles	1
" aux Indes Occidentales	1
" au Nouveau-Brunswick	2
" en Allemagne	3
' au Canada Est	17
" en Ecosse	21
" en Angleterre	61

Né en Irlande	67
" au Canada Ouest	86
" aux Etats-Unis	68
Total	330

II. *Tableau des croyances religieuses.*

Congrégationalistes	2
Eglise allemande réformée	1
Quakre	1
Luthériens	2
Baptistes	15
Presbytériens	41
Méthodistes	57
Eglise d'Angleterre	185
Sans religion	16
Total	330

III. *Tableau des différentes races.*

Les indigènes ou race américaine	8
Les africains ou race nègre	52
Les circassiens ou race européenne	270
Total	330

IV. *Tableau des âges.*

Entre 10 et 20	47
" 20 et 30	132
" 30 et 40	86
" 40 et 50	38
" 50 et 60	18
" 60 et 70	7
" 70 et 80	1
Total	330

V. *Tableau des mariages.*

Veufs	19
Mariés	114
Non mariés	197
Total	330

VI. *Tableau des Sentences.*

Pour deux ans	57
" Deux ans et demie	3
" Trois ans	111
" Quatre ans	24
" Cinq ans	39
" Six ans	9
" Sept ans	82
" Huit ans	2

Pour neuf ans	1
" dix ans	9
" onze ans	1
" quatorze ans	10
" quinze ans	2
" vingt ans	2
" la vie	28
Total	330

VII. *Tableau des sexes.*

Femmes	16
Hommes	311
Total	327

VIII. *Tableau des crimes.*

I. COMMIS CONTRE DES PERSONNES :

Meurtre	20
Viol	11
Coup de feu tiré avec intention de meurtre	3
Bigamie	2
Assaut avec intention de tuer	2
Homicide involontaire	7
Avoir battu sa femme et causé la mort d'un enfant	1
Blessure avec intention de faire un mal grave	2
Assaut avec intention d'estropier	1
Poignardé avec intention de faire un mal grave	1
Assaut pour viol	1
Coup de feu tiré avec intention de faire un mal grave	1
Coup de feu	1
Poignardé	1
Blessure avec intention de faire un mal grave	1
Blessure avec intention de faire un mal grave	1
Poignardé avec intention de commettre un meurtre	1
Vol avec violence	1
Blessures	1
Coup de feu, blessures, etc	1
Total	60

II. CRIMES CONTRE NATURE :

Bestialité	1

III. CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ :

Parjure et faussaire	1
Faussaire	19
Larcin	130
Vol de cheval	21
Larcin et incendiat	1
Vol de cheval et bris de magasin	1
Vol	9
Vol dans une église	1
Effets obtenus sous de faux prétextes et crime de faux	1

Vol de bestiaux	1
Larcin et destruction de lettres	1
Félonie	18
Recel	3
Vol d'un cheval hongre	2
Vol sur la personne	1
Vol d'une chaloupe	1
Larcin dans une maison habitée	2
Incendiat et vol de cheval	1
Effets obtenus sous de faux prétextes	3
Effraction dans un magasin et vol d'argent	1
Vol dans une maison habitée	1
Crime de faux et félonie	1
Contrefaction	2
Vol d'une jument	1
Mise en circulation de faux billets	1
Empoisonnement de chevaux	1
Fraude	1
Bris de maison et larcin	1
Assaut et vol	1
Assaut pour voler et vol d'une vache	1
Bris de prison	1
Mise en circulation de faux billets	4
Incendiat	9
Faux billets en sa possession	1
Vol dans un magasin	1
Vol domestique	1
Vol de mouton	4
Faux billets mis en circulation	1
Vol de mouton et bris de maison	1
Billets contrefaits	1
Faux envoi	1
Vol de grand chemin	1
Vol avec effraction la nuit et vol de cheval	1
Vol de lettres et d'argent	1
Félonie, assaut	1
Vol domestique	1
Bris de magasin	1
Délit	1
Larcin, vol avec effraction la nuit	1
Complice d'une félonie	1
Vol avec effraction la nuit	3
Total des crimes contre la propriété	266
Total des crimes contre la nature	1
Total des crimes contre la personne	60
Total	327

IX. *Occupations des détenus avant d'être condamnés et envoyés au pénitencier provincial.*

Boulanger	4
Barbier	4
Forgeron	11
Brasseur	2

Briquetier	1
Maçon en brique	1
Bouchers	4
Ebénistes	4
Fabricant de chars	1
Charpentiers	24
Charron	1
Fabricant de chaises	1
Commis	5
Confiseur	1
Corroyeur	1
Distillateur	1
Teinturier	1
Graveur	1
Fabricants de harnais	2
Journaliers	180
Maçon	1
Meunier	1
Machiniste	1
Marchands	2
Médecin	1
Peintre	1
Cordonniers	27
Selliers	2
Maître d'école	1
Tailleurs de pierre	5
Scieurs	2
Charpentiers de navire	2
Sténographe	1
Matelots	9
Tailleur	8
Instituteur	1
Ferblantiers	3
Tourneur	1
Appareilleur	1
Horlogers	3
Servant d'hôtel	1
Fabricant de wagons	1
Fabricant de roues	1
Tisseur	1
Total	327

III. Les tableaux suivants ont pour but d'indiquer, par rapport aux protestants, la proportion des différentes races, nationalités et communions dans la province.

I. Tableau indiquant la proportion des crimes chez les différentes races, le nombre de chaque race étant tiré du recensement de 1851-2.

RACE.	Nombre de chaque race en Canada.	Détenus de chaque race.	Proportion des détenus dans chaque race.
Race indienne ou rouge	7,120	8	1 détenu sur 890
Race africaine ou noire	8,000	53	1 do sur 154
Race européenne ou blanche	1,827,142	496	1 do sur 3684
Total	1,842,265	557	1 détenu sur 3307

II. Tableau indiquant la proportion des crimes chez les différentes dénominations en Canada.

EGLISES.	Nombre en Canada.		Détenus de chacune.	Proportion des detenus.
Eglise d'Angleterre		268.592	189	1 détenu sur 1421
Eglise de Rome		914,562	230	1 " " 3000
Presbytériens		273,732	41	1 " " 6671
Méthodistes		288,846	59	1 " " 4862
Baptistes		45,846	15	1 " " 3050
Luthériens		12,107	2	1 " " 6053
Congrégationnalistes		11,770	2	1 " " 5285
Société des Amis		7,523	1	1 " " 7523
Chrétienseligion		40,261	17	1 " " 2368
Pas de R	3,100	66,648	1	1 " to 66,648
Protestants	12,208			
Disciples	2,064			
Juifs	351			
Menonistes et Tunkers	8,520			
Universalistes	3,450			
Seconds Adventistes	2,032			
Unitairiens	849			
Mormons	259			
Chretiens Bibliques	5,742			
Religion inconnue	21,639			
Total		1,842,265	557	1 détenu sur 3307

III. Tableau indiquant la population des différentes origines nationales résidant en Canada:

NATIONS.	Nombre.	Détenus.	Nombre de chaque race sur les détenus.
Angleterre	93,929	63	1 détenu sur 1475
Irlande	227,776	190	1 " " 1200
Ecosse	90,370	23	1 " " 3920
Etats-Unis	56,214	80	1 " " 702
Allemagne	10,248	4	1 " " 2582
Nouveau-Brunswick	3,464	3	1 " " 1153
Canada	1,277,622	182	1 " " 7020
Russie, Pologne, etc.	196	1	1 " " 196
Quatorze d'autres nations	12,358	11	1 " " 1123
Total	1,842,265	557	1 détenu sur 3037

IV. Les tableaux suivants ne sont pas faits, comme les précédents, sur des rapports officiels, mais sur des réponses que les détenus ont données à des questions posées par le chapelain, qui a pris beaucoup de temps pour aller de cellule en cellule, après la clôture de la prison, pour connaître la vie passée des détenus, et aussi leur condition à l'époque de leur condamnation. Le tableau relatif à l'éducation ne donne pas une idée exacte de l'éducation réelle des détenus à l'époque de leur emprisonnement. Par exemple la colonne marquée "instruit en partie," comprend diverses classes; comme ceux qui lisent un peu; ceux qui peuvent lire, mais ne peuvent écrire; ceux qui peuvent écrire, mais ne peuvent calculer, avec d'autres degrés d'éducation. Mais tous ceux qui peuvent lire, écrire, compter, et qui entendent la grammaire, sont marqués comme bien instruits. Pour arriver à ces rapports, les questions suivantes ont été faites à 320 sur les 327 détenus.

Votre père est-il mort lorsque vous étiez jeune ?
A quel âge avez-vous perdu votre mère ?
Avez-vous été orphelin, et à quel âge ?
Etes-vous resté alors sans moyen de vivre ?
Avez-vous laissé la maison paternelle, lorsque vous étiez jeune ?
Aviez-vous un métier avant votre emprisonnement ?
Apprenez-vous un métier en prison ?
Aviez-vous été à l'école avant votre emprisonnement ?
Pouviez-vous lire ?
Pouviez-vous écrire ?
Pouviez-vous compter ?
Etiez-vous instruit en partie ?
Etiez-vous bien instruit ?
Avez-vous appris à lire en prison ?
Avez-vous appris à écrire ?
Avez-vous appris à compter ?
Avez-vous acquis ici des connaissances générales ?
Connaissiez-vous les dix commandements avant votre incarcération ?
Aviez-vous jamais assisté à une école du dimanche avant de venir ici ?
Assistiez-vous à l'église de temps à autre ?
Y assistiez-vous régulièrement ?
Observiez-vous le dimanche avec piété ?
Faisiez-vous usage d'un langage profane ?
Apparteniez-vous à quelque église ?
Etiez-vous dans l'habitude de jouer ?
Faisiez-vous usage de tabac ?
Etiez-vous d'un tempérament emporté ?
Preniez-vous modérément des liqueurs enivrantes ?
Etiez-vous intempérant ?
Vous enivriez-vous de temps à autre ?
Etiez-vous souvent ivre ?
Etiez-vous de l'abstinence totale ?
Aviez-vous bu lorsque vous avez commis l'offense ?
Avez-vous jamais été baptisé ?
Avez-vous jamais été marié ?
Avez-vous des enfants ?
Avez-vous jamais été séparé de votre femme ?
Avez-vous eu deux femmes ?
Avez-vous jamais vécu dans le concubinage ?
Etes-vous né dans un état d'esclavage ?
Etes-vous coupable du crime dont vous avez été convaincu ?
Etes-vous innocent ?
Croyez-vous que votre emprisonnement vous ait été utile ?

I. Tableau indiquant les désavantages des détenus dans les premiers temps de leur vie :

Avaient perdu leur mère encore jeunes	93
Avaient perdu leur père	119
Etaient orphelins	49
N'avaient pour vivre d'autre moyen que leur travail	219
Avaient des moyens de vivre	101
Avaient quitté la maison paternelle dans leur jeunesse	170
Etaient nés dans l'esclavage	35

II. Tableau indiquant l'état de l'éducation des détenus avant leur admission dans leur prison :

Avaient été à l'école	189
Pouvaient lire	187
Pouvaient écrire	177
Pouvaient calculer	125
Connaissaient les dix commandements	179
Etaient instruits en partie	172
Avaient appris à lire en prison	53
Ont refusé d'apprendre	8
Ont acquis des connaissances	171
Ont appris à écrire un peu	33
Ont appris à calculer	20
Désiraient apprendre à lire	38
Désiraient apprendre à écrire	49
Assistaient à l'école du dimanche dans leur jeunesse	187

III. Tableau indiquant l'état des détenus relativement aux métiers :

Avaient un métier à 21 ans	116
Avaient réussi à apprendre un métier après 21 ans	41
Apprenaient un métier en prison	149
Avaient appris un métier en prison	36

IV. Tableau indiquant les habitudes oisives ou pernicieuses des détenus avant leur emprisonnement :

Profanaient le jour du sabbat	200
N'assistaient jamais au service divin	76
N'y assistaient que de temps à autre	183
Y assistaient régulièrement	61
Faisaient usage du tabac	66
Faisaient usage d'un langage profane	190
Etaient dans l'habitude de jouer	81
N'appartenaient à aucune église	126
Etaient d'un tempéramment emporté	113
N'avaient jamais été baptisés	112

V. Tableau indiquant les habitudes des détenus à l'égard de la tempérance.

Totalement tempérants	10
Buveurs modérés	60
Intempérants	169
Ivrognes	82
Nombre de détenus qui avaient bu au moment où ils avaient commis le crime pour lequel ils sont maintenant en prison	141

VI. Tableau indiquant l'état social des détenus :

Mariés	93
Mariés deux fois	18
Veufs	20
Avaient vécu dans le concubinage	30
N'avaient jamais été mariés	159
Avaient eu deux femmes	7
Avaient été séparés de leurs femmes ou maris	30
Enfants de ces détenus	345

VII. Tableau de divers items.

Reconnaissant leur culpabilité	133
Usant d'équivoques	26
Se déclarant innocents	161
Baptisés en 1855	60
Se sont améliorés en prison	183
Ne pouvent dire s'ils se sont améliorés ou non	69
Sont certains de ne s'être pas améliorés	18
Pensent qu'ils seront meilleurs citoyens	50

C.

Messieurs,—Le rapport ci-inclus des détenus malades traités dans l'hôpital du pénitencier provincial pendant l'année, servira à faire connaître l'état sanitaire de la prison durant cette période.

La santé des détenus a été généralement bonne, et l'année s'est passée sans que nous ayons eu aucune épidémie sérieuse. Dans le mois d'août cependant, la diarrhée régna dans la prison, mais quoique dans certains cas les malades aient été soumis au traitement de l'hôpital, le résultat n'a eu rien de fatal.

On verra par le rapport que le nombre des décès durant l'année s'est élevé à 11, dont neuf ont été la conséquence de maladies ordinaires et deux ont été occasionnés par des accidents.

Le nombre total des détenus dans la prison pendant l'année a été de 705, de sorte que la proportion des décès n'a été que de $1\frac{4}{7}$ par cent, et celle des décès par suite de maladies ordinaires, de $1\frac{2}{7}$e.

Dans quelques-uns de mes rapports précédents j'ai pris occasion d'attirer l'attention sur le défaut de commodité qui existait dans l'établissement pour le traitement convenable des détenus aliénés ; et c'est avec les sentiments de la plus grande satisfaction que j'ai vu se former dernièrement un établissement séparé pour la garde et la direction de cette malheureuse classe d'individus, à la tête duquel est une personne d'expérience chargée maintenant du soin des divers détenus atteints d'aliénation mentale.

Ce rapport étant le vingtième que je fais depuis ma nomination à la charge de chirurgien du pénitencier, je n'ai aucune observation générale ni particulière à ajouter à celles que j'ai déjà de temps à autre soumises à votre bureau ; mais je saisis cette occasion pour vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez généralement adopté toutes les suggestions que j'ai cru à propos de mettre devant vous.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) JAS. SAMPSON, M. D.,
Chirurgien, Pénitencier Provincial.

Au bureau des inspecteurs,
Pénitencier provincial.

Rapport annuel des cas traités dans l'hôpital du pénitencier provincial, du 1er janvier au 31 décembre 1855.

Maladies.	Demeuraient.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Demeurants	Remarques.
Abcès		14	13	1		
Anasarque		6	6			
Anthrax		2	2			
Asthme		4	3		1	
Clous		8	8			
Bronchite		7	6		1	
Broncocèle	1		1			
Brûlures et échaudures		6	6			
Catarrhe (aigu)		33	32		1	
Catarrhe (chronique)	2	14	16			
Coliques		1	1			
Contusions		10	8		2	
Débilité		1	1			
Hydropisie		1		1		
Diabètes	1		1			
Diarrhée		50	50			
Maladie de cœur	1	3	2	1	1	
Mal à la hanche	1				1	
Mal au genou		1	1			
Dysenterie		7	7			
Dyspnée		1	1			
Dysurie		3	3			
Mal d'oreille		4	4			
Echymosis		1	1			
Epistaxis		1	1			
Epilepsie		1	1			
Eruptions		3	2		1	
Erysipèle		1	1			
Fièvre légère		3	3			
Fistule (in ano)		2	2			
Fistule (in perineum)	1	3	4			
Machoire brisée		1	1			
Fracture au crâne		1		1		tombé d'un échaffaud.
Engelure		2	2			
Gastralgie		1	1			
Gonorrhée		2	2			
Hémoptysie		5	4	1		
Hémorrhoides		3	3			
Mal de tête		6	6			
Hepatite (aigue)		2	2			
Hepatite (chronique)		1	1			
Hernie ingl		1	1			
Hydrothorax		1		1		
Indigestion	1	4	4		1	
Inflammation des yeux		26	26			
Inflammations (diverses extérieures)		15	15			
Mal à l'épine dorsale		1		1		tombé d'un échaffaud.
Insanité	2	1	2		1	femme.
Blessures (légères par divers accid)	1	12	13			
Blessures et incisions		10	9		1	
Iritis		1	1			
Gale		10	10			
Fièvre intermittente		10	10			
Jaunisse		1	1			
Blessures lacérées		4	4			
Lumbago	1	1	2			
Prostration		1	1			
Nausées		2	2			
Nevralgie		1	1			
Phymosis		1	1			
Phthisie pulmonaire	1	5	2	3	1	
Pleurésie (aigue)	1		1			
Pleurésie (chronique)	1	4	5			

Rapport annuel des cas traités dans l'hôpital, etc.—(*Continuation.*)

Maladies.	Restant.	Admis.	Renvoyés.	Morts.	Restant.	Remarques.
Pneumonie		1	1			
Peritonite (chronique)	1	2	2	1		
Periostite		1	1			
Rheumatisme	1	49	49		1	
Tête brûlée		2	2			
Scrofule		4	2		2	
Mal de gorge		16	13		3	
Spermatorhée		2	2			
Entorse à la cheville du pied		2	2			
Rétrécissement de l'urètre		1	1			
Sycosis menti	1	1	2			
Syphilis		2	2			
Tumeurs		4	3		1	
Ulcere de la cornée		1	1			
Ulceres diverses	1	10	9		2	
Urticarie		4	4			faite par
Maladie uterine	1	1	2			lui-même.
Vertige			2			(un sau-
Blessure au ventre	1		1			vage.)
Panaris		6	6			
Total	21	438	427	11	21	

Tableau annuel des décès, pénitencier provincial, du 1er janvier au 31 décembre 1855.

Noms.	Age.	Maladie.	Quand admis.	Quand mort.	No. de jours dans l'hôpital.
Patrick Farley	20	Fracture au cerveau en tombant d'un échafaud	8 janvier	10 janvier	2
David Souter	27	Maladie du cœur	31 do	15 février	47
Alexander Hover	74	Debilité avec hydropisie	2 avril	6 avril	4
Charles Holland	16	Phthisie	19 mars	18 avril	31
Christeen Geitner	28	Abcès multiple	23 mai	7 juin	16
Patrick Simpson	42	Hémoptysie	5 juillet	9 juillet	5
Joseph Smith	20	Phthisie	25 juin	2 août	37
Joseph Payette	28	Phthisie	18 juillet	11 août	24
Michael Cooney	18	Peritonite chronique	28 avril	15 août	110
Patrick Cunningham	27	Mal à l'épine par la chute d'un échafaud	20 octobre	20 novembre	31
Charles Young	42	Hydrothorax	27 novembre	1er décembre	4

JAMES SAMPSON, M. D.,
Chirurgien, P. P.

D.

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	Nom.	Age.	Profession.	Lieu de naissance.	Crime.	Comté ou District.
3769	William Kerr	78	Mouleur	Canada Est	Larcin	Leeds, etc.
3770	Jas. Bryen	40	Journalier	Irlande	Do.	Do.
3771	Catharine Thurin	19		Do.	Do.	Frontenac.
3772	Henry Brummel	29	Journalier	Etats-Unis	Do.	Middlesex.
3773	George Walden	44	Do.	Do.	Do.	Do.
3774	Geo. R. Peat	25	Carrossier	Angleterre	Do.	Do.
3775	D. J. Wadsworth	21	Bourreur	Canada Est	Do.	Do.
3776	R. Cunningham	26	Journalier	Irlande	Do.	Huron.
3777	Isaac Deans	25	Imprimeur	Etats-Unis	Do.	Kent.
3778	Sarah Cooke	35		Irlande	Do.	Norfolk.
3779	Henry M'Gill	50	Journalier	Do.	Meurtre	O'Harra.
3780	John Carson	48	Cordonnier	Do.	Intention de faire un mal grave	St. François.
3781	Eug. McSweeney	40	Journalier	Do.	Larcin	Do.
3782	Martha Watts	40		Etats-Unis	Do.	Grey.
3783	Henry Cliff	50	Journalier	Angleterre	Felonie	Ontario.
3784	J. McLaughlan	12	Tailleur	Canada Est	Incendiat	Do.
3785	Dan. Philips	22	Journalier	Canada Ouest	Larcin	Northumberl'd.
3786	James Head	22	Do.	Irlande	Do.	Do.
3787	John Head	26	Cordonnier	Do.	Recel de mar. vol.	Do.
3788	David Broom	28	Forgeron	Etats-Unis	Félonie	Northumberl'd.
3789	Thos. Graham	19	Journalier	Irlande	Larcin	Do.
3790	Joseph Marshel	25	Tailleur	Angleterre	Do.	Northumberl'd.
3791	Robert Brown	24	Journalier	Irlande	Recel de mar. vol	Do.
3792	David A. Brown	18	Do.	N. Brunswick	Larcin	Elgin.
3793	Henry Leonard	18	Do.	Canada Ouest	Do.	Frontenac.
3794	Catherine Kerr	27		Irlande	Do.	Do.
3795	Sarah McCourt	40		Do.	Do.	Do.
3796	Susan Donaldson	40		Do.	Do.	Do.
3797	Margaret Burgoyne	39		Do.	Do.	Do.
3798	Michael Cover	40	Cordonnier	Do.	Volance effraction	York et Peel.
3799	Amos Blyth	31	Forgeron	Angleterre	Larcin	Do.
3800	Con. McGuire	60	Commis	Irlande	Do.	Do.
3801	Edward Short	13	Journalier	Canada Ouest	Do.	Do.
3802	Jas. Adams	20	Forgeron	Do.	Do.	Do.
3803	Michael Rogers	18	Journalier	Irlande	Obt. des mar. fauss-	Do.
3804	Alfred Davis	14	Tailleur	Angleterre	Larcin	Do.
3805	Michael Keating	16	Journalier	Irlande	Do.	Do.
3806	Jas. Wash	18	Do.	Do.	Do.	Do.
3807	Bridget Maloney	48		Do.	Do.	Do.
3808	Patrick Maskell	26	Greffier	Do.	Do.	Do.
3809	Nath. W. Barry	15	Journalier	Canada Ouest	Do.	Do.
3810	Jas. Smith	37	Do.	Ecosse	Do.	Do.
3811	Patrick Ford	26	Do	Irlande	Do.	Do.
3812	Jno. Tuner	18	Do.	Angleterre	Do.	Do
3813	Bridget Judge	36		Irlande	Recel de mar. vol.	Do.
3814	Wm. Whitney	19	Cordonnier	Canada Ouest	Larcin	Do.
3815	Michael Gleeson	16	Journalier	Irlande	Meurtre	Do.
3816	Daniel Gilbrath	37	Do.	Do	Homi. involontaire	Simcoe.
3817	Robert Coultor	26	Perruquier	Do.	Blessure avec intention de faire un mal grave	Do.
3818	Patrick Foran	47	Journalier	Do.	Homi. involontaire.	Lanark.
3819	George Wardner	38	Charpentier	Etats-Unis	Faux	Do.
3820	George W. Potts	12	Journalier	Canada Ouest	Larcin	Haldimand.

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial, etc.—(*Continuation.*)

No.	Nom.	Age.	Metier.	Pays.	Crime.	Comte ou District.
3821	Godfrey Kline	24	Tailleur	Russie	Do.	Lincoln.
3822	Joseph Fletcher	40	Machiniste	Angleterre	Faux	Do.
3823	Patrick Fannery	22	Journalier	Irlande	Homicide	Do
3824	David Moore	22	Cordonnier	Angleterre	Vol de g. chemin	Prince Edward.
3825	Samuel Martin	59	Do.	Irlande	Felonie	Elgin.
3826	Charles Brossard	24	Charpentier	Canada Est	lettre obt de la p.	Frontenac.
3827	Matthew Kernan	35	Cordonnier	Irlande	Poignardé	Montréal.
3828	William Gallaghan	19	Journalier	Do.	Larcin	Do.
3829	Joseph Pigeon	28	Do.	Canada Est	Vol d'une brebis	Do.
3830	Simon Mace	27	Do.	Do.	Do	Do.
3831	Joseph Brodeur	25	Do.	Do.	Larcin	Do.
3832	Jéan B. Levérre	76	Do.	Do.	Do.	Do.
3833	Wm. Stewart	35	Do.	Irlande	Do.	Do.
3834	John Dyce	44	Barbier	Angleterre	Do.	Do.
3835	Henry Shelton	17	Journalier	Canada Est	Do.	Do.
3836	John Carhan	26	Do.	Irlande	Félonie	Do.
3837	Patrick Lambert	19	Do.	Do.	Larcin	Do.
3838	Thomas McMahon	53	Do.	Do.	Do.	Do.
3839	James O'Brien	19	Do.	Do.	Vol sur la personne	Do.
3840	Joseph Ménard	48	Do.	Canada Est	Félonie	Do.
3841	Alexander Lang	17	Fab't. de chaise	Etats-Unis	Larcin	Wellington.
3842	Thompson Hyke	33	Forgeron	Canada Ouest	Poignardé	Northumberl'd.
3843	John O'Meara	29	Journalier	Irlande	Incendiaire	Prescott.
3844	W. Thompson	30	Ingénieur	Etats Unis	Félonie	Middlesex.
3845	Thos. Gleason	57	Journalier	Irlande	Larcin	Middlesex.
3846	Isaac Jackson	63	Do.	Guinea	Do.	Do.
3847	Charles Douglass	16	Tisseur	Ecosse	Do.	Montreal.
3848	Pierre Morin	38	Journalier	Canada Est	Do.	Trois-Rivières.
3849	Ann Weir	56	Car	Irlande	Do.	Leeds.
3850	Michael Corkery	32	Journalier	Do.	Meurtre	Peterborough.
3851	Miles McDougall	25	Charpentier	Canada Est	Vol avec effraction et de cheval	Kent.
3852	Dinnes Bradley	24	Journalier	Etats-Unis	Larcin	Do.
3853	George Galloway	50	Do.	Do.	Félonie	Do.
3854	Joseph Talbot	17	Do.	Canada Ouest	Do.	Do.
3855	Pas. Levesque	18	Do.	Canada Est	Vol dans une maison	Kamouraska.
3856	J. Pettetlun	16	Tanneur	Do.	Vol dans un magasin	Do.
3857	Wm. Byron	18	Journalier	Irlande	Meurtre	Haldimand.
3858	C. W. Ferguson	40	Do.	Etats-Unis	Larcin	Essex.
3859	William Franklin	23	Do.	Canada Ouest	Do.	Do.
3860	John Johnson	22	Do.	Etats-Unis	Félonie	Do.
3861	W. H. Daunt	23	Tailleur	Irlande	Vol de cheval	Do.
3862	Lemuel McDonald	33	Journalier	Canada Ouest	F. bil. mis en circu.	Northumberl'd.
3863	Jas. LaBrush	17	Sellier	Canada Est	Larcin	Wentworth.
3864	Jas. Smith	17	Do.	Ecosse	Vol	Do.
3865	Jno. Thompson	17	Do.	Canada Ouest	Larcin	Do.
3866	Jas. Riley	14	Journalier	Angleterre	Do.	Do.
3867	C. W. Hamilton	25	Do.	Etats-Unis	Do.	Do.
3868	Jas Cryen	19	Do.	Irlande	Do.	Do.
3869	William Irvine	22	Do.	Do.	Do.	Waterloo.
3870	Ren. W. Terman	27	Peintre	Etats-Unis	Do.	York.
3871	Lawrence Bebee	19	Marin	Sur la mer	Do.	Do.
3872	Robert Porter	18	Peintre	Ecosse	Effets faus. obtenus.	Do.
3873	Jno. Dooley	21	Meublier	Irlande	Faux	Do.
3874	Robert C. Backus	31	Commis	Irlande	lettre d'argent volé.	York
3875	Wesly Carpenter	17	Journalier	Canada Ouest	Vol de cheval	Lambton.
3876	James M'Cann	18	Do.	Do.	Assault félonieux	Simcoe.

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial, etc.—(*Continuation.*)

No.	Nom.	Age.	Profession.	Pays.	Crime.	Comté ou District.
3877	Thomas Crystler	36	Journalier	Canada Ouest	Larcin	Middlesex.
3878	Michael Joyce	38	Do.	Irlande	Do.	Do.
3879	James Dunn	35	Do.	Irlande	Larcin	Northumberl'd.
3880	John Snake	17	Do.	Canada Ouest	Vol de cheval	Middlesex.
3881	Edward Kelly	33	Do.	Irlande	Larcin	Frontenac.
3882	John Barnett	62	Do.	Do.	Do.	York.
3883	Daniel Cowly	17	Do.	Do.	Do.	Wentworth
3884	Jos. Lee	19	Do.	Etats Unis	Do.	Do.
3885	James Dunn	53	Teinturier	Angleterre	Do.	Montréal.
3886	Narc. Dagenais	20	Journalier	Canada Est	Vol d'argent	Do.
3887	Robert McKenzie	27	Tailleur	Ecosse	Do.	Do.
3888	James Hall	19	Do.	Irlande	Larcin	Do.
3889	William Puddecumb	30	Journalier	Angl.	Vol avec violence	Québec.
3890	William Hoskins	27	Tourneur	Angl.	Vol avec violence	Québec.
3891	Michael Hogan	33	Journalier	Irlande	Blessures avec intention de faire un mal grave.	Do.
3892	Roger Green	33	Do.	Do.	Poignardé	Northumberl'd.
3893	John Mayer	28	Cordonnier	Allemagne	Vol de cheval	Do.
3894	Gilbert Hannehan	30	Journalier	Irlande	Homicide	Leeds.
3895	Ellen Doyle	23		Do.	Coupures avec int	Perth.
3896	Willard Main	38	Journalier	Ettats Unis	Vol de cheval	Middlesex.
3897	John McMillan	27	Do.	Ecosse	Faux	Do
3898	William McMullan	25	Do.	Canada Ouest	Larcin	Oxford.
3899	Ant. Gordon	67	Do.	Irlande	Crime contrenature	Northumberl'd.
3900	Michael O'Hare	27	Do.	Do.	Faux	Brant.
3901	Jacob Mazelles	46	Do.	Canada Ouest	Larcin	Do.
3902	Jos. Charbonneau	21	Do.	Canada Est	Larcin	Frontenac.
3903	David Babcock	27	Do.	Canada Ouest	Incendiaire	Do.
3904	Frank. Hahan	16	Do.	Etats-Unis	Vol domestique	Elgin.
3905	W. H. Weedon	15	Do.	Do.	Bris de magasin	Do.
3906	Peter Walsh	22	Do.	Do.	Do.	Do.
3907	Henry L'Heur	30	Do.	Canada Ouest	Félonie	Stormont.
3908	Thos. Juden	23	Marin	Angleterre	Vol de cheval	Lincoln.
3909	Mary Quinn	34		Irlande	Larcin	Québec.
3910	Aug. Simard	25	Charpentier	Canada Est	Vol	Do.
3911	Hub. Roy	20	Journalier	Do.	Larcin	Do.
3912	Jno. Cornolato	22	Marin	Grèce	Vol	Do.
3913	Antony Martin	24	Do.	Italie	Do.	Do.
3914	Robert Sullivan	30	Boucher	Irlande	Larcin	Do.
3915	William Jones	37	Tailleur de pierre	Do.	Do.	Do.
3916	Jno. Sullivan	30	Journalier	Do.	Do.	Do.
3917	Pierre Bilodeau	26	Do.	Canada Est	Do.	Do.
3918	Jas. McMahon	19	Cordonnier	Canada Ouest	Do.	Frontenac.
3919	William Lounsburg	21	Journalier	Do.	Vol de cheval	Norfolk.
3920	Nicholas Clark	16	Do.	Do.	Do.	Do.
3921	Stephen Bilow	28	Fabricant de moul	Do.	Larcin	Do.
3922	P. Dechambeault	28	Journalier	Canada Est	Poignardé	Montreal.
3923	Francis Pouliotte	16	Do.	Do.	Vol de cheval	Do.
3924	Etoen Manha	27	Do.	Do.	Larcin	Do.
3925	Horace Wilson	28	Do.	Etats-Unis	Felonie	Do.
3926	Jos. Beaudrie	27	Forgeron	Canada Est	Larcin	Do.
3927	Henry Smith	34	Journalier	Do.	Do.	Do.
3928	Moses Belger	36	Tanneur	Irlande	Meurtre	Leeds.
3929	David Jones	38	Journalier	Canada Ouest	Félonie	Essex.
3930	David McGintry	45	Meunier	Irlande	Larcin	Carleton.
3931	James FitzSimmons	20	Journalier	Do.	Vol	Do.
3932	John Thompson	17	Do.	Canada Ouest	Vol de cheval	Wellington.
3933	W G. McLeary	28	Patissier	Do.	Faux	Do.
3934	John Robinson	25	Briquetier	Etats-Unis	Vol de cheval	Lambton.

Tableau des détenus reçus au pénitencier provincial, etc.—(*Continué.*)

No.	Noms.	Age.	Metier.	Pays.	Crime.	Comté ou District.
3935	William Watson	35	Tailleur	Irlande	Vol de cheval	Lambton.
3936	John Young	20	Charpentier	Canada Est.	Do.	Hastings.
3937	Michael Barrett	22	Journalier	Irlande	Larcin	York.
3938	John Barrett	19	Do.	Do.	Do.	Do.
3939	Charles Brown	26	Barbier	N. Brunswick	Poignardé	Do.
3940	Philip O'Connor	18	Briquetier	Irlande	Larcin	Do.
3941	James McClanerty	27	Charpentier	Do.	Do.	Do.
3942	Patrick Kemp	34	Do.	Canada Ouest.	Do.	Do.
3943	David Meredith	21	Journalier	Canada Est	Assaut et vol	Do.
3944	Donald McDonell	25	Charpentier	Irlande	Vol de cheval	Do.
3945	Michael Kelly	27	Journalier	Do.	Meurtre sans int.	Do.
3946	Owen Sullivan	26	Do.	Do.	Do.	Do.
3947	Patrick Hunt	2[illegible]	Do.	Do.	Do.	Do.
3948	John Keunelly	27	Do.	Do.	Do.	Do.
3949	James Reynolds	21	Ferblantier	Angleterre	Délit	Ontario.
3950	George Marks	15	Journalier	Canada Ouest.	Larcin	Do.
3951	Thomas McKay	21	Do.	Ecosse	Do	Elgin.
3952	James Fulkerson	21	Forgeron	Canada Ouest	Vol avec effraction	Middlesex.
3953	James Markle	20	Cordonnier	Do.	Complice de félonie	Wentworth.
3954	Thomas Norman	26	Do.	Angleterre	Blessures	Do.
3955	John Urno	19	Journalier	Canada Ouest	Coup de feu, etc.	Do.
3956	William Adams	24	Do.	Irlande	Vol de cheval	Do.
3957	Daniel Hanley	18	Boucher	Do.	Vol	Do.
3958	James Spears	20	Journalier	Do.	Vol	Do.
3959	Richard Call	47	Cordonnier	Angleterre	Blessures, etc	Do.
3960	Charles Miller	25	Boulanger	Allemagne	Enlèvement	Montreal.
3961	Christopher Morghain	22	Journalier	Angleterre	Do.	York.

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

E.

Tableau des détenus au pénitencier provincial qui sont morts durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	Noms.	Age.	Metier.	Pays.	Crime.	Comte ou District.
2564	Christopher Guntner......	22	Journalier........	Allemagne...	Meurtre..........	Niagara.
3212	Jos. Payatte.............	22	Do............	Canada Est..	Félonie..........	Prescott.
3496	Patrick Simpson.........	40	Do............	Etats-Unis...	Vol de cheval......	Wentworth.
3509	Michael Connor..........	19	Boulanger........	Irlande......	Do. d'argent...	Norfolk.
3619	Alexander Hoover........	72	Menuisier........	Canada Est...	Meurtre sans int.	Stormont.
3646	Joseph Smith............	18	Journalier........	Canada Ouest	Félonie..........	Haldimand.
3707	Patrick Furley...........	20	Do............	Irlande......	Larcin............	Montréal.
3718	Charles Holland.........	16	Do............	Do........	Do............	Do.
3776	Patrick Cunningham......	26	Do............	Do........	Do............	Huron.
3470	David Souter............	26	Chauffeur.........	Ecosse.......	Tentative de viol..	Frontenac.
3750	Charles Young...........	46	Journalier........	Etats-Unis...	Larcin............	Kent.

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

F.

Tableau des détenus au pénitencier provincial qui ont reçu le pardon royal, durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	Noms.	Age.	Metier.	Pays.	Crime.	Comte ou District.
1915	Thomas Nowlan..........	20	Journalier........	Irlande......	Vol de grand chem.	Montréal.
3359	Egar Huntly............	23	Do............	Canada Ouest.	Vol de cheval......	Huron.
3367	Frank Baker............	19	Forgeron.........	Irlande.......	Félonie...........	Wentworth
3372	Henry Coon.............	23	Journalier.......	Canada Ouest.	Viol..............	Hastings.
3431	John Singer............	47	Do............	Do......	Félonie..........	Wentworth.
3465	Jno. Mason.............	22	Journalier.......	Irlande.......	Larcin...........	York.
3602	Patrick Grafton..........	33	Do............	Do........	Do............	Ontario
3630	John Gibson............	29	Do............	Ecosse.......	Do............	Wellington.
3614	William Irvine..........	38	Tisserand......	Irlande......	Recel...........	Do.
3756	Richard Hennessy........	54	Journalier.......	Do........	Poignardé........	Québec.
3896	James Welsh............	18	Do............	Do........	Larcin...........	York.
3862	Sam'l McDonald.........	33	Do............	Canada Ouest.	Emission faux bil	Northumber'ld.
3319	William Humphrey.......	40	Forgeron........	Irlande......	Meurtre sans int.	Leeds.

Penitencier Provincial,
31 December, 1855.

G.

'ableau des détenus libérés, par expiration de sentence, du pénitencier provincial, durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	Noms.	Age.	Metier.	Pays.	Crime.	Comte ou District.
183	Richard McNeer..........	29	Journalier	Etats-Unis ...	Larcin..........	Montréal.
184	John Cameron..........	17	Ferblantier	Ecosse.......	Do.	Do.
186	James Wright..........	32	Boulanger	Do.	Vol avec effraction.	Do.
187	James O'Donnell..........	25	Poli·seur	Irlande .1....	Sacrilége	Do.
351	Ant. Delaque	23	Jo·alier	Canada Est...	Larcin..........	Québec.
664	John Brown..........	36	C·rier	Do.	Do.	Montréal.
696	Henry Millman..........	39	Forgeron........	Allemagne ...	Do.	Wentworth.
721	Wal. Bellvalle	23	Charpentier......	Etats Unis ...	Argent faussmt,obt	Middlesex.
722	James McMahon..........	16	Journalier	Canada-Ouest.	Larcin..........	Do.
797	Sam Davis..........	38	Meublier	Angleterre ...	Incendiat........	York.
879	William Miller..........	41	Boucher	Do.	Do.	Lincoln.
887	Henry Wetherspoon......	25	Forgeron	Canada-Ouest.	Voleur de mouton.	Essex.
898	James York....	22	Journalier	Do.	Voleur de cheval..	Frontenac.
937	John Tiercy..........	28	Do.	Irlande	Vol	Québec.
996	John Blakeny..........	47	Do.	Etats-Unis ...	Vol avec effraction.	York.
1185	Thomas Burnett..........	31	Sellier	Canada-Est...	Larcin..........	Frontenac.
3316	Joch Legean..........	18	Journalier	Do.	Do.	Carleton.
3318	Charles Damon..........	22	Meublier	Etats-Unis ...	Do.	Frontenac.
3320	James McIlhenry..........	40	Tailleur de pierre.	Irlande	Do.	Leeds.
3321	James Brown..........	30	Meublier	Canada-Ouest.	Do.	Do.
3322	Corn Carr..........	59	Journalier	Irlande	Larcin	Leeds.
3323	Michael Mitchell..........	16	Do.	Canada-Ouest.	Do	Do.
3324	Catherine Corcoran.......	24	....	Irlande	Do.	York.
3326	Henry Hillock..........	24	Journalier	Do.	Voleur de bœuf...	Do.
3327	Daniel Smith..........	33	Do.	Angleterre ...	Voleur de cheval..	Do.
3328	Jane Gormfield..........	18	....	Canada-Ouest.	Larcin	Do.
3329	Elk. Dibble..........	19	Journalier	Do.	Félonie	Oxford.
3330	Thomas J Cooper..........	45	Do.	Angleterre ...	Do.	Do.
3331	William Mercer..........	26	Do.	Ecosse.......	Larcin	Do.
3332	Charles Sheldon..........	35	Do.	Etats-Unis ...	Do.	Lanark.
3336	George Fowler..........	34	Do	Irlande	Do.	Northumberland
3338	David Norlon	30	Cordonnier	Canada-Ouest.	Do.	Do.
3339	Marg Burgoyne..........	36	....	Irlande.......	Do.	Montréal.
3340	James Vaughan..........	14	Journalier........	Do.	Vol avec effraction.	Do.
3342	Martin Healy..........	34	Tailleur de pierre.	Do.	Poignardé	Do.
3344	James Moore..........	16	Journalier	Do.	Larcin..........	Do.
3345	James Warren..........	31	Briquetier	Do.	Vol avec effraction.	Do.
3354	Paul Fellian..........	17	Journalier	Canada-Est...	Argent volé......	Prescott.
3356	Benjamin Harris..........	17	Armurier........	Canada-Ouest.	Larcin..........	Oxford.
3357	William Harris..........	20	Journalier	Do.	Do.	Do.
3358	William McAllister	71	Charpentier	Etats-Unis ...	Incendiat	Hastings.
3364	Aaron Marlindell..........	19	Tourneur........	Canada-Est...	Vol de cheval	Frontenac.
3371	William Russell....	25	Forgeron........	Irlande	Félonie..........	Wentworth.
3373	John Forshee..........	45	Charpentier.......	Canada-Ouest.	Intentn. de meurtre	Prince Edward.
3374	William Wright..........	23	Peintre	Angleterre ...	Larcin	Lincoln.
3375	John McCabe..........	16	Journalier	Canada-Ouest.	Do.	Do.
3376	Philip Brady..........	22	Do.	Do.	Vol dans la maison	Wellington.
3377	John Gelfagh..........	27	Tailleur de pierre.	Irlande	Assaut..........	Carleton.
3387	William Gowdy..........	23	Journalier	Angleterre ...	Larcin..........	Oxford.
3388	Bernard Smith..........	33	Do..	Irlande	Vol de mouton....	Leeds.
3389	George Suny..........	24	Do.	Do.	Homicide involont.	Peterborough.
3391	Talbot Chief..........	44	Do.	Canada-Ouest.	Vol de cheval.....	Huron.
3394	James Brown..........	37	Do.	Etats-Unis ...	Larcin..........	Frontenac.
3396	John Falkner..........	18	Do.	Canada-Est...	Incendiat	Northumberland
3397	Lawrence Burke..........	17	Boucher	Irlande	Larcin..........	York.
3400	William Conner..........	23	Journalier.......	Do.	Vol d'animaux....	Wellington.

G.—Tableau des détenus libérés par expiration de sentence, etc.—(*Continuation.*)

No.	Noms.	Age.	Metier.	Pays.	Crime.	Comte ou District.
3401	Sol. Lynch	28	Journalier	Etats-Unis	Poignardé	Middlesex.
3406	John Cline	41	Do.	Do.	Félonie	Essex.
3413	Joseph Charboneau	18	Do.	Canada-Est	Vol sur la personne	Montréal.
3414	Adeline Normand	26		Canada-Ouest	Blessée	Do.
3415	James Porter	44	Maître d'école	Irlande	Larcin	Do.
3416	John Gravell	31	Meublier	Allemagne	Do.	Montréal.
3422	Thomas Ryley	15	Journalier	Irlande	Do.	Québec.
3423	Joseph Gaznor	27	Do.	Canada-Est	Do.	Do.
3424	John Duffy	13	Do.	Do.	Do.	Do.
3425	Moses Tapin	17	Domestique	Do.	Do.	Do.
3426	Jean B. Conture	17	Journalier	Do.	Do.	Do.
3432	Thomas Baker	51	Do.	Irlande	Félonie	Wentworth.
3433	Lewis Isaac	24	Do.	Canada-Ouest	Homicide involont.	Do.
3434	Ellen Cooper	26		Irlande	Larcin	Do.
3435	Mary Ashley	20		Do.	Do.	Do.
3436	Eliza Young	15		Angleterre	Félonie	Do.
3437	William Henry	34	Charron	Canada-Est	Larcin	Frontenac.
3440	John Levins	22	Journalier	Canada Ouest	Do.	Northumberla'd
3443	Solomon Craw	28				Do.
3444	Hugh Mennon	49	Journalier	Irlande	Larcin	Middlesex.
3445	John Kelly	25	Maçon	Do.	Do.	Do.
3454	George Russell	36	Journalier	Ecosse	Do.	Frontenac.
3467	Francis Robinson	18	Cordonnier	Irlande	Do.	York
3468	James Brophy	36	Journalier	Do.	Do.	Do.
3472	Martin Quinn	33	Do.	Do.	Do.	Montréal
3473	Mary O'Connor	20		Do.	Do.	Do.
3474	Charles Gormly	16	Journalier	Do.	Vol sur la personne	Do.
3475	John Keerney	18	Do.	Canada-Est	Blessures	Do.
3476	John Coley	21	Do.	Angleterre	Larcin	Do.
3477	James Ralston	15	Cordonnier	Canada-Est	Caution faussement obtenue	Do.
3478	Ant. Goden	19		Do.	Vol sur la personne	Do.
3483	Jean B. Fillion	22	Journalier	Do.	Do. d'une jument.	Do.
3484	Michael Senigall	55	Do.	Do.	Larcin	Do.
3491	John O'Donnell	40	Maçon	Irlande	Parjures	St. François.
3492	Narcisse Durmil	17	Journalier	Canada-Est	Vol de cheval	Trois-Rivières.
3502	Michael Cleary	30	Chanpentier	Canada-Ouest	Larcin	Prince Edward.
3515	Elinor Kirkpatrick	29		Irlande	Incendiat	Peterborough.
3518	Michael Downie	18	Journalier	Do.	Blessures	St. François.
3519	John Gurney	25	Do.	Angleterre	Do.	Do.
3520	Andrew Neil	19	Peintre	Canada-Ouest	Homicide involont.	York.
3521	Thomas Neal	16	Do.	Do.	Do.	Do.
3528	Francis Marsan	31	Forgeron	Canada-Est	Larcin	Montréal.
3529	Joseph Breen	17	Journalier	Do.	Vol d'une jument	Do.
3530	Owen Flanagan	28	Do.	Irlande	Larcin	Do.
3533	Peter Teloe	33	Forgeron	Canada-Ouest	Vol d'une jument.	Do.
3534	John Welsh	24	Journalier	Canada-Est	Assaut	Frontenac.
3541	John Taylor	21	Do.	Etats-Unis	Bris de maison	Lincoln.
3542	John McCarty	18	Do.	Irlande	Do.	Do.
3543	Charles Devenport	22	Do.	Ecosse	Do.	Do.
3549	John Carrick	19	Do.	Irlande	Larcin	Montréal.
3550	John Robb	25	Do.	Do.	Do.	Do.
3559	Thos. Wyllie	38	Tisserand	Ecosse	Vol avec effraction.	Waterloo.
3576	Wm. Burns	19	Journalier	Angleterre	Larcin	Norfolk.
3270	Hiel Hill	27	Do.	Canada-Est	Fsse. mon. m. en c.	St. François.
2701	James O'Brie	26	Do.	Irlande	Vol de cheval	York.
2357	Ann Little	25		Do.	Homicide involont	Home.
3532	Samuel Glide	37	Journalier	Angleterre	Assaut pour violer.	Montréal.

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

CG.

Liste des détenus au pénitencier provincial envoyés à l'asile des aliénés durant l'année expirant le 31 décembre 1855.

No.	Nom.	Age.	Profession.	Lieu de naissance.	Crime.	Comte ou District.
1085	James Shelston..........	42	Tonnelier........	Angleterre...	Enlèvement......	Simcoe.
3039	William Shutts..........	31	Cordonnier......	do.	Meurtre..........	Montréal.
3045	Alexander Monroe........	35	Sellier..........	do.	Vol de cheval	Kent.
3438	Thomas Therien..........	48	Journalier.......	Canada-Est...	Meurtre	Trois-Rivières.
3452	George Tipple...........	69	Marin...........	Angleterre ...	do.	Wentworth.
3581	James Mathen...........	21	Journalier.......	Canada Ouest	Larcin	do.
3648	Cornelius Ryan.........	40	Cordonnier.......	Irlande	Meurtre	Peterborough.

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

H.

Etat tabulaire des détenus et prisonniers militaires qui ont été reçus et libérés du pénitencier provincial durant l'année expirant le 31 décembre 1855.

Hommes détenus restant dans le pénitencier, 31 déc. 1854.......	475		
Femmes do. do. do. do. do. do.	32		
Prisonniers miltaires do. do. do. do. do.	2		
Hommes détenus reçus durant l'année 1855..................	181		
Femmes do do. do. do. do.	12		
Prisonniers militaires do. do. do. do.	2		
	195		
			707
Hommes détenus libérés sur expiration de sentence.......		101	
Femmes do. do. do. do.		11	
Prisonniers militaires do. do. do.		7	
Hommes détenus do. par pardon....		13	150
Do. do. par mort.........................		11	
Do. do. transportés à l'asile des aliénés........		7	
Restant dans le pénitencier le 31 décembre 1855..................			557

savoir:

Hommes.......................................	524	
Femmes.......................................	33	
La moyenne de chaque année étant de..................		557

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

I.

Contrats passés par le pénitencier provincial pour le louage de détenus durant l'année expirant le 31 décembre 1855.

savoir :

Avec J. P. Milliner et Cie., et leurs cautions pour cent détenus, à commencer du neuvième jour d'août 1855, jusqu'au deuxième jour d'août 1860,—disons 5 ans—à 2s. par jour pour chaque homme.

A être employés à la fabrication de haches et aux ouvrages de forge en général, de fonderie, et à la fabrication d'attèles et montures de harnais de toute espèce, etc.

K.

Bilan annuel du pénitencier provincial avec le gouvernement provincial, expirant le 31 décembre 1855.

Dr.

1855.	£	S.	D	£	S.	D.
Jan. Bilan suivant le rapport de l'année dernière.........				858	9	2
Dec. Octroi du gouvernement de 1854....				5000	0	0
Octroi du gouvernement de 1855....				10000	0	0
" Hangar à pierre...	1027	16	1			
" Boutique de charpentier..........	86	6	7			
" Boutique de tailleur....	22	16	9			
" Boutique de forgeron.............	1	18	6			
" Chambre de la matrone...........	2	12	0			
" Etoupe..........	110	6	6			
" Chaux..........	21	11	2			
" Travail des détenus par contrat...	7730	13	10			
	£9004	1	5			
DEPENSES CONTINGENTES.						
" Rente............	93	6	8			
" Comptes divers..	62	11	11			
" Arch. Garratt....	27	10	0			
" James Gardiner..	8	8	9			
" Produits de la vente de lard.....	164	12	1			
" Frais d'écurie.....	51	13	4			
" Autorités militaires..............	17	13	11			
				£420	16	8	
				£25283	7	3

Cr.

1855.	£	S.	D	£	S.	D.
Déc. Pièces justiv. No. 1 jusqu'à 1096 transmis au bureau des auditeurs.........				24881	2	4
Argent en caisse...				402	4	11
SOMMAIRE DE LA DEPENSE.						
" Hôpital.........	816	16	11			
" Savons, chandelles et huile.........	347	13	8			
" Contingents......	832	1	4			
" Bois et charbon..	1998	16	11			
" Bâtisses de prison.	2368	14	10			
" Habillements et literie............	2584	0	0			
" Meubles et outils.	161	9	5			
" Provisions.......	3156	16	10			
" Ecurie..........	702	7	10			
" Papeterie........	63	8	10			
" Librairie........	15	5	0			
" Etoupe..........	24	10	11			
" Alloué à des détenus.............	98	13	8			
" Paie des officiers..	7215	6	2			
	£24881	2	4			
				£25283	7	3

D. E. A. MACDONELL,
Prefet, pénitencier provincial.

F. BICKERTON,
Secrétaire, pénitencier provincial.

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

L.

Etat des dettes dues par le pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

La seule dette due par l'institution est une réclamation contestée de J. et W. Breden, de £540.

Le 8 janvier 1856, les inspecteurs reçurent avis d'ordonner au syndic de se payer à lui-même et aux officiers sous lui, le percentage, conformément à l'acte 18 Vic., chap. 89, £1,228 1s. 2d., qui peuvent être classés comme une charge due le 31 décembre 1855, quoiqu'elle n'appert pas à cette période.

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

Etat des dettes dues par diverses personnes au pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	
E. P. & A. Ross	£553	0	1	
James Morton	193	11	0	
J. P. Milliner & Cie	124	10	6	
Silvester Skinner	70	18	0	
Corporation de Kingston	18	15	0	
Capitaine McMaster	4	10	0	
Height & Mitchell	1	1	9	
James Hopkirk	78	5	5	
Sheriff Waddell	60	15	8	
Révd. M. Anderson	5	0	0	
Mdme. Cartwright	7	3	3	
Donald McIntosh	1	5	0	
C. S. Wilson	3	10	9	
Bnreau de Poste de Kingston	1	3	0	
Société d'agriculture de Frontenac	16	13	4	
James Gleeson	7	10	0	
David Roblin	35	2	10	
Sheriff Corbett	26	15	2	
William Wells	12	19	11	
Cimetière de Cataraqui	3	8	0	
Révd. Mr. Tunlin	3	14	6	
Edward Biscoby	2	5	0	
John Harper	1	16	3	
John Stevenson	10	18	6	
William Belgea	1	15	9	
Comité de l'église St. Thomas, de Belleville	144	11	7	
John Smith	5	0	0	
Silvester Skinner	5	0	0	
William Beamish, M. D	3	0	0	
Thomas Drummond & Cie	7	16	6	
Diverses petites sommes (12 comptes)	8	3	8	
				£1419 15 0

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

M.

Inventaire des biens de la province en caisse au pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

Sommaire.	Paye.			Fait au Penitencier.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Carrière et Cour	578	0	10	879	13	8
Boutique de forgeron	392	3	5	9	4	6
Meubles de cuisine	348	8	9	370	11	6
Divers	16	12	10	2	15	0
Chambre de la matrone	213	11	5	197	2	5
Magasin	655	5	10	2	7	2
Cordes	97	14	6			
Chambre de hardes	84	8	2	449	8	6
Meubles	1	17	6	12	1	0
Armurerie	149	14	6			
Cordonniers	16	5	4	28	10	2
Cabinet de chirurgie	54	18	0			
Département des tailleurs	4	0	0	4	3	0
Habillements	238	8	9	485	17	6
Couvertures de lit	622	14	7			
Etable	108	0	3	41	3	6
Fourrage	14	10	0			
Boutique de charpentiers	361	15	7	31	5	5
Ferblantiers et peintres	33	17	11	1	12	11
Tonnelier	7	11	1			
Hopital	215	3	7½	27	16	9
Chambre du maitre d'école	6	1	9			
Livres, chambre des matrones	2	0	9			
Chambre du chapelain catholique romain	16	1	6			
Chambre du chapelain protestant	37	12	6			
Maison de pompes	308	0	0	100	0	0
Bureau du prefet	19	10	6	14	5	0
Bureau du secrétaire	21	12	9	16	1	6
Dépen ances secondaires				570	0	0
Terre contenant 100 acres	2000	0	0			
Gore, Coté Ouest	75	0	0			
	£6,721	2	7½	£3,243	19	6

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

Estimation de la valeur des travaux accomplis durant l'année expirée le 31 décembre 1855.

voir:	£	s.	d.	£	s.	d.
Pour l'érection d'ateliers	2,035	15	0			
Do excavat. dans les roches et la terres, et le charroy. des pierres au b. de l'eau	686	18	11			
Pour l'érection d'un atelier d'affilage, et pour faire des canaux	97	15	0			
Réparation générales des bâtisses de la prison	214	17	8			
				£3,035	6	7

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

N.

Estimation de la somme requise pour le soutien du pénitencier provincial pour l'année 1856 :

SALAIRES DES OFFICIERS, etc.

1 Préfet..	£560 0 0			
2 Inspecteurs..................................	800 0 0			
1 Secrétaire..................................	218 0 0			
1 Député syndic............................	250 0 0			
1 Chirurgien.................................	250 0 0			
2 Chapelains.................................	600 0 0			
1 Matrone......................................	93 15 0			
1 Aide matrone..............................	62 10 0			
1 Un commis des vivres................	156 5 0			
1 Maître constructeur..................	250 0 0			
1 Maître d'école............................	187 10 0			
6 Surintendants, à £140 12s. 6d. par année,	843 15 0			
2 Gardiens, à £112 10s. do.,	225 0 0			
4 Gardes, à £100 do.,	3,400 0 0			
		£7,897	15	0

PROVISIONS.

220,000 rations, à 8¼d........................	£7,562 10 0			
1,800 cordes de bois de chauffage à 17s. 6d..........	1,575 0 0			
500 minots de charbon, à 6d...........	12 10 0			
		£9,150	0	0

HOPITAL ET CABINET DE CHIRURGIE.

Médecines, provisions, etc..................................	£300	0	0

MEUBLES DE CUISINE, etc.

400 plats d'étain, à 9d., 300 assiettes, à 6d.	£22 10 0			
200 tasses d'étain, à 5d, 14 cuillers, à 1s...	4 17 4			
300 couteaux et fourchettes, à 6d., 400 cuillers, à 2d....................	10 16 8			
48 rasoirs, à 1s. 6d., 36 brosses, à 1s......	5 8 0			
		£43	12	0

MEUBLES DE PRISON ET COUVERTURES DE LIT.

200 taies de lit, à 4s., 300 couvertures, à 16s. 3d................................	£283 15 0			
150 couvertures, à 4s., 400 serviettes, à 4½d.	37 10 0			
500 taies d'oreiller, £25 ; 100 peignes, à 4d.	26 13 4			
32 tonneaux de paille, à 32s. 6d...........	52 0 0			
		£399	18	4

HARDES.

600	habillements d'hiver, à 25s..	£750	0	0			
600	habillements d'été, à 15s....	450	0	0			
400	chemises de flanelle, à 8s., 400 caleçons, à 7s.	300	0	0			
500	paires de souilliers, à 6s. 3d., 150 pantoufles à 3s. 9d..	184	7	6			
400	mouchoirs de poche, à 3d., 300 ceintures, à 4d	10	0	0			
300	bonnets et bas, à 1s. 8d	25	0	0			
1200	paires de bas de laine, à 1s. 3d	75	0	0			
2000	verges de coton, à 6d	50	0	0			
					£1,844	7	6

HUILE, CHANDELLES ET SAVON·

1500	lbs. de chandelles, à 10½d	£65	12	6			
4000	lbs. de savon, à 3½d	58	6	8			
10	gallons d'huile d'olive, à 8s. 9d	4	7	6			
500	gallons d'huile de loup-marin, à 5s	125	0	0			
					£253	6	8
	Outils pour les détenus	£30	0	0			
	Papeterie	25	0	0			
	Bibliothèque	15	0	0			
	Alloué aux détenus sortant de prison	125	0	0			
	Habillement pour do do	225	0	0			
					£350	0	0

ECURIE.

800	minots d'avoine, à 2s. 3d	£90	0	0			
30	tonneaux de foin, à 61s	91	10	0			
400	bottes de paille	3	5	0			
					£184	15	0

ESTIMATION

Des matériaux requis pour compléter les nouveaux ateliers				£1,335	15	0
				£21,829	9	6
A déduire du travail des détenus	£10,000	0	0			
A déduire pour pierres et autres dépenses contingentes	500	0	0			
				£10,500	0	0
				£11,329	9	6

ANDREW DICKSON,
Inspecteur P. P.

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

O.

Etat indiquant comment les détenus étaient occupés le 31 décembre 1855.

Tailleurs de pierres et maçons	41
Charpentiers	12
Tonnelier	1
Ferblantier	1
Tailleurs	25
Hommes de carrière	9

TRAVAIL SOUS CONTRAT.

Cordonniers	162
Meubliers	62
Forgerons	51
Instruments d'agriculture	29
Couturières	31
Barbiers	1
Cuisiniers	2
Journaliers	109
Malades	21
Total	557

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

Estimation de la valeur des biens immeubles du pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

	£	s.	d.
Montant suivant rapport au 31 décembre 1854	£141,059	4	3
Montant des travaux occomplis en l'année 1855, suivant l'état marqué P	3035	6	7

P.

Tableau résumé des constructions faites au pénitencier provincial, indiquant le nombre d'ouvriers et de journaliers dans chaque département, les déboursés ou coût des matériaux, ainsi que le montant—les détenus étant évalués à deux chelins par jour—chaque article placé dans son chapitre respectif pour chaque mois, et la somme pour l'année 1855.

1855.	No. de jours à briser des pierres, à excaver, hommes de carrière, hommes d'étable, scieurs de bois, etc.	No. de jours des tailleurs de pierres, des maçons et des plâtriers.	No. de jours des charpentiers, peintres, vitriers, tonneliers, et ferblantiers.	Nombre total de jours par mois.	Montant de travail par mois et par jour à deux chelins.			Montant payé pour pierre brute par mois.			Montant payé par mois pour divers matériaux de ferronnerie.			Montant payé par mois pour bois de chauffage par fourneau.			Montant payé par mois pour sable, briques, bois d'échantillon, charbon.			Montant total de manufacture et de matériaux pour l'année.		
					£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s	d.
Janvier	1586	752	209	2547	254	14	0	0	0	0	26	16	0	0	0	0	0	0	0	281	10	0
Février	1812	756	214	2782	278	4	0	28	8	0	17	15	6	0	0	0	10	1	2	334	8	8
Mars	2188	998	275	3411	341	2	0	47	12	7	7	7	0	18	5	0	94	18	0	509	14	7
Avril	1620	707	247	2574	257	8	0	68	15	3	16	9	8	0	0	0	177	13	11	520	6	10
Mai	2189	747¾	263	3149¾	314	19	6	76	7	11	51	2	1	0	0	0	6	7	6	448	17	0
Juin	3139	761	327	4227	422	14	0	62	13	1	66	12	10	0	0	0	42	0	9	594	0	8
Juillet	3029	806	264	4099	409	18	0	44	16	9	18	10	3	1	11	3	16	18	6	491	14	9
Août	2812	1141	280	4233	423	6	0	83	3	6	24	10	7	0	0	0	317	8	4	848	8	5
Septembre	3337	1091	358	4786	478	12	[illegible]	67	5	10	51	15	6	2	5	3	15	12	4	615	10	11
Octobre	2332	1194	348	3874	387	8	0	66	9	6	89	4	1	41	15	8	11	16	10	596	14	1
Novembre	2852	1020	353	4225	422	10	0	0	0	0	28	13	5	34	13	5	17	18	9	508	15	7
Décembre	2529½	945	440	3914½	391	9	0	51	15	9	42	10	8	0	0	0	145	17	8	631	13	1
Total pour l'année	29825¼	10918¾	3578	43822¼	4382	4	6	597	8	2	441	7	7	99	0	7	856	13	9	6376	14	7

	£	s.	d.
Montant total du travail pour l'année	£4382	4	6
Montant total des matériaux pour l'année	1994	10	1
Augmentation totale durant l'année	3035	6	7

(Signé,) EDWARD HORSEY,
Maître Constructeur.

31 Décembre 1855.

Aux inspecteurs du pénitencier provincial.

Messieurs,—Je prends la liberté de vous soumettre un état du travail des détenus engagé comme mécaniciens et journaliers dans le département de construction, qui fait voir comment ils ont été employés à leurs occupations respectives pendant l'année 1855.

Les travaux cette année ont été limités principalement à l'érection de nouveaux ateliers qui sont assez avancés pour permettre aux entrepreneurs d'occuper une partie de l'étage d'en bas et du second étage ; les fondations de tous les ateliers ont été construites, afin de pouvoir se remettre à l'ouvrage de bonne heure le printemps prochain.

J'ai donné un tableau résumé sur la feuille marquée No. 1, de tous les matériaux employés, dans lequel j'ai estimé le travail des détenus à deux chelins par jour, montant en tout pour l'année à la somme de £4,382 16s. 6d. pour le travail seulement.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) EDW. HORSEY,
Architecte et maître constructeur.

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial.

Messieurs,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de mettre devant vous un état du département placé sous ma surveillance, pour l'année qui va expirer. A la fin de l'année il y avait 32 détenues dans cette prison. A la fin de l'année onze ont été élargies, dont cinq protestantes et six catholiques romaines. Dans la même période douze ont été reçues dans la prison, établissant sur le tout une augmentation d'une seulement. Parmi ces dernières cinq étaient protestantes, et sept catholiques romaines ; sur ces douze il y avait trois catholiques romaines qui étaient emprisonnées pour la seconde fois ; l'une d'elles en entrant s'est faite protestante.

Ces détenues ont été bien employées, quelques-unes comme servantes, la plus grande partie à travailler pour l'institution, occupées à faire des vêtements pour l'usage des détenus, des chemises, des caleçons, et des couvertures de lit ; d'autres à tricoter et à raccommoder les hardes, tandis que six à huit d'entr'elles étaient employées chaque jour par les entrepreneurs à border des souliers. De cette manière il y a eu 1843 jours d'ouvrage ; elles ont aussi par fois été occupées par l'entrepreneur de l'atelier des meubles à faire des matelas, des oreillers, et à couvrir des boutons ; tout ensemble, les détenues ont été employées d'une manière industrieuse, et je le crois avec avantage pour elles-mêmes et pour l'institution. Les détenues se sont généralement bien comportées, quoiqu'en certains temps il y a eu un peu de trouble. La santé de ces femmes a été très bonne durant l'année qui finit. Pour leur progrès moral, on a fourni des bibles à toutes les protestantes, et quelques-unes des catholiques romaines ont eu la version autorisée par leur église ; chaque jour on leur a récité les prières et elles ont assisté au service du dimanche comme autrefois. Dans la chapelle destinée aux femmes protestantes, quand il y a le moindre bruit dans la salle d'inspection en bas, on ne peut pas entendre les prières, ce qui fait que les détenues n'ont pas retiré autant d'avantage qu'elles auraient pû en retirer autrement.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissante servante,
(Signé) JULIA. M. COX.

Kingston, 31 décembre 1855.

A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial, etc., etc.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de mettre devant vous le rapport annuel de l'école liée à cette institution, pour l'année expirant le 31 décembre 1855.

Comme dans mes précédents rapports je vous ai soumis mes devoirs en détail, et que ces mêmes devoirs n'ont subi aucun changement sensible depuis qu'il vous a plû de me donner la situation que j'occupe actuellement, je pense que vous serez d'opinion qu'il suffira aujourd'hui de vous exposer que conformément à votre ordre, l'école commence chaque matin à la même heure que toutes les autres occupations de l'institution et qu'elle reste ouverte jusqu'à neuf heures ; alors les garçons retournent aux ateliers et aux autres endroits où ils sont occupés à travailler. A midi et demi l'école est ouverte de nouveau, et ne se ferme qu'à deux heures. Quand la prison est fermée, je reprends mes devoirs en instruisant les détenus qui ont été employés durant le jour à travailler sous contrat, et une partie considérable du temps intermédiaire est consacrée dans la bibliothèque à changer les livres, etc., ce qui a lieu tous les jours. Il serait parfaitement oiseux pour moi d'insister ici sur la nécessité et l'utilité de l'instruction dans une institution de ce genre, vú qu'il est parfaitement reconnu qu'elle est de la plus haute importance partout, mais en particulier, dans les endroits où les ignorants et les hommes dépravés de tous les âges, de toutes les croyances et de toutes les couleurs sont réunis, comme moyen de les améliorer, de les réformer et de les préparer à devenir meilleurs et moins dangereux à la société. Mais quant aux jeunes détenus, l'éducation devrait être encouragée par d'autres moyens que ceux qui se trouvent actuellement au pouvoir de cette institution, c'est-à-dire, qu'on devrait autant que possible leur faire apprendre des métiers, afin de les mettre en état de gagner leur existence honnêtement, une fois qu'ils seraient élargis, sans avoir recours à leur ancienne pratique de voler, etc. Je désire bien vivement attirer votre attention sur ce sujet, pour l'avantage du pays et de la société en général, aussi bien que pour celui de cette classe rejetée, et sans protection, sachant bien que vous ferez tout en votre pouvoir pour améliorer la condition des détenus, non seulement pendant leur séjour dans cette institution, mais même après qu'ils ont eu leur liberté ; et je suis d'autant plus ardent à insister sur ce sujet, que j'ai entendu plusieurs de ces jeunes détenus exprimer leur chagrin de ne pas être capable d'avoir un métier, ou au moins la plus grande partie d'un métier, et de se trouver toujours restreint à n'en apprendre qu'une partie, comme de coudre une certaine partie d'une botte ou d'un soulier, sans jamais pouvoir faire aucune autre partie de l'ouvrage. Indubitablement, ce système est avantageux aux entrepreneurs, mais on devrait s'il est possible, le tourner à l'avantage des garçons en question, autrement il est évident qu'ils ne pourront jamais gagner assez pour vivre sans avoir recours à d'autres moyens—lesquels seraient en toute probabilité, de voler—conséquemment, dans le but de les rèformer et de les rendre moins dangereux à la société, il ne suffit pas de leur donner de l'éducation, car il s'en trouverait peu et peut-être aucun qui pourraient trouver des situations au moyen desquelles ils pourraient gagner leur vie au sortir de cette institution, avec cette seule éducation ; mais on devrait leur enseigner de plus au moins les trois quarts de quelque métier, et alors on pourrait nourrir l'espoir qu'ils se perfectionneraient, et qu'ensuite qu'ils pourraient au moyen d'une industrie légitime et honnête, se procurer ce soutien qui est nécessaire pour supporter le corps, et qu'ils chercheraient certainement à obtenir sinon par des moyens légaux, certainement par des moyens illégaux ;—et de plus par ce moyen on ferait disparaître un grand mal de la société, et je crois que je puis dire qu'une grande partie des crimes qui pourraient se commettre par la suite seraient évités si tous les jeunes délinquants qui sont envoyés ici avaient des métiers en en sortant.

Durant l'année dernière 114 détenus ont été élargis ; tous savaient lire et écrire, et ceux dont la bonne conduite leur donnait le privilége de fréquenter l'école pendant quelques instants après leurs repas, étaient capables d'écrire, et quelques-uns d'entre eux pouvaient faire des chiffres assez habilement. Un assez grand nombre des détenus bien disposés qui désirent s'instruire, regrettent que l'école dans le réfectoire ait été discontinuée le 4 de juin, dans le but d'éviter, autant que possible, toute occasion de rompre le silence en se rencontrant ensemble dans les classes—et quoique d'un côté on puisse le regretter, pour l'avantage des détenus bien disposés qui n'auraient pas abusé de ce privilége, cependant je suis d'opinion, qu'à cette époque, il était plus prudent de les tenir sous la surveillance des gardes sur leurs bancs dans les réfectoires et leur fournir des livres autant que possible pour lire pendant une demi heure, que de leur permettre de s'assembler dans des classes, d'autant plus qu'il y avait rumeur qu'une conspiration était formée par quelques-uns des plus mauvais sujets pour tenter une évasion ; ces quelques mauvaises têtes ont certainement fait tort aux personnes tranquilles parmi lesquelles quelques-unes ont exprimé leur indignation à la vue de tant de méchanceté. Néanmoins, la perte que quelques-uns de ceux qui travaillent sous contrat ont éprouvée par la discontinuation de ces classes, est en partie compensée par la bonté du syndic qui accorde à ceux qui se comportent bien le privilége de passer dans l'école immédiatement après leurs repas, pour consacrer une demi heure chaque fois à étudier, lire, écrire, faire des chiffres, etc. Et j'ai du plaisir à constater qu'ils paraissent tous désireux de s'instruire, particulièrement depuis que nous avons reçu une nouvelle série de livres dans la bibliothèque qui ont été très bien choisis, étant pour la plupart des œuvres de Chambers et d'autres eneorc très utiles ; mais il est à regretter que le nombre soit si retréci ; il n'y a pas plus de cent bons livres dans la bibliothèque, ce qui est certainement un nombre bien insuffisant pour cinq cents porsonnes qui devraient consacrer tous les loisirs qu'elles pourraient avoir à la lecture qui est un moyen excellent de les empêcher d'enfreindre les règlements de l'institution. J'ai demandé à plusieurs individus qui étaient assis sur les tables de devant et qu'on avait privés de leurs rations régulières en punition de quelque violation des règlements prescrits et qu'ils devaient observer, comment il se faisait qu'ils avaient été ainsi punis, et ils répondaient dans beaucoup de cas, " Je n'ai pas de livre intéressant qui puisse attirer mon attention, et en conséquence, je suis exposé chaque jour à être rapporté pour avoir parlé." Je crois que ceci est en grande partie vrai et sert à démontrer que c'est une chose absolument nécessaire, pour le maintien du bon ordre, et la stricte observance de la discipline que cette institution exige des détenus, vu qu'un moyen agréable pour eux de passer les heures fatigantes pendant lesquelles ils ne travaillent pas, est de tenir leurs esprits occupés à la lecture de quelques livres; mais il est bien évident que malgré tous les efforts de l'instituteur, la chose est impossible quand on songe au peu de livres qu"il a à sa disposition ; en conséquence de cela, tandis que les uns lisent, d'autres attendent leur tour, de manière que le désir du progrès moral ou mental qu'un bon livre aurait éveillé dans l'âme, et qui aurait contribué à rendre un individu plus heureux et meilleur, et qui en dernier lieu en aurait fait un instrument pour donner le bonheur et se rendre utile à tous ceux qui auraient subi son influence par son bon exemple pendant son temps de prison, ou de liberté, pourra s'éteindre à défaut d'aliment pour le raviver. A la vérité, la lecture des bons livres a un effet merveilleux pour diriger et reformer, ainsi que pour tenir l'esprit dans une condition saine et énergique.

Un écrivain célèbre en parlant de l'exercice des facultés mentales dit : " Ces facultés, comme il est généralement admis, quoique immatérielles en un sens, sont rattachées par les organes avec le cerveau—et forment partie du système animal, nourrie par le même sang, et réglée par les mêmes lois vitales que les muscles, les os et les nerfs. De même que par le manque d'exercice, les

muscles se détendent, les os s'amollissent,les vaisseaux du sang s'oblitèrent, et que les nerfs perdent leur forme ordinaire, de même par le manque d'exercice le cerveau perd son état normal, et engendre des misères pour son possesseur." Et plus loin, " les effets fatals du manque d'exercice des facultés mentales sont très remarquables chez les personnes qui ont le malheur d'être dans la réclusion solitaire; beaucoup d'entre elles deviennent insensées, ou au moins faibles d'intelligence." Conséquemment, pour remédier en grande partie aux maux nombreux et fréquents qui proviennent du manque d'exercice des facultés mentales des détenus quand ils ne sont pas occupés à travailler, et pour obvier à la nécessité d'infliger plus de punitions et de souffrances, l'institution devrait avoir une bibliothèque composée d'au moins cinq cents bons livres, et je suis bien convaincu, si tel était le cas, que les records des châtiments feraient voir toute autre chose que ce qu'ils nous montrent aujourd'hui, tout en étant un moyen puissant pour les reformer, en autant que la chose est possible. Mais si la portion des détenus dont la langue maternelle est l'anglais, n'a pas de livres en quantité suffisante, la portion française est infiniment pire, le seul livre qu'elle ait dans sa propre langue est le devoir du chrétien, et les détenus l'ont lu si souvent qu'ils ne veulent pas le livre davantage, et ils se plaignent que les anglais ont des livres jusqu'à un certain point, tandis qu'eux n'en ont pas un seul; en conséquence, ces derniers sont obligés de passer non seulement des jours, des semaines et des mois, mais toute la période de leur sentence sans pouvoir faire la lecture d'un seul livre. Il y a aussi un certain nombre d'allemands qui peuvent lire leur propre langue et qui seraient contents d'avoir quelques livres à lire, mais nous n'en avons pas un seul à leur prêter. Sachant, en conséquence, messieurs, que toutes ces personnes qui sont ainsi privées de cette jouissance mentale que la lecture seule peut communiquer à des individus dans leur position, doivent trouver le temps bien long et bien ennuyeux, qu'elles doivent éprouver un affaissement moral qui n'abondonne jamais leur esprit, et qui peut en entraîner un grand nombre à une mort prématurée, j'ai pris la liberté de m'étendre plus au long peut-être que je n'aurais dû le faire, pour mettre ce sujet sous votre considération.

L'école donne beaucoup de contentement; tous les garçons et les jeunes gens qui la fréquentent font des progrès rapides dans leur éducation. La liste suivante contient les noms de ceux qui apprennent chaque jour à épeler, lire, écrire, chiffrer, l'anglais, le français, etc., à l'exception de John H. Jones, qui est actuellement à l'hopital.

Nom.	Age.	Date de l'entrée.		Origine.	Natif de	Catholique.	Protestant.	Sentences. Anuée.
David Gormly	16	1er nov.	1852	Irlandais	Irlande	1	.	7
James Tyner	21	4 juin,	1853	Africain	Etats-Unis.	1	.	Vie.
Peter Monture	26	20 juillet,	"	Sauvages	Canada-Ouest	.	1	5
Levi Larivière	19	5 mai,	1854	Français	do. do.	1	.	8
Patrick O'Brien	14	10 juin,	"	Irlandais	Irlande	1	.	
David Horner	17	11 octobre,	"	do.	do.	.	1	8
Jeff. Timmerman	14	25 octobre,	"	Anglais	Canada Ouest	.	1	2
John Laughran	19	8 novembre,	"	Irlandais	Irlande	1	.	2
Theodule Poitron	15	8 do.	"	Français	Canada Est	1	.	5
William Gamble	14	8 do.	"	Irlandais	do. do.	1	.	5
Robert Gamble	12	8 do.	"	do.	do. do.	1	.	5
Maxime Lemond	13	8 do.	"	Français	do. do.	1	.	4
Jeremiah Webb	11	9 do.	"	Africain	Canada-Ouest	.	1	2
John Lively	15	9 do.	"	Irlandais	Irlande	.	1	2
James MocLaughlin	15	6 avril,	1855	do.	Canada-Est	.	1	2
Thomas Graham	18	14 do.	"	do.	Irlande	.	1	2
Edward Short	13	25 do.	"	do.	do.	1	.	8
Alfred Davis	14	25 do.	"	Anglais	Angleterre	.	1	2½
Michael Keating	17	25 do.	"	do.	do.	.	1	2½
Nathaniel Barry	16	25 do.	"	Africain	Canada-Ouest	.	1	2
George P. Potts	12	30 do.	"	H. Canadien	do. do.	.	1	3
Alexander J. Lang	16	10 mai,	"	Américain	Etats-Unis	.	1	2
Jules Peltier	16	10 do.	"	Français	Canada-Est	1	.	2
Charles Douglas	16	17 do.	"	Ecossais	Ecosse	.	1	2
James Reilly	14	6 juin.	"	Anglais	Angleterre	.	1	3
Robert Porter	19	19 do.	"	Ecossais	Ecosse	.	1	
* John H. Jones	13	—mars,	1854	Anglais	Canada-Ouest	.	1	
					Total....27	11	16	

* John H. Jones aurait du être inscrit dans ce tableau sous la date de 1864, mais comme il a été transporté pendant quelque temps dans la boutique des tailleurs, et de là à l'hopital, son nom a été oublié.

Sur tous ces jeunes gens. il n'y en avait que dix capables de lire et d'une manière très imparfaite ; le reste était parfaitement ignorant, mais il est agréable de pouvoir dire qu'ils ont tous été bien attentifs à leurs études durant les heures consacrées à cette fin, et qu'ils ont montré un grand désir d'apprendre, de sorte qu'à l'heure qu'il est, ils lisent tous bien, écrivent bien, et plusieurs ont fait des progrès considérables en arithmétique, etc. De fait, ils paraissent être tout différent de ce qu'ils étaient quand ils arrivèrent ici, et j'ai le plus ferme espoir que la plus grande partie d'entre eux sont parfaitement revenus de leurs anciennes habitudes.

Quoique j'aimerais beaucoup à faire rapport du progrès de chaque individu auquel j'enseigne, je trouve que ce serait donner trop d'étendue au présent rapport, et en conséquence dans le but de ne pas être long, je limiterai mes remarques à une ou deux personnes, que je commençai à instruire sous les circonstances les plus défavorables. Peter Monture et Augustus Johnson, sauvages, et natifs du Haut-Canada, pouvaient à peine comprendre la langue anglaise et n'ataient aucune éducation quelconque quand ils furent envoyés au pénitencier; mais ils ont profité de l'occasion de s'instruire qui était placée entre leurs mains, et à force d'attention et de persévérance ils lisent à présent les langues anglaise et sauvage très bien, ils ont appris la grammaire anglaise et la géographie, ils écrivent bien, et Monture sait l'arithmétique jusqu'aux proportions, parfaitement bien—je n'ai aucun doute que Johnston aurait été aussi avancé que Monture en arithmétique, s'il n'eût pas été transporté à l'hôpital par maladie, où il vit depuis quelque temps d'une manière paisible, et il est encourageant de les voir encore consacrer chaque minute qu'ils peuvent épargner à acquérir des connaissances ; et de plus, ils ont appris le métier de cordonnier. Ces hommes m'ont dit fréquemment qu'ils se préparaient à se rendre utiles aux tribus auxquelles ils appar-

tiennent, au retour de leur exil, et je n'ai pas le moindre doute que leur arrivée parmi les sauvages aura un bien bon effet, vû qu'ils ont l'intention de commencer immédiatement à les instruire ; et qui sait s'ils ne feront réellement pas plus de bien parmi leurs pauvres compatriotes ignorants, que tous les missionnaires qui les ont dévancés. Ce fait est bien encourageant, d'autant plus que leurs idées de moralité sont extrêmement bonnes, et je puis ajouter, qu'ici ils se comportent en conséquence. Je pourrais mentionner beaucoup d'autres exemples du bien que produit l'école. Je me contenterai de parler de David Gormley. C'était probablement l'enfant le plus ignorant et le plus dépravé que j'aie jamais vu, quand il arriva ici; mais en peu de temps il s'est appliqué à l'étude et a appris à lire, écrire et faire des chiffres persqu'assez bien pour toute espèce d'affaires ; il a repassé deux fois l'arithmétique, et a lu presque tous les livres de la bibliothèque ; de fait, je n'ai jamais été témoin de tant de changement dans une personne : je considère qu'à l'heure qu'il est, c'est réellement un bon garçon, et qu'il a parfaitement reconnu son erreur. A la vérité tous les détenus sont unanimement d'opinion que l'école est un des plus grands avantages que le gouvernement peut leur conférer, et j'espère qu'ils continueront à l'apprécier.

Vû le grand nombre d'individus sans éducation qui ont été condamnés au pénitencier durant l'année dernière, mes devoirs dans les ailes ont augmenté considérablement ; il y a actuellement 108 personnes qui reçoivent l'éducation dans leurs cellules ; la plus grande partie épelle et commence à lire leur propre langue, c'est-à-dire l'anglais et le français etc., et ils se montrent tous bien disposés à recevoir des avis et de l'instruction. J'ai l'espoir que cette partie de mon devoir sera suivie d'un bien bon effet, vû que j'ai occasion de raisonner avec eux sur les erreurs de leur vie passée, et de leur donner des conseils pour se corriger à l'avenir ; en quelques cas ils peuvent être perdus, mais chez la majorité ils semblent produire quelqu'effet.

Messieurs, en terminant, j'ai à vous présenter mes remercîments ainsi qu'au syndic, au nom des détenus, pour l'intérêt profond que vous avez toujours témoigné pour leur avancement, tant sous le rapport moral que sous le rapport mental, et je suis convaincu que beaucoup de prières sont offertes au trône de grâce par un grand nombre d'entre eux pour votre bien être temporel et éternel ; et quant à moi-même j'ai éprouvé la plus grande bonté de tous les officiers supérieurs de l'Institution, mais en particulier du préfet qui m'a témoigné beaucoup de politesse dans l'accomplissement de chaque partie de mon devoir, et dont je lui suis très reconnaissant.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS S. GARDINER.

TORONTO :—IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

